

L'UNIVERSITÉ DE CAEN

Rapport final Juillet 1998

L'Université de Caen

Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'université de Caen a été placée sous la responsabilité de François **Dagognet** et Georges **Lescuyer** membres du Comité national d'évaluation.

Marie-Paule Payre, chargée de mission, en a assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

- en tant qu'experts

Lucien **Capella**, professeur à l'université Aix-Marseille III Pierre **Couronne**, professeur à l'université Toulouse I Pierre **Couvrat**, professeur à l'université de Poitiers Robert **Damien**, professeur à l'université de Besançon François **Picquet**, professeur à l'université Lyon III

- au titre du secrétariat général

Rachida **Achache**, gestion des missions Bruno **Curvale**, chargé d'études André **Staropoli**, secrétaire général Sophie **Tanvez**, présentation du rapport

Monsieur Jean-Pierre Gohel, secrétaire général, a été le correspondant du Comité sur place.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

L'université de Caen

Table des matières

L'évaluation de 1991	7
Les chiffres-clés	11
Introduction	33
Observation préliminaire	35
Thèmes choisis	37
L'évaluation de retour	39
Gouvernement	41
Gestion et organisation administrative	63
Valorisation de la recherche	85
Evolution de l'ensemble Lettres-Langues-Sciences de l'homme	91
Formation universitaire et professionnalisation : la situation des Sciences humaines	93
Enseignement des Langues aux non-spécialistes	97
Evolution de l'ensemble Droit et Sciences économiques	105
UFR de Médecine	113
La recherche dans le domaine de la Santé	115
Conclusions et recommandations	119
Réponse de la Présidente	125

L'université de Caen

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉVALUATION DE 1991

L'évaluation de 1991

Le rapport d'évaluation de l'université de Caen Basse-Normandie, publié par le CNE en octobre 1991, sur des données relatives aux années 1989 et 1990, présentait sur plus de deux cents pages une analyse très fouillée du fonctionnement de l'établissement, des nombreux services communs et inter-UFR ainsi que de la quinzaine d'UFR et d'Instituts.

1- L'accent avait été mis tout d'abord sur la difficulté pour une université très ancienne héritière d'un passé prestigieux de se poser en tant qu'établissement autonome. Ses locaux ayant été complètement détruits en 1944, l'université de Caen a assisté, en plus de l'attraction que Paris a continué d'exercer sur certains enseignants, à la naissance et au développement de nouvelles universités (Rouen, Le Mans, Le Havre) dans son ancien territoire d'influence. L'existence de l'ISMRA, Institut autonome de formation (article 34 de la loi Savary) mais qui regroupe la recherche en physique et en chimie de l'université de Caen, a été une amputation pour cette dernière.

Le CNE recommandait à l'université d'"élaborer et proposer ses propres solutions aux multiples questions que pose aujourd'hui l'enseignement supérieur, en tenant compte de son insertion dans un système national et de ses obligations régionales".

2- Soumise à une brutale augmentation d'effectifs étudiants en premier cycle, due en partie à des insuffisances notoires dans les autres filières d'enseignement supérieur, l'université était confrontée à des choix, tous liés à cette extension de l'enseignement supérieur.

L'existence des antennes constituait le premier problème. L'IUT de Caen, avec deux antennes, l'une à Cherbourg et l'autre à Alençon, en prévoyait une troisième à Lisieux, l'antenne de Cherbourg devenant un IUT de plein exercice. De plus, les collectivités locales souhaitaient la création de trois antennes de premier cycle, à Cherbourg, Alençon et Saint-Lô.

Le deuxième problème avait trait à l'extension des installations à Caen même, avec la hantise de nouvelles scissions potentielles. Le CNE plaidait pour des regroupements scientifiques nécessaires afin que le potentiel de recherche soit exploité au maximum.

3- Pour que l'université puisse se définir une politique, le CNE mettait en préalable la constitution d'une structure interne satisfaisante et d'un gouvernement fort. En effet, certaines structures (distribution en UFR des différentes disciplines) étaient loin d'être toutes satisfaisantes : ainsi, peuvent être considérés comme des "mariages stériles" le département de Psychologie immergé dans l'UFR des Sciences de la vie et du comportement ou le département de Géographie qui cohabite avec celui de Géologie dans l'UFR Sciences de la terre et de l'aménagement régional.

De même, dans le domaine des structures de gouvernement, le CNE estimait, avec l'université, qu'il serait nécessaire de confier plus de responsabilités aux vice-présidents. La nécessité se faisait jour d'une équipe présidentielle, dans laquelle chaque grand secteur est représenté, élue en bloc en même temps que les Conseils, lesquels paraissant plus des organes de contrôle que de proposition.

4- Le CNE rappelait au Ministère qu'il avait l'obligation de s'acquitter de ses devoirs, notamment en procédant à un partage clair des biens entre l'université et l'ISMRA, et en particulier en postes d'ATOS.

Plus largement, le CNE souhaitait une définition plus précise des relations de l'université avec des organismes extérieurs grâce à des conventions écrites, aussi précises que possible, portant sur un laps de temps suffisant pour permettre à chaque partie l'évaluation de ce qui a été fait et la préparation d'une nouvelle étape.

5- Enfin, le CNE recommandait à l'université de se préoccuper du fonctionnement de ses services communs, non pas par insatisfaction de ses usagers, mais par remise en cause de leur existence suite à la création de l'IUFM : ainsi le CUFE, l'IREM, ou d'autres comme le CTEU dont l'activité devait s'intégrer dans un cadre national.

Des problèmes de communication semblaient exister aussi, non seulement à l'intérieur de l'université mais même à l'intérieur des UFR.

6- Des remarques spécifiques à certains secteurs étaient analysées ensuite.

En Physique et Chimie, le CNE mettait l'accent sur le coût et la nocivité de la séparation géographique entre enseignement (à l'UFR de Sciences) et recherche (à l'ISMRA).

En Biologie, tant du point de vue distribution en UFR qu'au niveau des laboratoires, le CNE recommandait un grand effort de structuration, notamment avec une grande attention à porter à Cyceron.

En Pharmacie, le CNE regrettait le trop grand nombre d'enseignants non-résidents, de même que dans certaines disciplines littéraires et juridiques.

En Médecine, le CNE mettait l'accent sur la distance intellectuelle séparant l'enseignement et les soins, étroitement unis et de fort bonne qualité, de la recherche existante en voie de développement, voire excellente dans certains secteurs.

En Lettres, le CNE poussait l'université à s'intéresser davantage aux activités de recherche de ses enseignants, d'autant que Caen n'avait pas le monopole de leurs efforts.

En Histoire et Géographie, le CNE soutenait l'université, forte de la qualité de ses recherches, à maintenir son degré d'exigence face au Ministère.

En Psychologie, le CNE soulignait la réflexion à mener entre le renforcement nécessaire de la recherche axée sur les processus cognitifs (dans l'UFR Sciences de la vie et du comportement) avec l'existence d'un département des Sciences de l'éducation (appartenant à l'UFR Sciences de l'homme) dont les racines plongent dans un laboratoire de psychopédagogie.

Le CNE estimait que **l'enseignement des Langues**, en difficulté comme un peu partout en France, nécessitait de la part de l'UFR des Langues vivantes une réflexion approfondie sur les structures d'enseignement.

Le Droit, dont la tradition à Caen est fort ancienne, devait, selon le CNE, continuer à réformer son enseignement (problème des premiers cycles) mais aussi faciliter les poursuites en thèse soutenues par des étudiants français.

L'UFR de Sciences économiques devait renforcer son assise afin d'envisager un essaimage à l'extérieur.

Enfin le CNE s'interrogeait sur la préparation de l'université face **au dispositif IUT** amené à se développer dans le futur étant donné la demande mais aussi la politique gouvernementale affichée.

Le CNE concluait ses recommandations à l'université de Caen par une incitation à exploiter davantage encore ses richesses en faisant preuve de plus d'agressivité.

T	1	ersité	4.	Casa
•	zuniv	œrsne	ae	Caen

DEUXIÈME PARTIE

LES CHIFFRES-CLÉS

I - L'université de Caen dans sa région

	Population totale*		
	1990 1996		
Basse-Normandie	1 391,4	1 416,1	
France métropolitaine	56 614,5	58 255,9	

^{*} en millier d'habitants

Source : Tableaux économiques de Basse-Normandie, INSEE 1998.

	Population totale*		
	1990 1996		
Basse-Normandie	1 391,4	1 416,1	
France métropolitaine	56 614,5	58 255,9	

^{*} en millier d'habitants

Source : Géographie de l'école - indicateur 24 - MENRT, DEP.

La région Basse-Normandie comporte une université en 1996-1997 :

 l'université de Caen : 29 447 étudiants, dont 2 507 étudiants dans les IUT de Cherbourg et Caen, et 540 dans des formations d'ingénieurs (Cherbourg et ISMRA);

Elle compte par ailleurs:

215 étudiants en écoles d'ingénieurs ;

1 893 étudiants et professeurs stagiaires en IUFM;

5 157 étudiants en STS;

1 207 étudiants en CPGE;

2 899 étudiants dans d'autres filières d'enseignement supérieur.

	Taux d'accès au niveau du baccalauréat *			
	1975 1985 1995			
Académie de Caen	23,2%	30,6%	61,7%	
France métropolitaine	30,2%	36,5%	63,7%	

^{*} Part d'une génération accédant à un niveau de formation équivalent à la classe terminale de l'enseignement du second degré.

Source : Géographie de l'école - indicateur 14 - MENRT, DEP.

Baccalauréat 1996 *	Général	Technologique	Professionnel	Total
Académie de Caen	32,3%	16,8%	10,3%	59,4%
France métropolitaine	34,4%	17,5%	9,4%	61,3%

^{*} Ces proportions rapportent les nombres de bacheliers à l'effectif des générations concernées.

Source : Géographie de l'école - indicateur 32 - MENRT, DEP.

1996-1997	Effectifs dans l'ens. sup.	Total université	
Académie de Caen	40 818	29 447	72,1%
France métropolitaine	2 123 715	1 447 112	68,1%

Source : MENRT, DGES. Annuaire des établissements d'enseignement supérieur 1996-1997.



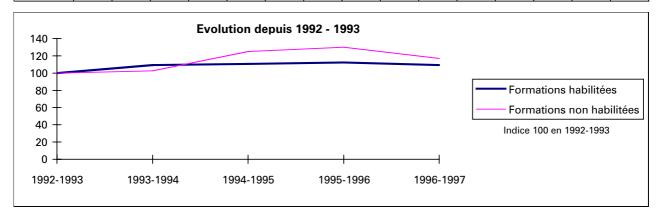
Source : DGES - MENRT CNE 1998

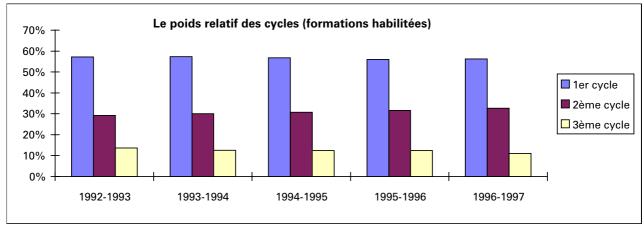
^{*} Flux de nouveaux bacheliers quelle que soit l'académie d'obtention du baccalauréat.

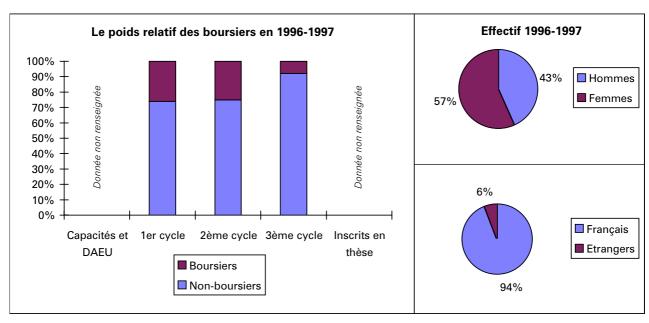
II - Les étudiants

II - 1 - Les effectifs étudiants (inscriptions administratives aux formations habilitées et non habilitées)

	1992-1993 1993-1994		1994-1995		19	1995-1996		1996-1997							
	Hab.	N. Hab.	Total	Hab.	N. Hab.	Total	Hab.	N. Hab.	Total	Hab.	N. Hab.	Total	Hab.	N. Hab.	Total
1er cycle	12 177	673	12 850	13 360	688	14 048	13 362	738	14 100	13 364	622	13 986	13 092	602	13 694
2ème cycle	6 212	438	6 650	6 994	522	7 516	7 250	776	8 026	7 542	851	8 393	7 615	705	8 320
3ème cycle	2 892	263	3 155	2 927	201	3 128	2 934	203	3 137	2 956	311	3 267	2 575	298	2 873
Total	21 281	1 374	22 655	23 281	1 411	24 692	23 546	1 717	25 263	23 862	1 784	25 646	23 282	1 605	24 887







II - 2 - Les inscrits pédagogiques dans les composantes en 1995-1996

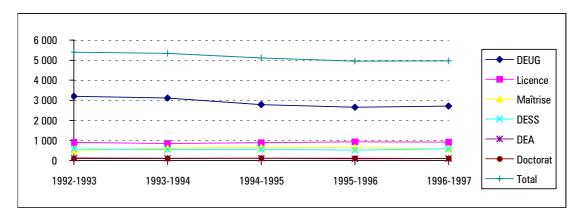
			Formations			
		Habi	litées		Non	
	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Thèses	habilitées	Total
Droit Sciences politiques	2 123	786	158	46	19	3 132
Sciences économiques	595	338	59	36	6	1 034
Sciences pharmaceutiques	334	190	196	35	72	827
Sciences de l'homme	1 731	1 580	146	147	28	3 632
LVE	2 159	1 350	47	63	69	3 688
Sc. de la terre et am. régional	822	458	50	56	-	1 386
Histoire	699	222	15	34	44	1 014
Sciences	1 394	1 039	160	222	-	2 815
STAPS	691	307	21	4	-	1 023
Sc. de la vie et du comportement	2 068	878	71	26	14	3 057
Médecine	642	500	506	94	137	1 879
Total	13 258	7 648	1 429	763	389	23 487
	"	•			-	
E.I. de Cherbourg	-	84	2	3	-	89
I.U.T. de Caen	1 915	-	-	4	82	2 001
I.U.T. de Cherbourg	512	-	-	-	-	512
Total	2 427	-	-	-	82	2 513
IUP BFA	23	150	28	-	- 1	201
IUP Agroalimentaire	47	102		<u> </u>	-	149
IPAG	- 47	69	-		-	69
IAE	-	140	432	33	378	983
IBBA	<u>-</u>	205	23		3/0	233
IDDA	<u> </u>	205	23	<u> </u>	-	
Total	70	666	483	38	378	1 635
Total général	15 755	8 314	1 912	801	849	27 635

II - 3 - Structure de répartition des inscriptions par composante autres que EI, IUT et autres composantes

Médecine	4,8%	6,5%	35,4%	12,3%	35,2%
Sc. de la vie et du comportement	15,6%	11,5%	5,0%	3,4%	3,6%
STAPS	5,2%	4,0%	1,5%	0,5%	-
Sciences	10,5%	13,6%	11,2%	29,1%	-
Histoire	5,3%	2,9%	1,0%	4,5%	11,3%
Sciences de la terre et am. régional	6,2%	6,0%	3,5%	7,3%	-
LVE	16,3%	17,7%	3,3%	8,3%	17,7%
Sciences de l'homme	13,1%	20,7%	10,2%	19,3%	7,2%
Sciences pharmaceutiques	2,5%	2,5%	13,7%	4,6%	18,5%
Sciences économiques	4,5%	4,4%	4,1%	4,7%	1,5%
Droit Sciences politiques	16,0%	10,3%	11,1%	6,0%	4,9%

II - 4 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme habilité en Droit, Économie, Gestion

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
DEUG	3 195	3 120	2 788	2 651	2 708
Licence	898	840	886	934	916
Maîtrise	504	615	657	650	567
DESS	578	550	558	519	583
DEA	125	111	109	89	94
Doctorat	98	98	110	110	96
Total	5 398	5 334	5 108	4 953	4 964



II - 5 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme non habilité en Droit, Économie, Gestion

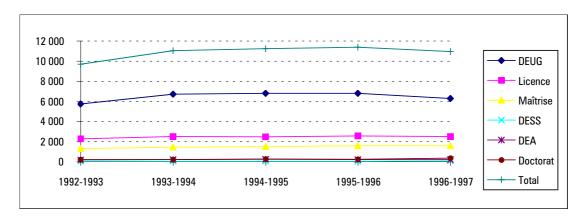
	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Total	402	428	467	410	437

II - 6 - Les diplômés en Droit, Économie, Gestion

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Niveau Bac + 2	487	530	603	496	536
Niveau Bac + 3	468	431	494	509	557
Niveau Bac + 4	365	456	492	457	472
Niveau Bac + 5	427	403	425	428	418
Niveau Bac + 6	-	-	-	-	-
Total	1 747	1 820	2 014	1 890	1 983

II - 7 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme habilité en Lettres, Langues, Sciences humaines

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
DEUG	5 727	6 691	6 787	6 774	6 259
Licence	2 260	2 494	2 464	2 553	2 504
Maîtrise	1 302	1 418	1 486	1 582	1 564
DESS	30	34	31	31	96
DEA	168	189	217	194	196
Doctorat	202	208	245	235	330
Total	9 689	11 034	11 230	11 369	10 949



II - 8 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme non habilité en Lettres, Langues, Sciences humaines

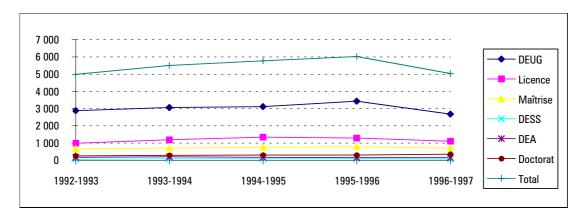
	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Total	231	199	236	172	463

II - 9 - Les diplômés en Lettres, Langues, Sciences humaines

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Niveau Bac + 2	1 181	1 227	1 559	1 318	1 320
Niveau Bac + 3	895	1 237	1 345	1 470	1 360
Niveau Bac + 4	371	394	383	479	480
Niveau Bac + 5	99	127	153	137	174
Niveau Bac + 6	-	-	-	-	-
Total	2 546	2 985	3 440	3 404	3 334

II - 10 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme habilité en Sciences

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
DEUG	2 870	3 056	3 112	3 419	2 673
Licence	981	1 189	1 340	1 282	1 100
Maîtrise	664	694	757	777	697
DESS	44	83	81	78	66
DEA	175	199	174	157	145
Doctorat	250	277	301	309	349
Total	4 984	5 498	5 765	6 022	5 030



II - 11 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme non habilité en Sciences

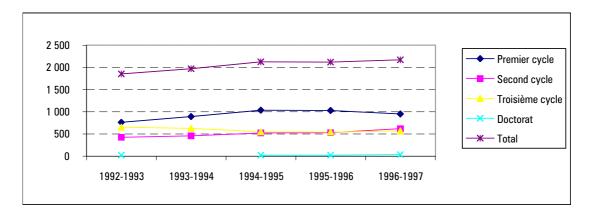
	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Total	139	133	52	19	14

II - 12 - Les diplômés en Sciences

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Niveau Bac + 2	751	734	716	856	718
Niveau Bac + 3	557	655	721	811	753
Niveau Bac + 4	329	395	391	468	505
Niveau Bac + 5	171	239	236	211	242
Niveau Bac + 6	-	-	-	-	-
Total	1 808	2 023	2 064	2 346	2 218

II - 13 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme habilité en Santé

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Premier cycle	761	890	1 035	1 028	951
Second cycle	423	453	521	528	620
Troisième cycle	649	623	547	541	562
Doctorat	19		21	20	35
Total	1 852	1 966	2 124	2 117	2 168



II - 14 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme non habilité en Santé

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Total	170	142	155	250	310

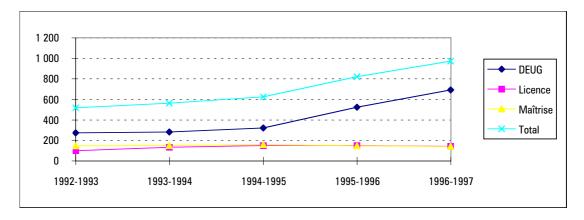
II - 15 - Les diplômés en Santé

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Niveau Bac + 2	72	74	70	69	65
Niveau Bac + 3	-	-	-	-	-
Niveau Bac + 4	13	90	181	18	11
Niveau Bac + 5	-	-	-	-	-
Niveau Bac + 6	171	194	133	153	NR
Total	256	358	384	240	

NR : Données non renseignées

II - 16 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme habilité en STAPS

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
DEUG	274	282	319	524	691
Licence	99	133	149	149	141
Maîtrise	145	148	157	147	141
Total	518	563	625	820	973



II - 17 - Les diplômés en STAPS

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Niveau Bac + 2	109	102	122	115	185
Niveau Bac + 3	84	105	126	96	125
Niveau Bac + 4	22	23	26	26	17
Total	215	230	274	237	327

II - 18 - La formation continue

		Nombre	Nombre de	Volume
		d'heures	stagiaires	financier
		stagiaires	en formation	en francs
nnée civile 1002	Total	1 270 912	10 011	12 220 620

année civile 1993 Total	1 278 812	10 911	13 238 638
dont formations diplômantes (diplôme national)	167 667	949	5 328 513
dont formations diplômantes (DU)	322 202	1 477	3 802 791
dont stages actualisation des connaissances *	117 004	2 448	2 029 787
dont formation professionnelle **	22 944	66	392 800
dont formation générale à caractère culturel	648 995	5 971	1 665 347
dont prestations de service	-	-	19 400

année universitaire 1994-1995 Total	1 018 587	6 937	11 370 560
dont formations diplômantes (diplôme national)	104 043	391	4 360 844
dont formations diplômantes (DU)	205 747	855	3 496 986
dont formation professionnelle **	33 399	690	1 113 295
dont formation générale à caractère culturel	675 398	5 001	2 399 435

année civile 1996 Total	24 685	6 585	11 484 221
dont formations diplômantes (diplôme national)	7 770	1 066	7 347 579
dont formations diplômantes (DU)	745	67	902 908
dont formation professionnelle **	2 989	450	908 984
dont formation générale à caractère culturel	3 147	566	822 700
dont U.I.A	10 034	4 436	1 502 050

^{*} courte durée

^{**} moyenne et longue durée

III - Le corps enseignant en 1996-1997

III - 1 - Les emplois hors IUT et école d'ingénieurs

	Droit Économie Gestion	Lettres, Langues	Sciences humaines et sociales	Sciences	STAPS	Total
Professeurs	36	42	39	79	3	199
Maîtres de conférences	57	78	65	169	12	381
Assistants	12	1	1	11		25
Lecteurs		18				18
Second degré	3	32	5	4	37	81
ENSAM						
Jouvence *	11	12	7	35		65
Professeurs associés						
Total	119	183	117	298	52	769
Crédits PAST **	9	-	3	7	-	19

III - 2 - Les emplois des IUT et de l'École d'ingénieurs de Cherbourg

	IUT de Caen	IUT de Cherbourg	EIC
Professeurs	13	2	3
Maîtres de conférences	42	11	5
Assistants	10	1	
Second degré	65	22	2
ENSAM			
Jouvence *	1		
Professeurs associés			
Total	131	36	10
Crédits PAST **	19	14	1

^{*} ATER et Moniteurs

^{**} Un crédit PAST représente l'équivalent horaire d'un demi-emploi d'enseignant-chercheur

III - 3 - Les emplois du secteur santé en 1996-1997

Disciplines médicales

Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers médecine	67
Maîtres de conférences des universités - Praticiens hospitaliers médecine	30
Praticiens hospitaliers détachés dans des emplois de praticiens hospitaliers universitaires	1
Chefs de travaux des universités - Praticiens hospitaliers - Chefs de travaux	-
Chefs de clinique des universités, assistants des hôpitaux, assistants hospitaliers univ.	53
Attachés - Assistants de sciences fondamentales, Attachés-Chefs de clinique	-
Assistants des disciplines médicales biologiques et mixtes	1
Personnels associés des CHU disciplines médicales	-
Maîtres de conférences disciplines médicales, biologiques et mixtes	-
Second degré	-
Total	152

Disciplines pharmaceutiques

Professeurs des universités	17
Maîtres de conférences des universités	17
Assistants	5
Second degré	1
Jouvence	3
Professeurs associés	-
Total	43
Crédits PAST	2

III - 4 - Les emplois administratifs et de service en 1996-1997

Répartition par support budgétaire

rands organismes ssociations ollectivités territoriales ntreprises	Туре	caté	gorie d'en	nploi	Total -
Employeurs	d'emploi	Α	В	С	i i i i i i i i i i i i i i i i i i i
Etat	Statutaires	97,0	134,0	401,0	632,0
	Gagés	8,0	4,0	6,0	18,0
	Autres (*)		1,0	21,5	22,5
	Objecteurs	-	26,0	20,0	46,0
Etablissement	Permanents	-	6,0	2,5	8,5
	Vacataires	3,0	3,0	26,0	32,0
	CES	-	8,0	84,0	92,0
	Apprentis	-	-	-	-
Grands organismes	(CNRS, INSERM, etc.	25,5	20,0	9,0	54,5
Associations	Conventionnés	1,0	-	-	1,0
	Sans convention	-	-	-	-
Collectivités territoriales	Mis à disposition	-	2,0	1,0	3,0
Entreprises	Mis à disposition			1,0	1,0
Autres	Fds FEDER	-		1,0	1,0
Total		134,5	204,0	573,0	911,5

^{*} rompus de temps partiels et crédits de suppléance

Répartition par fonction et catégorie d'emplois	caté	gorie d'en	nploi	- Total
	Α	В	С	- IOtai
Scolarité, orientation et insertion professionnelle	2,0	19,5	77,0	98,5
Assistance à l'enseignement	4,0	22,5	61,5	88,0
Administration de la recherche	-	9,5	23,5	33,0
Assistance à la recherche	51,5	59,5	38,5	149,5
Documentation	13,0	18,5	57,0	88,5
Vie institutionnelle et administration générale	28,5	13,5	21,5	63,5
Service intérieur et moyens communs	-	1,0	42,5	43,5
Communication et DIST	0,5	7,0	5,0	12,5
Vie de l'étudiant	2,0	14,5	9,5	26,0
Gestion financière	3,0	10,5	52,0	65,5
Gestion du personnel	2,5	5,5	12,5	20,5
Logistique immobilière, nettoyage des locaux, surveillance	6,0	4,0	136,0	146,0
Informatique	18,0	11,5	13,5	43,0
Reprographie	-	1,0	14,5	15,5
Prestations de service	3,5	6,0	8,5	18,0
Total	134,5	204,0	573,0	911,5

Répartition par fonction et affectation	Services centraux	Services communs	Composantes	IUT	Sites	ISMRA	Total
Scolarité, orientation et insertion professionnelle	14,0	8,5	62,5	9,5	4,0	-	98,5
Assistance à l'enseignement	2,5	14,0	51,5	17,5	1,5	1,0	88,0
Administration de la recherche	3,5	2,5	22,5	-	1,0	3,5	33,0
Assistance à la recherche	-	12,0	112,5	-	2,5	22,5	149,5
Documentation	1,5	59,5	12,0	6,0	8,0	1,5	88,5
Vie institutionnelle et administration générale	20,0	8,0	13,0	19,5	3,0	-	63,5
Service intérieur et moyens communs	27,5	1,5	4,0	8,0	2,0	0,5	43,5
Communication et DIST	4,0	4,5	2,0	1,0	-	1,0	12,5
Vie de l'étudiant	5,0	19,5	0,5	1,0	-	-	26,0
Gestion financière	28,0	7,0	20,5	7,0	3,0	-	65,5
Gestion du personnel	15,5	1,5	1,5	2,0	-	-	20,5
Logistique imm., nettoyage des locaux, surveillance	68,5	13,5	22,5	35,5	6,0	-	146,0
Informatique	9,0	15,0	10,0	6,0	3,0	-	43,0
Reprographie	5,0	2,5	5,5	1,5	1,0	-	15,5
Prestations de service	1,0	9,5	6,5	1,0	-	-	18,0
Total	205,0	179,0	347,0	115,5	35,0	30,0	911,5

IV - La recherche en 1996-1997

IV - 1 - Les effectifs des équipes de recherche

	Nombre d'équipes	Enscher. de l'univ.	Ch. des organismes	Autres chercheurs	AMN	allo- cataires	ITA	ATOS
CNRS			1			1	-	
UMR	5	33	13	20	-	20	13	7,0
UPRES-A CNRS	4	91	4	4	4	34	2	6,0
UPR	1	2	7	5	-	-	15	
ER - ERS - EP	3	40	7	7	-	1	20	10,0
INSERM								
Unité INSERM	1	13	3	2	-	3	9	-
CJF INSERM	1	13	2	8	-	6	-	0,5
INRA								
Unité INRA	1	10	4	-	-	6	1	4,0
IFREMER								
Unité de recherche marine	1	14	-	2	-	6	-	7,5
Reconnues par la mission s	scientifique							
UPRES- Equipe d'accueil	16	231	3	69	16	42	6	17,5
UPRES-Jeune équipe	3	12	1	4	-	5	1	2,0
Université								
Équipe universitaire ERA	2	6	-	3	-	-	-	-
Équipe universitaire BQR	8	58	2	8	-	-	6	3,5
Programme pluri-formations	1	11	-	-	-	7	-	0,5
Total	47	534	46	132	20	130	73	58,5
Écoles doctorales	30	450		_	20	129	_	

UPR Unité propre de recherche

UPRES Unité propre de recherche de l'enseignement supérieur

UPRES-A Unité propre de recherche de l'enseignement supérieur associée

UMR Unité mixte de recherche EP Équipe postulante CNRS

ERS Équipe en restructuration CNRS

ER Équipe en réaffectation

CJF Contrat jeune formation INSERM

IV - 2 - Répartition des équipes de recherche contractualisées en 1996-1997

			CNRS			INSERM	RM			В	DRED	Écoles	Équipes	
	UMR	UPR	ERS	品	UPRES-A	김	Unités	INRA	IFREMER	IFREMER Équipes Jeunes		doctorales	doctorales d'université	PPF
										d'accueil équipes	équipes	(1)		
Droit										2		2	2	
Sciences économiques			-									_	-	
Sciences de l'homme					-					4		2	-	-
Sciences de la terre et am. régional	2				-							3	_	
Langues vivantes étrangères										2		1	_	
Histoire	2											2		
Maison de la recherche en Sc. Hum.		-												
Sciences					2					-		2		
IAE										-		1		
IUT													-	
El de Cherbourg												1		1
STAPS										1				
IBBA				1				1	1	1	1	9		
Médecine	1						1			2	1	2	2	
Sciences pharmaceutiques						1				1		1	1	
Chimie biologie										1	1	2		
Total	2	1	1	-	4	1	1	1	1	16	3	31	13	2

(1) possibilité de double-comptes

V - Les relations internationales : les échanges d'étudiants

		Effectifs d'étudia	nts étrangers accuei	illis à l'université	
Programmes européens		1994-1995	1995-1996	1996-1997	
(LINGUA)	SOCRATES	254	216	218	
	TEMPUS		1	1	
	COMETT				
	LEONARDO				
Total		254	217	216 218 1 1	
Autres programmes	Accords bil.	74	75	67	
TOTAL		328	292	286	

	. [Effectifs d'étudi	iants français accuei	llis à l'étranger
Programmes européens		1994-1995	1995-1996	1996-1997
(LINGUA)	SOCRATES	254	269	285
	TEMPUS			
	COMETT			5
	LEONARDO			
Total		254	269	290
Autres programmes	Accords bil.	77	66	77
TOTAL		331	335	367

VI - Éléments financiers

VI - 1 - Les recettes

VI - 1 - a - Les recettes de fonctionnement (Compte financier section 1)

		En milliers de francs	ſ		Années	
sectio	on 1 - Fo	nctionnement : Recettes	RP	1994	1995	1996
70	Ventes	de produits, services marchands		52 105	55 002	63 436
dont	7061	Droits universitaires	*	16 782	18 143	20 310
		Droits spécifiques	*	1 569	1 707	4 003
		Cotisations sportives	*	2 041	2 044	2 265
	7062	Prestations de recherche	*	8 254	7 962	9 189
	7065	Formation continue	*	12 920	14 056	14 565
	708	Autres produits activités annexes	*	9 908	10 392	12 517
	7087	Ventes de produits et de publications	*	631	698	587
74	Subven	tions d'exploitation		83 384	99 131	97 562
dont	7411	Subvention MEN enseignement		57 505	62 526	64 228
	7412	Subvention MEN recherche		7 100	8 571	11 110
	7413/4	Subv. autres ministères et organismes publics		9 111	11 879	13 152
	744	Subventions des collectivités locales		4 601	10 331	2 657
	746	Dons et legs	*	39	62	24
	7481	Taxe d'apprentissage	*	5 028	5 762	6 391
75	Autres	produits de gestion courante	*	9 504	13 190	11 076
dont	758	Prestations internes et recettes d'ordre		9 504	13 190	11 076
76	Produit	s financiers	*	1 979	2 042	1 512
77	Produit	s exceptionnels	*	438	390	1 048
Total	recettes	de fonctionnement		147 410	169 755	174 634
dont	Recette	s de subvention		78 317	93 307	91 147
	Ressour	ces propres	*	59 589	63 258	72 411
		ons internes et recettes d'ordre		9 504	13 190	11 076

VI - 1 - b - Les recettes d'équipement (Compte financier section 2)

			Ī		Années	
Sectio	n 2 - Éq	uipement : Recettes	RP	1994	1995	1996
10	Canita	l et réserves		_	_	_
dont	102	Apports		0	0	0
13	Subve	ntions d'investissement		33 491	58 306	88 533
dont	1311	Subventions équipement État		26 553	25 558	45 852
	1312	Subventions équipement Régions		5 925	26 910	26 061
	1313	Subventions équipement Départements		943	2 350	2 416
	1314	Subventions équipement Communes		-	2 161	1 146
	1313	Subventions équipement Entreprises publiques		70	-	-
	1315	Subventions équipement Collectivités publiques				
	1318	Subventions équipement taxe d'apprentissage	*			103
	139	Sub. d'investissement inscrites au compte de résultat			1 327	12 955
16	Empru	nts et dettes assimilées		-	-	-
20	Immol	pilisations incorporelles		-	-	-
Total				33 491	58 306	88 533
dont	Recette	es de subventions		33 491	58 306	88 430
	Recette	es propres	*	-	-	103
		Prestations internes et recettes d'ordre		63	138	79
Total	des rec	ettes d'équipement		33 554	58 444	88 612

(*) RP Ressources propres

VI - 2 - Les dépenses

VI - 2 - a - Les dépenses de fonctionnement (Compte financier section 1)

		En milliers de francs		Années	
section	on 1 - Fo	nctionnement : Dépenses	1994	1995	1996
60	Achats		21 125	23 921	27 636
dont	604	Achats d'études, de prestations de services	-	-	15
	6061	Eau, électricité, chauffage, gaz	6 512	7 990	9 348
	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 019	3 916	4 402
	6068	Autres matières et fournitures	7 853	7 884	7 855
61	Service	s extérieurs	22 872	22 235	24 831
dont	613	Locations	2 362	2 467	3 138
	615	Entretiens et réparations	10 171	9 993	11 422
	6181/3	Documentation	8 641	8 553	9 096
	6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	444	425	652
62	Autres	services extérieurs	24 726	25 603	31 983
dont	623	Relations publiques	1 576	1 461	2 143
	6251	Déplacements	4 935	4 712	4 907
	6257	Frais de réception	1 826	1 483	1 985
	626	Frais postaux	5 241	5 827	6 258
		Nettoyage	437	594	612
63	Impôts	et taxes	1 871	2 029	2 229
64	Charge	s de personnel	47 345	51 999	56 269
dont		Heures complémentaires enseignement initial	21 283	24 291	34 457
		Rémunérations personnel contr. recherche	2 336	1 789	2 184
		Rémunérations sur emplois gagés	1 650	1 338	1 197
		Rémunérations sur ressources propres	19 190	20 947	13 408
		Rémunérations sur CES	2 859	3 603	4 631
65	Charge	s diverses de gestion courante	12 810	18 699	16 712
dont		8 Prestations internes et recettes d'ordre	7 677	9 276	10 080
66	Charge	s financières	214	156	262
67	Charge	s exceptionnelles	262	501	230
68	Dotatio	n amortissements et provisions	63	138	12 990
Total	dépense	es de fonctionnement	131 288	145 281	173 142

VI - 2 - b - Les dépenses d'équipement (Compte financier section 2)

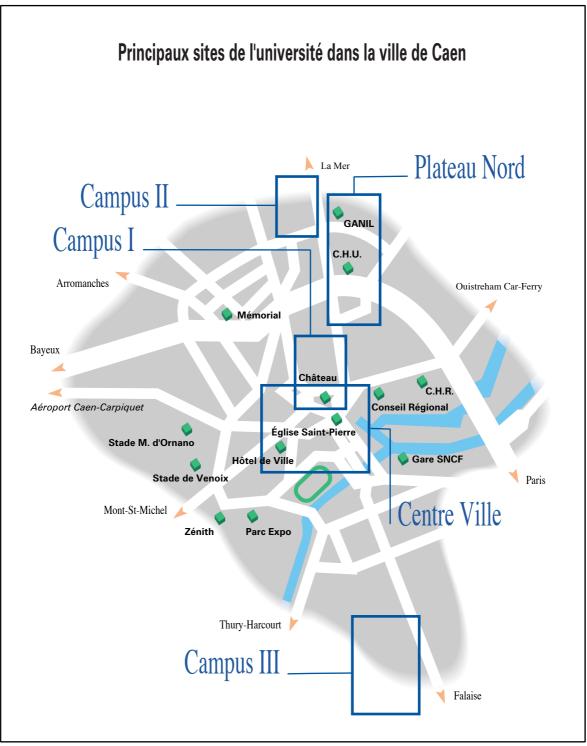
		Γ		Années	
Sectio	n 2 - Éq	uipement : Dépenses	1994	1995	1996
10	Capita	l et réserves	-	-	-
dont	139	Sub. d'investissement inscrites au compte de résultat	-	-	-
	16	Emprunts	80	80	-
20	Immol	bilisations incorporelles	-	-	-
21	Immol	bilisations corporelles	52 453	68 155	92 994
	213	Terrains et constructions	19 390	20 548	48 976
	215	Installations techniques, matériels, outillages industriels	10 703	13 129	20 488
	218	Collections	239	350	551
	2183	Matériel de bureau et informatique	14 468	24 144	14 857
	2184	Mobilier	4 518	4 004	3 466
	2188	Autres matériels	411	851	2 149
23	Immol	bilisations en cours	-	-	-
dont	231	Immobilisation corporelle en cours	-	-	-
27	Autres	immobilisations financières	2	53	-
Total	des dé	penses d'équipement	52 535	68 288	92 994

VI - 3 - Répartition des recettes et des dépenses par origine et par section

En milliers de francs

	Années			
Origine des recettes	1994	1995	1996	
Total recettes de subvention	111 808	151 614	179 577	
Total recettes propres	59 589	63 258	72 514	
Prestations internes et recettes d'ordre	9 567	13 328	11 155	
Total Recettes	180 964	228 200	263 246	

Recettes et dépenses par section		Années			
		1994	1995	1996	
Total recettes de fonctionnement		147 410	169 756	174 634	
Total recettes équipement		33 554	58 444	88 612	
	Total Recettes	180 964	228 200	263 246	
Total dépenses de fonctionnement		131 288	145 281	173 142	
Total dépenses équipement		52 535	68 288	92 994	
	Total Dépenses	183 823	213 569	266 136	
	Résultat net	-2 859	14 631	-2 890	



Source : université

•		•	•	\sim
•	'unive	rcità		(agn
	ullive		ut	

TROISIÈME PARTIE

INTRODUCTION

Observation préliminaire

Ce rapport d'évaluation fait partie d'une collection de six rapports publiés simultanément dans le cadre d'un programme d'évaluation des établissements de Haute- et de Basse-Normandie :

- l'université de Caen-Basse-Normandie,
- l'université de Rouen,
- l'université du Havre,
- l'Institut national de la matière et du rayonnement de Caen (ISMRA),
- l'Institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA).

Le sixième rapport concerne des problèmes communs à tous ces établissements.

Ce programme répond à un choix du Comité national d'évaluation de procéder à une évaluation groupée de ces établissements qui ont en commun la propriété d'appartenir à la très grande couronne parisienne.

Face à l'attraction des universités de la région parisienne, on peut se demander si ces établissements ne rencontrent pas un certain nombre de problèmes similaires. On peut également se poser toute une série de questions sur les réponses respectives de chaque établissement et examiner s'il ne serait pas plus intéressant d'harmoniser les démarches. En outre, un rapprochement entre ces établissements, certainement plus facile à imaginer qu'à réaliser en raison des difficultés de moyens de communication, devrait sans aucun doute renforcer leur identité et leur image à l'échelle européenne. Le rapport transversal commun à tous ces établissements étudiera ces questions en insistant sur les relations entre établissements, leur politique d'aménagement territorial, la vie étudiante et la valorisation de la recherche.

Par ailleurs, pour chaque établissement du programme, une évaluation dite de retour est faite en 1998 car tous ces établissements ont déjà été évalués une première fois au début des années 1990.

Thèmes choisis

Le premier rapport d'évaluation du CNE sur l'université de Caen mettait l'accent sur les richesses et la diversité de cet établissement. Il n'aurait certainement pas été inutile, sept ans plus tard, de revenir sur chacune des recommandations proposées. Cependant les choix actuels, en 1997, du CNE dans sa procédure de premier retour vers les établissements privilégient le principe de la sélectivité. C'est ainsi qu'il a paru légitime d'analyser de façon approfondie :

- le gouvernement de l'université qui semblait ne pas satisfaire non seulement les évaluateurs mais aussi les acteurs eux-mêmes puisque le CNE plaidait pour un gouvernement fort et que le document préparatoire au Contrat d'établissement faisait état de la lourdeur des instances statutaires :
- la gestion et l'organisation administrative qui se sont complexifiées : en effet la structure est ample, les composantes nombreuses et les localisations multiples tant à Caen que sur l'ensemble de la Basse-Normandie ;
- la valorisation de la recherche qui est un sujet préoccupant dans l'ensemble des universités françaises et sur lequel le CNE souhaitait une analyse approfondie ;
- l'ensemble Lettres-Langues-Sciences de l'homme qui regroupe le plus grand nombre d'étudiants de l'université normande : $10\ 367\ sur$ un total de $27\ 106\ soit\ 38,2\%$ des effectifs, dans le cadre de cinq UFR ;
- la professionnalisation dans le domaine des Sciences humaines qui est un sujet brûlant à Caen puisque l'évaporation des effectifs d'étudiants est très significative ;
- l'enseignement des Langues pour les non-spécialistes, qui est un problème général de l'ensemble des universités françaises, avait déjà été relevé dans le rapport du CNE de 1991 ;

Le choix des deux domaines ci-dessus (professionnalisation et enseignement des langues pour non-spécialistes) rejoignait des préoccupations de longue date du CNE : Caen paraissait un lieu d'investigation bien choisi.

- les domaines relatifs au Droit et aux Sciences économiques qui sont, à Caen, particuliers ; en Droit, l'université a acquis une grande réputation qu'elle essaie de maintenir et il était justifié d'analyser cette évolution. En Sciences économiques, le domaine est très porteur grâce au dynamisme de cette discipline ;
- il ne faut pas oublier que, dès le commencement de la procédure d'évaluation, le CNE a été saisi par l'UFR de Médecine de ses problèmes immobiliers. Un court chapitre lui sera consacré ;
- la recherche dans le domaine de la Santé à Caen paraissait, étant donné l'existence de CYCERON, devoir être observée avec une attention particulière ;

Enfin, en parallèle à la seconde évaluation du CNE relative à l'université de Caen, il faut mentionner :

- l'évaluation spécifique de l'ensemble des 24 UFR de Pharmacie en France, entre la fin de l'année 1997 et le premier semestre de 1998 ;
- l'évaluation, sur l'ensemble des UFR de Médecine, du troisième cycle de médecine générale au cours de l'année 1998.

L'université de Caen

QUATRIÈME PARTIE

L'ÉVALUATION DE RETOUR

Le Gouvernement de l'université

I - Présentation

La première évaluation du Comité national d'évaluation, publiée en 1991, se basait sur des données chiffrées de 1990. Il importe en introduction de donner quelques éléments actualisés qui permettent de caractériser les évolutions sensibles réalisées dans plusieurs domaines par l'université de Caen qui doit être examinée dans un contexte nouveau.

	1990	1997	Croissance
Etudiants	20 649	27 396	+32%
Enseignants	850	1 134	+39,4%
IATOS (univ. & IUT)*	536	654	+21,3%
Surfaces - bâties	120 000	231 624	+93%
(en m2) - non bâties		589 575	

^{*} Emplois d'Etat

Cette évolution est allée de pair avec un accroissement du nombre de formations délivrées par l'établissement, l'effort ayant surtout porté sur les filières professionnalisées, IUT, IUP, Ecole d'ingénieurs dispersées sur cinq sites caennais ou délocalisées sur cinq villes de Basse-Normandie.

Bien que subissant depuis cette année, comme beaucoup d'universités françaises, un léger fléchissement de ses effectifs, qui peut encore se poursuivre durant quelques années, il est raisonnable de penser qu'une stabilisation se fera aux environ de 25 000 étudiants et c'est sur cette donnée qu'il faut envisager l'avenir de l'université de Caen.

II - Le gouvernement

1 - L'équipe présidentielle

L'équipe présidentielle "rapprochée" est constituée d'un secrétaire général et d'une secrétaire générale adjointe assisté d'un secrétariat.

Le président n'a pas de directeur ni de chef de cabinet. Le secrétaire général, proche collaborateur du président, a un large domaine d'attributions.

2 - Le bureau

Il se réunit tous les quinze jours avec un ordre du jour précis, défini à l'avance avec possibilités d'y inclure des questions diverses d'actualité. Il est composé de huit membres :

- le vice-président enseignant du CA
- le vice-président étudiant du CA
- le vice-président enseignant du CS
- le vice-président enseignant du CEVU
- + quatre membres de l'université.

Dans le bureau actuel, ces quatre membres ont les qualités suivantes :

- 1 représentant IATOS
- le président de la commission des finances
- le directeur de la Maison de la recherche en sciences humaines
- un représentant scientifique.

Tous les vice-présidents et membres du bureau sont élus pour 1 an par le conseil d'administration par un vote bloqué sur une liste présentée par le président. Cette nouvelle configuration du bureau se substitue à celle pratiquée par les précédents présidents qui comprenait les vice-présidents et des conseillers désignés par le chef d'établissement.

Le vice-président du CA est le chargé de mission responsable de la communication. Le rôle du vice-président étudiant s'est accru : il est responsable de "SVP étudiant", service créé en 1994, qui joue le rôle de médiateur entre les étudiants et l'administration, et il fait partie (ainsi que le vice-président étudiant du CEVU) de la commission ville-université.

Remarque

Le fait que les vice-présidents du bureau soient élus tous les ans, ce qui risque d'entraîner un manque de cohérence et surtout de continuité dans la politique mise en oeuvre par l'université, ne semble pas inquiéter les responsables de l'université, qui au contraire estiment que la remise en question de l'action des membres du bureau est une mesure salutaire. En effet, elle permet de ne pas renouveler tout membre du bureau qui n'aurait pas fait preuve de compétence ou de suffisamment de motivation dans l'exercice de ses responsabilités. On peut s'interroger sur l'efficacité d'une telle procédure et les risques de blocage du fonctionnement qu'elle peut entraîner. Le président actuel 1 n'a pas tenté de faire élire les vice-présidents et membres du bureau pour 4 ans, mais a seulement évoqué ce point à l'occasion d'une autre question en discussion au Conseil d'administration.

Par contre, il faut s'en féliciter, l'expérience montre qu'il y a une grande stabilité dans la reconduction des membres du bureau.

3 - Les Conseils statutaires

Leur composition est la suivante :

- CA (60 membres dont 12 personnalités extérieures, 1 VP enseignant, 1 VP étudiant) ;
- CS (40membres dont 4 personnalités extérieures, 1 VP enseignant-chercheur) ;
- CS (40 membres dont 4 personnalités extérieures, 1 VP enseignant, 1 VP étudiant).

A ces Conseils sont adjointes des commissions, dirigées par un président élu pour 4 ans :

- pour le Conseil d'administration :
 - la commission des finances,
 - la commission des relations internationales,
 - la section disciplinaire,
 - la commission des statuts.
- pour le Conseil scientifique :
 - la commission de l'évaluation et des finances,
 - la commission des personnels et des habilitations,
 - la commission de valorisation.
- pour le Conseil de l'étudiant et de la vie universitaire :
 - la commission vie de l'étudiant,
 - la commission étude et formation.

¹Il s'agit du président dont le mandat est arrivé à échéance en avril 1998.

La commission des finances, dont le rôle est fort important, est composée de membres du Conseil d'administration, auxquels s'adjoignent des représentants des services généraux (secrétaire général, agent comptable) et des composantes (directeurs d'UFR, responsables des services communs). Elle se réunit environ 6 fois par an, les réunions du premier trimestre (septembre-décembre) étant consacrées à l'examen du budget de l'établissement, celles du second trimestre à celui des résultats de l'année précédente, et celles du troisième trimestre, en liaison avec le CEVU, au décompte des charges d'enseignement et donc des heures complémentaires pour l'année à venir. Ce calendrier permet à l'université de disposer du budget dès le début de l'année civile en cours.

Les procès-verbaux des séances des Conseils communiqués au CNE mettent en évidence certaines difficultés de fonctionnement :

- au CEVU : le quorum n'est quelquefois pas atteint et l'université n'a pas réussi à en faire un lieu incontesté des débats d'ordre pédagogique ou traitant de la vie étudiante ;
 - au Conseil scientifique : l'assiduité des membres élus est satisfaisante ;
- au Conseil d'administration : rappelons que, lors de l'évaluation de 1991, le CNE avait mis en exergue une dérive du fonctionnement des Conseils à savoir l'insuffisance de temps consacré aux problèmes de fonds mais par contre un temps pléthorique sur des problèmes courants. Six ans après, on constate certes une amélioration mais deux difficultés subsistent. Les débats sont souvent houleux et on peut noter une absence quasi totale de contre-propositions suivies et cohérentes des opposants lors des grands débats ou des choix budgétaires. Le budget général de 1997, par exemple, a été adopté par 23 pour et 21 contre (sur 60 membres), 0 abstention. La deuxième difficulté a trait au refus de nombre de membres du Conseil d'aborder sans arrière-plan idéologique jusqu'aux questions de gestion courante.

Recommandation

Il existe un déphasage complet entre les trois fonctions suivantes :

- président élu pour 5 ans ;
- président de commission élu pour 4 ans ;
- vice-président élu pour 1 an.

Tous les responsables entendus ont loué la manière dont cette formule a fait l'unanimité des personnes concernées, et a permis, à Caen, une grande stabilité. Particularisme local, symbiose exceptionnelle et difficilement reconductible ? Le débat doit rester largement ouvert.

4 - Les services centraux

L'université a entrepris une réorganisation des services centraux dans le sens d'une meilleure efficacité, c'est-à-dire que dans cette période de réflexion les organigrammes évoluent.

Sur l'organigramme 1996-1997, deux catégories de services se côtoyaient. Un premier ensemble de bureaux et cellules, distincts sur l'organigramme, rattachés au président et secrétaire général :

- le Bureau des affaires générales qui avait les missions suivantes : secrétariat du CA (convocation-PV), les élections aux trois Conseils, les élections aux conseils des UFR, le contentieux, contrats et conventions du point de vue juridique.
- le Bureau de la communication qui regroupe la communication interne et externe et auprès des étudiants. Le journal *Phenix-infos* qui est un mensuel d'informations paraissant tous les 5 de chaque mois. C'est l'organe institutionnel de l'établissement tiré à 3 200 exemplaires à destination des extérieurs, des retraités et expédié personnellement à chaque membre de l'université.
- le Bureau de la logistique des services, qui est une émanation de la restructuration des services, s'occupe des moyens des services généraux, tant en fonctionnement qu'en investissement.
- la Cellule de management se préoccupe de la formation des personnels et de la démarche de management (motiver le personnel en expliquant la démarche de l'administration). Cette opération n'a pour l'instant donné des résultats qu'au niveau des chefs de service mais pas encore au niveau des personnels des UFR. Cette initiative est reprise sous une autre forme par l'instauration de fiche de poste (définition de l'emploi).
 - la Cellule hygiène et sécurité.

Dans le nouvel organigramme 1997-1998, ces entités ont été incluses dans les services généraux. Par contre pour les services généraux proprement dits, entre les 2 organigrammes cités cidessus, il y a une modification importante : un essai de regroupement de services trop nombreux, en grandes directions.

Sur l'organigramme 1997-1998, il faut noter :

- le Service de scolarité ;
- la Direction des ressources humaines qui regroupe maintenant le service social, la formation des personnels, le service de médecine du travail ;
- la Direction de l'immobilier qui regroupe maintenant le service intérieur, la cellule administrative et financière, le service technique ;
 - le Service de gestion informatisée ;
 - le Service universitaire d'information et d'orientation ;
 - le Bureau de l'animation culturelle ;
- le Bureau de la recherche et de la valorisation qui regroupe l'administration de la recherche, la valorisation, les relations avec la Commission européenne ;
 - la Cellule de liaison avec les entreprises.

L'administration s'est grandement modernisée en terme de moyens de gestion en mettant en oeuvre les logiciels nationaux et en pratiquant simultanément le calage sur les mises en réseau national comme à l'échelon local. Durant la durée du mandat du président actuel, ont été mis en place Nabuco en 1996, Apogée en 1997, Harpège est prévu pour 1998.

Cette réorganisation des services est partie d'une constatation de la présidence : les services centraux étaient trop nombreux, ce qui ne permettait pas d'organiser la cohérence de leurs actions, et pour certains absolètes. Il fallait donc les remettre en cause. De plus, on constatait au niveau central trop d'interlocuteurs et, au niveau des composantes, une difficulté à renouveler les équipes, pour plusieurs raisons : responsabilités administratives trop prenantes, manque de motivation, charges d'enseignements trop lourdes, travaux de recherche et carrières hypothéquées.

Recommandation

Cette restructuration devra prendre en compte, d'une part, les souhaits exprimés par les composantes et par les usagers et, d'autre part, les spécificités de l'établissement (dispersion des sites) qui seront exposées plus loin.

Toutefois, d'un point de vue général, on ne peut qu'exhorter l'université à poursuivre la rénovation de son administration, en continuant surtout les regroupements ou les rapprochements de services afin de mieux répondre à l'expansion de l'établissement par des grandes fonctions mieux structurées et mieux reconnues. Il est certain que la façon dont l'université réussira la réorganisation de ses services centraux sera une des conditions de stabilité et d'unité de l'établissement (cf. le paragraphe sur les composantes).

5 - Les services communs

L'université de Caen a mis en place quinze services communs. Certains sont quasiment statutaires comme le SUIO, le SUAPS, la Médecine préventive. D'autres sont plus spécifiquement "communs" à un nombre restreint de disciplines comme le Centre de microscopie appliquée à la biologie, l'Office Franco-Norvégien, l'Institut de recherches sur l'enseignement des mathématiques (IREM), le laboratoire de Langues, la station marine de Luc-sur-Mer, le Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques et du livre.

Restent les services d'intérêt général comme le Centre de télé-enseignement, le Centre d'enseignement universitaire international pour étrangers, le Centre audiovisuel, les Presses universitaires et trois services primordiaux pour le bon fonctionnement et le renom d'un établissement : le Service commun de la documentation, le Service universitaire de la formation continue, le Service de ressources informatiques de l'université. Seuls les deux premiers cités seront analysés plus longuement.

Le Service commun de la documentation

Ce service commun (SCD) est bien intégré dans l'établissement, son directeur est systématiquement invité aux réunions des trois Conseils statutaires et des personnels de ce service sont élus au CA et au CS. Les bonnes relations du SCD avec les composantes ont permis l'intégration des collections, des fonds documentaires de plusieurs UFR et de la Maison de la recherche en sciences humaines à la BU centrale. Les composantes qui ont souhaité conserver leurs collections bénéficient d'une assistance soit technique, soit financière du SDC. Des représentants de l'université et des UFR participent au conseil de la documentation.

En ce qui concerne l'immobilier, la mise en sécurité, le réaménagement et l'extension des locaux de la section Droit-Lettres, le projet aujourd'hui lancé d'une bibliothèque scientifique sur le Campus II, les perspectives de redistribution de locaux du Campus I libérés après le départ des sciences en 1998, permettront d'améliorer les moyens de lecture et de stockage.

Mais beaucoup reste à faire : la nouvelle extension Droit-Lettres, l'extension de la section Médecine-Pharmacie et les centres de documentation dans les antennes. L'informatisation des trois sections Droit-Lettres, Sciences, Médecine-Pharmacie est en cours.

Une dotation budgétaire convenable et une utilisation progressive des réserves a permis de faire face à la remise à niveau des fonds et à la modernisation de la gestion et du fonctionnement.

Le service assure plus de 50 heures d'ouverture hebdomadaires. Pour le prêt entre bibliothèques, le SDC de Caen se situe au plan national dans les 10 premiers. La formation des utilisateurs aux nouvelles techniques a été organisée et a connu un certain succès auprès des enseignants-chercheurs. L'effort se poursuit. Il existe à l'université un centre régional de formation aux carrières des bibliothèques, du livre, de la documentation qui dépend du SUFOCEP. Les conservateurs participent à l'enseignement.

Conclusion

La politique menée par l'université à l'égard du Service commun de la documentation est très satisfaisante. Il reste que le grand nombre de sites pose et posera longtemps encore des problèmes de gestion au Service commun de la documentation.

Le Service universitaire de formation continue et d'éducation permanente (SUFOCEP)

Précisons que la formation permanente des personnels des services centraux relève du secrétaire général et du service du personnel. Le SUFOCEP a pour mission :

- de coordonner les actions de formation continue entreprises par les composantes de l'université, les plus actives étant l'IAE, l'IUT, l'IPAG, le centre de langues vivantes...
- de proposer ses propres formations diplômantes essentiellement dans le secteur Sciences sociales et en particulier :
 - le DAEU diplôme d'accès aux études universitaires options A,
- la gestion pédagogique et administrative de la MST "Intervention sociale et développement" en concomitance avec le diplôme supérieur en travail social,
 - le diplôme d'université en actions sociales et études locales,
 - le diplôme d'université en développement rural et maîtrise des projets,
- le diplôme d'études supérieures spécialisées : ingénierie et expertise des politiques locales, avec le soutien du Conseil régional.

La formation continue a donc une structure très décentralisée entre le SUFOCEP et les composantes. Le personnel du Service se réduit au directeur, un responsable administratif et trois secrétaires. Récemment deux maîtres de conférences en sociologie y ont été affectés.

Le directeur actuel prépare un rapport pour essayer de trouver une certaine cohérence dans la mission de l'université en formation continue, mais il se heurte à une forte résistance de composantes peu coopératives. De façon statutaire, le directeur du Service de formation continue est également le

président de l'université inter-âges qui compte 4 600 inscrits et 14 antennes. C'est l'une des plus importantes universités de ce type en France.

Conclusion

Contrairement au précédent service commun, le SUFOCEP n'a pas bénéficié de l'aide et de la coopération des composantes de l'établissement. Pour sa double mission de coordonnateur et d'organisateur de formations, il ne dispose pas des moyens en ingénierie de formation et en capacité de vente : l'université doit définir une politique globale dans la formation continue et se donner les moyens de cette politique.

III - Evolutions depuis l'évaluation de 1991

Depuis la dernière évaluation de 1991, l'université de Caen a dû pour faire face à un accroissement important de ses effectifs d'étudiants, non seulement diversifier ses filières de formation mais aussi en créer de nouvelles, tout particulièrement des filières professionnalisées, à tous les niveaux, pour faciliter l'insertion des sortants dans la vie active.

- au niveau Bac + 2 en développant :
 - des départements d'IUT (de 7 en 1991, l'université en compte 16 en 1997).
- au niveau Bac + 4 en créant :
 - des MST :
 - deux IUP : Banque-Assurance, Agroalimentaire tous deux à Caen.
- au niveau Bac + 5 en créant :
 - de nombreux DESS;
 - une Ecole d'ingénieurs à Cherbourg.

auxquels s'ajoutent, à tous les niveaux, des diplômes d'université. Bien entendu les filières classiques et fondamentales se sont, elles aussi, transformées.

Cette importante évolution a nécessité la mise en oeuvre d'une politique de développement immobilier, construction de nouveaux locaux d'accueil pour l'enseignement et la recherche, qui s'est inscrite dans un plan de regroupement basé sur la cohérence thématique. Malheureusement cette opération d'envergure a entraîné la multiplication des sites, des campus qui s'élèvent maintenant à 12 (délocalisations comprises), ce qui ne facilite pas la gestion de l'ensemble.

Sur le Campus I, à Caen, le plus important, sont actuellement et resteront :

- la présidence, les services généraux, les services communs
- les UFR (et IUP) suivants :
 - Droit et sciences politiques,
 - Sciences économiques et de gestion,
 - IPAG.
 - IUP Banque-Assurance,
 - Sciences de l'homme,
 - Langues vivantes étrangères,
 - Histoire.
 - Sciences de la terre et aménagement régional,
 - Sciences de la vie et du comportement,
 - Institut de biochimie et de biologie appliquée (IBBA),
 - IUP agroalimentaire,
 - UFR des Sciences (TP 1er cycle Physique et Chimie),
 - Maison de la recherche en Sciences humaines (MRSH).

Sur le Campus Côte-de-Nacre, à Caen, sont ou seront regroupés dans un avenir proche :

- IUT de Caen avec 5 départements
- UFR STAPS
- ISMRA (sauf une partie du GREYC)
- UFR des Sciences (1er, 2ème, 3ème cycle, recherche en Mathématiques et en Informatique)

Sur le Campus III, à Ifs

- IUT de Caen avec 2 départements
- UFR STAPS dans un avenir plus lointain

Rue Vaubenard, à Caen

- la recherche en Pharmacie (excepté le GREGAN)

Boulevard Becquerel, à Caen

- UFR de Pharmacie

Rue Claude Bloch, à Caen

- Institut d'administration des entreprises (IAE)

CHU - Côte-de-Nacre

- UFR de Médecine

Luc-sur-Mer

- le Centre régional d'études côtières (CREC)

Cherbourg

- Ecole d'ingénieurs
- IUT Cherbourg-Manche (4 départements)
- UFR des Langues vivantes étrangères (DEUG LEA)
- UFR des Sciences DEUG A

Alençon

- IUT : 3 départements - UFR Droit : DEUG

Lisieux

- IUT de Caen : 1 département

Saint-Lô

- IUT de Cherbourg-Manche : 1 département

Vire

- IUT : 1 département dépendant de l'IUT de Caen inscrit dans le Contrat de Plan

Il y a probablement peu, ou pas, d'université en France aussi éclatée. De plus, si la politique en matière de création d'IUP (Institut universitaire professionnalisé) et de création d'Ecole d'ingénieurs a été bien maîtrisée (ainsi l'IUP Banque-Assurance créé en 1991, l'IUP Génie des systèmes industriels agroalimentaires en 1993, l'Ecole d'ingénieurs de Cherbourg en 1993), il n'en est pas de même pour les créations des départements d'IUT qui ont connu un développement exceptionnel : 9 départements créés depuis 1990. Leur distribution, et leur spécialité, est la suivante :

- IUT de Caen 7 départements 2 lieux d'implantation (Campus Côte-de-Nacre et III) :
 - biologie appliquée (3 options)
 - génie chimique
 - mesures physiques (2 options)
 - gestion des entreprises et des administrations (3 options)

- techniques de commercialisation
- informatique
- information-communication
- IUT d'Alençon 3 départements (IUT de plein exercice depuis peu) :
 - génie mécanique et productique
 - transport logistique
 - organisation et gestion de la productique
- IUT Cherbourg-Manche 4 départements IUT (plein exercice) :
 - génie électrique et informatique industrielle (2 options)
 - gestion des entreprises et administration (2 options)
 - techniques de commercialisation
 - génie industriel et maintenance
- Antenne de Lisieux rattachée à l'IUT de Caen :
 - techniques de commercialisation
- Antenne de Saint-Lô, rattachée à Cherbourg :
 - génie thermique et énergie
- Antenne de Vire rattachée à Caen :
 - hygiène, sécurité, environnement.

On constate qu'à une exception près il n'y a pas de multiplication de départements de même nature. L'exception concerne le DUT de techniques et commercialisation qui a été créé à Caen, à Cherbourg et à Lisieux, ce qui peut paraître pléthorique pour une région. Afin de pouvoir assurer une représentation de certaines de ces nouvelles composantes, l'université a dû procéder depuis 1990 à plusieurs révisions de ses statuts.

Avis et recommandations

Au paragraphe précédent, il a été mentionné que la restructuration de l'administration de l'université devait prendre en compte les spécificités de l'établissement, la dispersion poussée de ses campus en étant une.

Il faut à ce sujet, pour les campus éloignés de Caen et d'une certaine taille, penser à leur donner des moyens de fonctionnement et en particulier désigner un responsable du campus et du maintien de l'ordre. Le président a désigné un délégué à Cherbourg et un représentant à Alençon. Pour assurer le bon fonctionnement d'un campus, il faut aussi réaliser des aménagements dans différents domaines qui relèvent en général du propriétaire des lieux.

Or, sur le Campus Côte-de-Nacre, pour le moment, aucune initiative de ce genre ne peut être prise par l'université, car la dévolution des terrains ne lui a pas été faite. En plus de cette constatation d'ordre technique, la restructuration géographique et thématique que nous venons d'examiner appelle deux remarques et deux recommandations :

- 1- On peut regretter qu'à l'occasion d'un regroupement thématique sur le Campus Côte-de-Nacre, seuls les TP des premiers cycles de Sciences demeurent sur le Campus I. En fait dans ce secteur disciplinaire, l'effet recherché n'a pas été atteint. Au contraire il en est résulté une partition géographique de l'UFR qui est préjudiciable à son fonctionnement.
- 2- La politique de l'université en matière de délocalisations des départements d'IUT représente une dispersion importante (5 sites). On est en droit de se demander si l'université a toujours été maîtresse de ces développements et si elle n'a pas cédé à la pression des collectivités locales ou territoriales, elles-mêmes soumises à des contraintes d'aménagement du territoire.

En tout état de cause il faut maintenant marquer une pause dans les créations de nouveaux départements. Le vivier des étudiants aptes à suivre des études supérieures à Bac + 2 en IUT n'est pas intarissable. De plus certains départements d'IUT commencent à rencontrer des difficultés pour trouver des stages à leurs étudiants et des emplois à leur sortie de l'établissement.

Il faut enfin que l'université résiste à la tentation, voire aux pressions, de créer dans les deux antennes d'autres départements d'IUT si ces derniers ne se justifient pas, afin d'en faire des IUT de plein exercice. L'expérience a montré qu'il n'est pas difficile d'obtenir de la part des collectivités locales, des terrains, des bâtiments, des équipements même, mais que les difficultés surgissent lorsqu'il s'agit de l'encadrement des étudiants en personnels enseignants et en IATOS.

IV - Les relations des composantes entre elles et avec l'administration

Comme c'est souvent le cas dans les universités omnidisciplinaires ayant atteint une taille critique, surtout après une croissance rapide non accompagnée de moyens suffisants, il existe des tensions entre certaines composantes et la présidence.

D'une part, ces tensions sont exacerbées lorsque se constatent un déficit global de personnels enseignants et non enseignants, une pénurie de locaux et des crédits de fonctionnement insuffisants. Dans ces cas-là, toutes les UFR insatisfaites expriment avec plus ou moins de véhémence leur mécontentement envers les instances dirigeantes.

D'autre part, l'établissement est bien obligé d'actualiser ses méthodes de fonctionnement suivant les directives du ministère de tutelle, ce qui l'amène inévitablement à déléguer aux composantes certaines fonctions mais aussi, et surtout, à regrouper, en les "reprenant" aux UFR, certaines compétences et responsabilités qu'elles exerçaient depuis longtemps. Ces mesures sont toujours mal vécues par les UFR qui accusent l'administration de pratiquer un trop grand centralisme. Ces sources de friction sont-elles susceptibles de fissurer l'unité de l'université ? Par l'audition de tous les directeurs de composantes, une tentative d'évaluation de ce risque a été lancée. Pour chacune des UFR, quand cela a été possible, nous donnons succinctement un résumé des difficulté exprimées.

UFR de Sciences économiques et de gestion et IAE

L'UFR de Sciences économiques et de gestion (1 006 étudiants en 1996-1997) et l'Institut d'administration des entreprises (1 094 étudiants) qui dispose de nouveaux locaux spacieux, se sentent bien intégrés dans l'université avec sa configuration actuelle. Ils entretiennent par ailleurs entre eux de bonnes relations. Le souhait émis est relatif à une déconcentration de la gestion de l'université. Aucune récrimination contre les instances dirigeantes n'a été formulée.

UFR de Droit et des Sciences politiques

Cette UFR de 3 334 étudiants a en responsabilité l'IPAG (63 étudiants), l'IEJ, l'IUP Banque-Assurance (202 étudiants) qui est une filière commune au droit et aux sciences économiques.

Elle souffre d'un manque crucial de locaux et d'amphithéâtres. Si l'encadrement en personnels enseignants est normal en droit public et histoire du droit, il est très insuffisant en droit privé où (d'après le doyen) le déficit est estimé à 15 postes. Certains collègues assurent un service et demi et il est fait appel à un grand nombre de vacataires. L'UFR n'est pas satisfaite du fonctionnement de l'administration, prétend ne pas être entendue par les instances dirigeantes et leur reproche une trop grande centralisation "Tous les pouvoirs sont aux mains des administratifs".

La composante manque de personnels administratifs et déplore l'ambiance "désordonnée" des réunions du Conseil d'administration et du Conseil scientifique. On ne sera pas étonné, après une telle énumération de mécontentements et de griefs, que l'UFR de Droit et des Sciences politiques pense qu'elle serait plus à l'aise dans un autre établissement. Toutefois elle ne souhaite pas faire sécession seule. Pour l'instant, et de façon pressante, elle souhaite une décentralisation de la gestion de l'université et des réunions de directeurs d'UFR plus fréquentes.

UFR des Sciences de l'homme et UFR de Langues vivantes étrangères

Ces deux UFR d'égale importance du point de vue des effectifs (Sciences de l'homme : 3 420 étudiants, UFR de Langues vivantes étrangères : 3 530 étudiants) se plaignent également d'un manque de locaux. Plusieurs enseignants ne disposeraient pas de bureau, ce qui favorise la tendance de ces collègues à se tourner vers les universités parisiennes.

Les deux composantes espèrent que le départ de certains laboratoires de l'UFR des Sciences leur permettra de disposer de surfaces supplémentaires. Globalement, mais avec des disparités au niveau de certaines disciplines, les effectifs d'étudiants sont maintenant stationnaires.

En ce qui concerne l'encadrement, il est aussi globalement satisfaisant avec quelques disparités marquantes (sous-encadrement en sociologie et en linguistique). Le redéploiement des postes à l'intérieur des UFR est difficile car il n'existe pas de disciplines manifestement surencadrées, sauf l'anglais.

Suivant les deux directeurs d'UFR, le regroupement des deux UFR en une seule pour réaliser des économies d'échelle ne serait pas raisonnable. Leur appréciation vis-à-vis de l'administration est réservée. Les deux responsables affirment qu'ils ont beaucoup de mal à se faire entendre par l'équipe de direction surtout quand il s'agit de leurs demandes de créations d'emplois. Ils déplorent par ailleurs que l'interclassement des demandes émanant des différentes disciplines se fasse au niveau de la présidence où la prise en considération des besoins des autres disciplines les pénalise lourdement.

Conclusion: la pluridisciplinarité de l'université les dessert et les scientifiques sont mieux dotés. Les deux responsables d'UFR proposent que l'établissement s'appuie plus qu'il ne le fait sur les réunions de directeurs d'UFR, en l'occurrence des réunions structurées (et non pas "des grandsmesses"). Toutefois ils ne veulent pas de partition de l'université, souhaitent être mieux écoutés et avoir plus de poids par rapport aux scientifiques.

UFR Sciences de la vie et du comportement et Institut de biochimie et de biologie appliquée (IBBA)

L'UFR Sciences de la vie compte 3 040 étudiants et comprend 2 départements :

- le département de Psychologie (1 500 étudiants environ) implanté dans des locaux neufs dans le bâtiment de l'IUP Agroalimentaire, les travaux de recherche s'effectuant à la MRSH. Les enseignements de psychologie sont assurés dans une proportion de 66% par des enseignants titulaires ;
- le département de Biologie (1 500 étudiants) bénéficie, lui aussi, de locaux propres, manque de salles de TD et son encadrement est correct (80%). Les deux départements assurent les enseignements des trois cycles ;
- l'IBBA (245 étudiants en deuxième et troisième cycle) : les locaux et l'encadrement des étudiants sont satisfaisants.

On peut s'interroger sur le couplage Psychologie-Sciences de la vie. D'après les responsables actuels, c'est une "conséquence de 1968" car il n'y avait à cette époque que très peu de psychologues à Caen. Une structure d'accueil s'avérant nécessaire, les Sciences de la vie ont été choisies. Depuis "la Psychologie" s'est fortement développée. Le couplage de la Psychologie avec la Sociologie, les Sciences de l'éducation et la Philosophie serait plus attendu.

De même un regroupement des Sciences de la vie et de l'IBBA, compte tenu de la nature de leurs enseignements, ne serait pas déraisonnable. Les deux directeurs n'y seraient pas opposés mais leurs conseils d'administration respectifs n'y sont pas favorables. Les relations de ces deux composantes

avec les instances dirigeantes et administratives ne semblent pas poser de problème et le statut actuel de l'établissement leur convient.

UFR d'Histoire

L'UFR d'Histoire (955 étudiants), très à l'étroit dans ses locaux actuels, espère être plus à l'aise par la récupération de surfaces libérées. C'est une des UFR d'Histoire les mieux encadrées de France, ce qui explique un enseignement de grande qualité d'après son directeur. Elle a des représentants dans certains conseils et entretient de bonnes relations avec l'administration. Il faut noter tout de même l'attrait des universités parisiennes pour certains enseignants d'histoire

UFR Sciences de la terre et de l'aménagement régional

Cette UFR (1 363 étudiants) comprend deux départements :

- le département de Géographie qui se satisfait de ses locaux (bien que le ratio soit inférieur à 1 m2 étudiant) et de son encadrement (sous-encadrement de plus de 10 postes) ;
- le département de Géologie qui se sent à l'étroit dans ses trois implantations actuelles dispersées sur le campus.

D'après le directeur de l'UFR, les Sciences de la terre sont fortement sous-encadrées, ce qui a pour conséquence une non-motivation des enseignants de la discipline pour participer aux instances de l'établissement (pas de représentant des Sciences de la terre au CA et au CEVU). Par contre, la discipline entretient de bons rapports avec la direction de l'université. Mais le souhait d'un certain nombre d'enseignants de géologie est d'intégrer l'UFR des Sciences, ce qui entraînerait un scission au niveau de l'UFR.

UFR de Médecine

L'UFR de Médecine (1 695 étudiants dans les trois cycles et l'internat) est intégrée au CHU. Elle ne bénéficie pas de locaux bien individualisés de telle sorte qu'il existe une interpénétration des surfaces occupées par la faculté et l'hôpital.

Aucune convention n'a été signée entre les ministères de la Santé et de l'Education nationale concernant l'entretien des locaux, ce qui entraîne des difficultés de fonctionnement. A titre d'exemple, il n'y a pas d'agents de service à l'UFR de Médecine : ce sont ceux de l'hôpital qui interviennent mais c'est l'université qui les rémunère.

Le numerus clausus en première année est de 69, ce qui place l'UFR de Médecine de Caen dans le troisième tiers des UFR médicales. L'encadrement en enseignants de rang A se situe dans la moyenne nationale ; il n'en est pas de même pour les enseignants de rang B.

UFR de Pharmacie

A l'UFR de Pharmacie (773 étudiants), une première tranche de nouveaux locaux destinés à l'enseignement (de la seconde à la sixième année) est terminée et la formation y fonctionne normalement. Une deuxième tranche est prévue pour la recherche. Le numerus clausus est de 65. L'encadrement est inférieur à la moyenne nationale et il n'y a pas de postes à l'hôpital, ce qui entraîne en recherche un point fort (U) dans le fondamental et un point faible dans le médical (H).

Conclusion sur les UFR de Médecine et de Pharmacie

Les directeurs de ces deux UFR ont un problème commun concernant la BU et les salles de travail pour leurs étudiants. Ceci mis à part, les médecins et les pharmaciens sont correctement représentés dans les trois Conseils. La majorité des enseignants de ces deux UFR, dont les deux directeurs, souhaitent leur maintien dans l'université pluridisciplinaire actuelle où ils estiment apporter beaucoup mais aussi recevoir en conséquence. A l'exception de quelques collègues, ils n'envisagent pas de partition de l'université tant qu'il sera bien tenu compte de leurs spécialités, surtout en recherche.

UFR STAPS

L'UFR STAPS (992 étudiants) rencontre actuellement de gros problèmes. Elle est située dans un petit bâtiment pouvant accueillir normalement 300 étudiants mais en héberge près de mille. Dans ce bâtiment sont rassemblées les structures administratives et les salles de cours de l'UFR, ce qui est bien évidemment très insuffisant et l'UFR emprunte des locaux aux autres composantes.

L'UFR STAPS sera relogée sur le Campus III (à Ifs) dans des bâtiments nouveaux. D'après le directeur, ce Campus qui a été imposé est mal situé, totalement excentré et un peu isolé. S'y trouvent déjà deux départements d'IUT. De plus, le campus d'Ifs ne dispose pas encore de CROUS et de bibliothèque.

A l'origine l'UFR STAPS avait fixé un numerus clausus à 100 étudiants qui fut remis en cause par le Conseil d'Etat, d'où l'obligation d'accepter tous les primo-arrivants quelle que soit la nature de leur bac. Il en est résulté un accroissement excessif des effectifs de première année : 430 en 1997-1998. Tous cycles confondus, l'UFR compte 992 étudiants (du DEUG au DESS et DEA) auxquels s'ajoutent les étudiants de l'IUFM.

Après celui de la pénurie de locaux, le gros problème de cette composante est l'encadrement : 3 enseignants de rang A, 11 maîtres de conférences, 48 PRAG ou PRCE (deux tiers des enseignants appartiennent au secondaire d'où une "secondarisation" prononcée de l'UFR). Par suite d'un recours fait par un enseignant sur la non-parité dans le CA entre enseignants de rang A (3A) et enseignants de rang B (5B), l'élection du directeur, un professeur certifié, a été invalidée et un administrateur provisoire (un enseignant de rang A) a été nommé par le président de l'université.

Les étudiants sont à l'origine d'une autre revendication, à savoir le rétablissement du directeur invalidé dans ses fonctions. Au niveau des relations avec l'université, il y a un problème de reconnaissance par l'université et, surtout, une mainmise des enseignants du secondaire sur le fonctionnement de l'UFR.

D'après les normes GARACES, le déficit en heures supplémentaires serait de 2 500 heures. L'UFR en consomme 8 000, la différence étant fournie par l'université. Cette différence marquée provient essentiellement de la définition par le Ministère des obligations de service des enseignants du second degré (décret de 1993).

L'ambiance régnant dans l'UFR, au moment de l'évaluation, ne se prêtait pas à une restauration de l'autorité de l'université et au rétablissement d'un fonctionnement normalement attendu d'une UFR.

UFR de Sciences

Il faut rappeler que cette UFR est la composante la plus concernée par la restructuration géographique de l'université. En effet sur le Campus Côte-de-Nacre où se trouve actuellement l'ISMRA, sont installés les laboratoires de Physique et de Chimie travaillant avec l'ISMRA (5 000 m² seront réservés pour l'enseignement du premier cycle scientifique, 22 000 m² pour les enseignements de deuxième et troisième cycle), ainsi que la recherche en mathématiques et informatique.

Sur le campus I, resteront les travaux pratiques du premier cycle en physique et chimie ainsi que l'enseignement et la recherche en biologie et géologie. Les enseignants-chercheurs de géologie ont exprimé clairement le souhait de rester sur le Campus I. Il y a eu, à la rentrée 1997, une légère baisse des effectifs d'étudiants en premier cycle accompagné d'un accroissement en deuxième cycle. Si l'encadrement en personnels enseignants est normal dans les disciplines comme la physique et la chimie, il y a un réel déficit en EEA, mathématiques et informatique.

Les relations avec les instances dirigeantes sont bonnes, la représentation des Sciences au CA et au CS est importante : pour cette UFR, la partition de l'université n'est pas à l'ordre du jour. L'UFR déplore toutefois que les informations émanant des services centraux parviennent très difficilement aux

UFR, par contre elle estime que les instructions, les enquêtes, les demandes de renseignements "réclamées" par l'administration sont trop prenantes.

Un problème demeure dans les relations université-ISMRA. La convention signée en 1995 entre les deux établissements a permis de résoudre la plupart des difficultés. Six laboratoires de l'université sont impliqués dans la recherche faite à l'ISMRA, ce qui représente un nombre important de chercheurs. La convention a permis la reconnaissance de la participation des enseignants-chercheurs et des IATOS de l'université aux activités de recherche de l'ISMRA notamment.

L'université souhaite qu'une étape supplémentaire soit franchie en reconnaissant le double rattachement des laboratoires à l'université et à l'ISMRA. En effet, il n'est pas normal que le bilan des travaux de recherche des enseignants-chercheurs ne figure pas sur le rapport d'activité de l'université. Ce point n'a pas été réglé lors de l'établissement de la convention et l'UFR de Sciences n'en a pas fait une revendication première pour ne pas bloquer l'accord. Il convient maintenant d'évoluer.

V - Les Instituts universitaires de technologie

IUT Caen

L'IUT de Caen est un établissement important de statut dérogatoire (Art. 33) qui délivre 7 DUT (5 départements sur le Campus Côte-de-Nacre, 2 départements sur le Campus d'Ifs et 1 à Lisieux), regroupe 147 enseignants dont la moitié fait sa recherche à l'université et à l'ISMRA ou dans des structures de recherche propre à l'IUT. Son volume de formation continue et ses diplômes d'université sont importants de même que les enseignements de troisième année sous forme de DU. L'IUT de Caen est bien intégré dans l'université : il n'y a aucun problème relationnel entre les directions des deux établissements.

IUT d'Alençon

L'administrateur provisoire de cet IUT n'a pas été auditionné par le rapporteur. Rappelons que cet IUT est devenu récemment un IUT de plein exercice. Le président de l'université de Caen y a désigné un représentant pour l'ensemble du site.

IUT de Cherbourg-Manche

Créé en 1992, l'IUT de Cherbourg-Manche (544 étudiants) a connu un développement rapide, aidé très fortement par la Communauté urbaine, la Région et le Conseil général de la Manche. Dans le cadre du plan Université 2000, un gros effort a été fait en matière de construction de locaux. L'IUT comprend cinq départements, dont un est délocalisé à Saint-Lô-Bellevue. Les promotions d'étudiants trouvent encore une embauche dans les six mois mais on constate qu'un étudiant sur deux poursuit ses études.

VI - L'Ecole d'ingénieurs de Cherbourg (EIC)

Créée en 1993, elle forme des généralistes de production (matériaux, électronique, mécanique) et recrute à Bac + 2 (50% CPGE, 20% DEUG, 30% DUT et BTS). L'Ecole est représentée au Conseil scientifique de l'université de Caen par son directeur.

Dans la première promotion de 26 étudiants sortie de l'Ecole, il n'y a actuellement que 4 ingénieurs qui n'ont pas encore trouvé d'emploi. La formation est assurée dans une proportion de 40 à 50% par des enseignants de l'université d'où un appel à de nombreux vacataires. L'EIC souffre d'une pénurie sévère de personnels IATOS. Elle ne dispose que de deux agents (1 SASU et 1 adjoint), 4 autres IATOS sont rémunérés par une association APDESRANC (Association pour la promotion et le développement de l'enseignement supérieur et la recherche appliquée dans le Nord-Cotentin). Le président de cette association siège au CA de l'université.

Il faut rappeler qu'il existe à Cherbourg une antenne de l'UFR des Sciences (DEUG SSM) et une antenne de l'UFR Langues vivantes étrangères (DEUG LEA). De plus un laboratoire de recherche, le Laboratoire universitaire de sciences appliquées de Cherbourg (LUSAC), rattaché à l'Ecole d'ingénieurs, regroupe des enseignants de l'IUT, de l'Ecole d'ingénieurs et du DEUG Sciences. Deux thématiques sont développées : Matériaux et Traitement du signal. Ce laboratoire est hébergé dans les locaux du DEUG Sciences, de l'Ecole et du Centre d'innovation technologique.

En conclusion, l'antenne de Cherbourg constitue une antenne bien maîtrisée. Il n'y a pour l'instant aucune velléité d'obtenir une université de plein exercice mais plutôt le souhait de développer l'Ecole d'ingénieurs. Le délégué du président de l'université essaie de structurer le site. Un effort doit être fait dans le domaine de la bibliothèque.

Avis et recommandations

De la consultation des directeurs d'UFR, et en postulant que leurs positions sur les questions évoquées reflètent bien celles de leurs mandants, il ressort nettement :

- qu'actuellement une large majorité du corps enseignant de l'université de Caen ne souhaite pas une partition de l'université. Seule une UFR a encore quelques velléités (d'ailleurs mal exprimées) de sécession ;
- qu'il y a dans certaines composantes des difficultés de fonctionnement dues à une pénurie de locaux et quelquefois un sous-encadrement en personnels enseignants et IATOS. Globalement l'université doit pouvoir surmonter les problèmes de locaux avec les constructions prévues et les réaménagements de campus ;
- que la plupart des UFR souhaitent une amélioration des relations entre les composantes et la direction de l'université. Pour cela elles préconisent :
- des réunions plus fréquentes et mieux structurées de directeurs d'UFR sur les grands problèmes de l'établissement et une transmission améliorée de l'information ;
- une déconcentration de la gestion administrative que certaines UFR jugent dans son état actuel trop centralisée.

Si l'on ne peut que recommander à la direction de l'université de satisfaire le premier souhait (réunion des directeurs d'UFR), par contre il est recommandé d'être très prudent sur le second.

En effet, les UFR ont tendance à penser que l'administration centrale cherche à leur reprendre des compétences qu'elles exerçaient depuis fort longtemps. Il est vrai que, depuis plus de deux décennies, il s'était instauré un équilibre dans la répartition des compétences entre composantes et services centraux qui satisfaisait tant bien que mal aux exigences minimales des UFR et à la centralisation nécessaire à un établissement pour s'imposer.

Mais aujourd'hui les contraintes relatives aux effectifs, aux implantations, à la visibilité des formations, à la modernisation de la gestion, enfin à la cohésion de l'institution, remettent en cause cet équilibre.

Il devient nécessaire de décentraliser certaines compétences, mais aussi d'affirmer l'existence de l'université dans certaines fonctions essentielles (gestion du personnel, fichiers étudiants, problèmes de sécurité, relations extérieures etc...). L'université doit trouver dans ce problème de gestion un nouvel équilibre qui conditionnera d'ailleurs, pour beaucoup, son devenir et sa cohésion.

Il y a certaines "revendications spécifiques" de quelques UFR qu'il convient ou conviendra de prendre en considération à plus ou moins long terme après avoir soigneusement analysé les conséquences qui en résulteront.

Les géologues souhaiteraient être intégrés dans l'UFR des Sciences, ce qui est le cas dans de nombreuses universités. A l'université de Caen, cela entraînerait l'isolement de la Géographie car il faut reconnaître que le rapprochement entre la Géologie et la Géographie ne va pas au-delà d'une coexistence administrative.

L'UFR des Sciences de la vie et du comportement et l'IBBA ont beaucoup de points communs et un regroupement ne serait pas non plus déraisonnable. Par contre, cela entraînerait une séparation d'avec la Psychologie avec laquelle, là encore, il n'y a pas beaucoup de liens. Un regroupement Psychologie-Sociologie serait plus cohérent.

L'UFR de Sciences souhaiterait ne pas être parcellisée mais plutôt regroupée en un même site : on ne peut que souscrire à cette volonté.

Enfin, ce qui concerne **l'UFR STAPS**, il est urgent que l'université reprenne en main cette composante qui relève de son autorité quoiqu'en pensent certains enseignants.

VII - Les acteurs de la vie universitaire

1 - Les étudiants

Il faut rappeler qu'il y a deux vice-présidents étudiants, un au CA et un au CEVU. Le vice-président étudiant du CA fait partie du Bureau.

D'une façon générale, les relations avec la direction de l'université sont bonnes. Les représentants étudiants sont écoutés. Ils sont organisés et veulent être une force de propositions : ils ont une position "pragmatique", disent-ils, par rapport à la présidence, aux conseils, aux différentes instances. Ils trouvent le CA trop "politisé". Les élus, sauf ceux qui font de la recherche, participent assidûment aux réunions des Conseils. Sur les composantes, sur les départements, ils ont des avis très tranchés et considèrent que les points faibles de l'université se situent au niveau des Sciences de l'homme, de la Sociologie, des Langues vivantes étrangères déclarant par exemple que, dans l'UFR LVE, "la multiplicité des enseignements en fait une véritable nébuleuse". Ils sont critiques mais non excessifs.

Au sein du CEVU, les élus animent deux commissions dont la vie des étudiants et "SVP étudiants". Créé en 1994 à l'initiative des deux vice-présidents étudiants d'alors, SVP est une structure d'interface, de dialogue, de médiation entre les étudiants et l'administration de l'université. Placée aujourd'hui sous l'égide du CEVU et de son vice-président enseignant-chercheur, dirigée par les deux vice-présidents étudiants, elle est hébergée dans les locaux de la scolarité et bénéficie d'une dotation contractuelle.

Le succès rencontré auprès des étudiants, son ouverture à toutes les représentations étudiantes en font aujourd'hui un point fort du dispositif d'accueil de l'établissement et de la participation des élus étudiants à ses missions. Par ailleurs les vice-présidents étudiants participent à la gestion du FAVE (Fonds d'amélioration de la vie étudiante) doté de 981 KF en 1997.

En ce qui concerne la vie des campus, il existe dans ce domaine une grande disparité. S'il est vrai que des initiatives intéressantes ont été prises par l'université pour rendre le Campus I agréable pour l'étudiant, en particulier par l'implantation de la Maison de l'étudiant, il n'en est pas de même dans les autres sites. La Maison de l'étudiant propose de nombreux services : point d'accueil et d'information, différents services du CROUS, activités culturelles, tourisme, emplois temporaires, un

point poste, un point phone etc. Sont mis à disposition des étudiants un espace d'exposition, une salle de spectacle de 138 places, une salle de répétition et une cafétéria.

Le Campus I est un site très ouvert, avec d'agréables espaces verts bien entretenus. Mais, comme dans tous les campus ouverts, la sécurité des biens et des personnes est un des points noirs de la vie sur ces sites. Au sujet des autres campus, rappelons que l'université, qui n'est pas encore propriétaire des lieux (non dévolution des terrains à l'établissement), est un peu désarmée pour améliorer la vie sur un lieu dont la gestion relève des collectivités.

L'université a soutenu la vie associative par des aides diverses pour l'organisation d'un Forum des associations, la publication d'un annuaire... Par contre, elle ne peut pas mettre en nombre suffisant à la disposition des étudiants, des lieux de réunions, des locaux pour l'organisation des manifestations culturelles. La Maison de l'étudiant abrite le bureau de l'animation culturelle qui, non seulement organise, mais aussi favorise, coordonne l'ensemble des activités culturelles qui se déroulent sur le Campus I.

L'Observatoire de l'insertion professionnelle, créé en 1992, a eu peu d'effets (d'après le viceprésident du CA) sur le devenir des étudiants. L'Observatoire régional des formations supérieures (initiative commune de l'université, du rectorat et du Conseil régional) n'a pas encore eu le temps de s'affirmer.

En conclusion, les élus étudiants ont paru avoir un comportement très responsable. Critiques mais réalistes, ils apportent du mieux qu'ils peuvent leur contribution au fonctionnement de l'université. La volonté des élus actuels d'être très présents sur le terrain est remarquable. Il reste à souhaiter que leurs successeurs fassent preuve d'autant de dynamisme.

2 - Les IATOS

Selon l'entretien avec les élus aux Conseils et les représentants syndicaux, la préoccupation majeure de ces catégories de personnels a été le sous-encadrement de l'université. Le déficit en personnel IATOS estimé par l'administration est de l'ordre de 70 à 80 agents (ce qui correspond au nombre de personnes rémunérées sur le budget de l'université). Les représentants des IATOS estiment qu'il faut ajouter à cette évaluation la centaine de CES et la cinquantaine d'objecteurs de conscience actuellement employés dans l'université, sans oublier les employés de services. En effet, le nettoyage des locaux est effectué en grande partie par une société de service extérieure. Lors de l'établissement du Contrat d'établissement en 1993-1994, la création de 40 emplois d'IATOS avait été contractualisée, or les représentants élus estiment que cette dotation ne compensait même pas les suppressions pratiquées les années précédentes, et les nouvelles charges entraînées par les créations de filières nouvelles.

L'université tente de rééquilibrer par le jeu des départs à la retraite, la libération de postes, la répartition des emplois par redéploiement en fonction de critères bien définis mais elle éprouve beaucoup de difficultés. En effet, elle se heurte à la réticence des disciplines et des composantes qui considèrent ces emplois comme un élément de leur patrimoine.

Pour ce qui est de la résorption progressive des emplois précaires existant à l'université, par le biais de créations, qui va de pair avec une politique d'ouverture de concours sur emplois vacants, l'université a défini des critères de priorité (augmentation des effectifs, formations nouvelles, sites délocalisés, soutien à la recherche et aux formations doctorales, gardiennage, entretien). Malheureusement, elle se heurte au peu de souplesse que lui laisse le petit nombre de créations.

L'université réclame en priorité des emplois de catégories A et B, ce qui paraît totalement injustifié pour les représentants IATOS qui soulignent la pénurie d'emplois de catégories inférieures.

Pour établir les demandes de créations d'emplois, une enquête est faite auprès des UFR qui expriment et justifient leurs besoins. Un classement de ces demandes est ensuite effectué par la présidence, puis examiné par le CTP (Comité technique paritaire) qui déplore de ne pouvoir participer à l'établissement de ce classement, et enfin transmise au CA pour décision.

Il faut remarquer que cette procédure sera prochainement modifiée, le Conseil scientifique et celui des études et de la vie universitaire souhaitant être informés des demandes de créations.

Le CTP s'occupe en principe de problèmes internes, d'organisation et de problèmes collectifs. Pour ce qui est des avancements, il existe comme dans toutes les universités un traitement particulier pour les personnels relevant de la DOPAOS (rectorat). Les propositions d'avancement des ITARF sont de la compétence de l'université et plus particulièrement de la commission paritaire qui comprend 3 représentants par corps. Il n'a pas été possible d'avoir, de la part des représentants des IATOS, un avis sur le fonctionnement des CAP et du CTP.

Dans le domaine social, la politique de l'université est très active : l'université rémunère sur son budget propre un médecin chargé de suivre le personnel ; elle aide financièrement le comité d'action social de l'université ; elle subventionne les organisations syndicales ainsi qu'une crèche de 60 lits.

Depuis cinq ans, la formation des personnels s'est fortement développée grâce à la mise en place d'une commission de formation et d'une structure administrative avec comme actions prioritaires, formation à la bureautique et préparation aux concours. La formation permanente des personnels relève du secrétariat général et non du service de formation continue. Les représentants des personnels souhaitent que ces prérogatives relèvent du CTP. Ils déplorent également que tous les crédits prévus pour la formation n'aient pas été utilisés au motif que les intéressés "n'ont pas le temps de suivre des stages" ou bien encore "que ces stages sont très mal placés dans l'année universitaire". Ils déplorent enfin un certain blocage des dossiers présentés par l'université au Comité académique des oeuvres sociales.

En conclusion de cet entretien, on peut dire que les représentants des IATOS ont été peu coopératifs et se sont exprimés avec réticence : il est difficile de se faire une idée exacte de leur état d'esprit à l'égard du gouvernement de l'université. La seule conclusion exprimée par un des représentants est la suivante "les IATOS sont bien consultés mais leurs avis sont rarement suivis".

3 - Les enseignants

Rappelons que l'université compte actuellement 1 134 enseignants-chercheurs et enseignants. Il a été montré dans l'analyse des composantes qu'il existait des disparités dans l'encadrement des différentes disciplines. L'université a tenté, par redéploiement de postes et transformations d'emplois, de rééquilibrer cette situation. Comme pour les IATOS, elle se heurte à la réticence des composantes qui considèrent souvent les emplois comme un élément du patrimoine de l'UFR et, si redéploiement il y a, il ne se fait qu'entre disciplines de la même composante.

L'accroissement du nombre d'enseignants a été important depuis la dernière évaluation du CNE et, globalement, l'encadrement actuel n'est pas des plus mauvais. En ce qui concerne les demandes de créations d'emplois de rang A et B et surtout le problème délicat de l'interclassement des demandes émanant des différentes UFR, il se fait de la façon suivante :

- une commission mixte, composée de membres du CEVU, CS et CA, examine les demandes des UFR. Cette commission est présidée par le vice-président du CS pour les créations et par le vice-président du CEVU pour les promotions. Pour les créations, à partir d'une proposition du président, elle entend les directeurs d'UFR concernés puis elle classe les différentes demandes. Ce classement est ensuite examiné par le Conseil scientifique et communiqué au CEVU pour information, puis proposé au CA pour décision.

VIII - Les relations extérieures

1 - Les relations internationales

L'université de Caen maintient à un haut niveau sa politique de relations internationales. En 1991, elle s'est dotée d'un Bureau de la coopération internationale et d'un Service universitaire des étudiants étrangers. Elle a créé, en 1996, une Cellule chargée des relations avec la Commission de Bruxelles, ce qui permet une participation active des équipes de recherches caennaises aux programmes européens.

Elle a principalement développé des coopérations avec l'Union européenne (14 pays, 36 accords), avec l'Europe (14 pays, 21 accords), l'Afrique (9 pays, 13 accords), les Etats-Unis, le Canada, les coopérations avec le reste du monde sont peu nombreuses.

En ce qui concerne les échanges d'étudiants, 409 étudiants caennais sont partis à l'étranger, 276 étudiants étrangers ont été accueillis par l'établissement. Les étudiants étrangers sont reçus dans de très bonnes conditions, tant du point de vue matériel que pédagogique grâce à une structure spéciale, le Centre d'enseignement universitaire international pour étudiants étrangers, et l'organisation de cours internationaux d'été. Signalons également l'action de l'Office franco-norvégien d'échanges et de coopération (OFNEC).

La Région Basse-Normandie accorde des financements significatifs pour la coopération internationale. L'université souhaiterait que, dans ce domaine, l'information réciproque entre les différents partenaires régionaux soit mieux organisée.

2 - Les relations avec les milieux industriels

Les relations avec les partenaires économiques se sont beaucoup développées, mais elles restent encore insuffisantes compte tenu du développement très important des filières professionnalisées (16 DUT, 2 IUP, MST, Ecole d'ingénieurs). Le tissu économique environnant est composé en grande partie de PME-PMI qui ont déjà beaucoup de mal à accueillir en stages (obligatoires pour certaines filières) les étudiants issus des différentes composantes de l'université.

Ces PME-PMI sollicitent rarement le soutien technologique de laboratoires universitaires et ne constituent pas des structures d'embauche pour les diplômés à Bac + 3 et au-delà. Elles n'ont pas encore bien saisi, peut-être par manque d'informations et de connaissances des milieux universitaires, les aides que pourraient leur apporter des centres de recherche, surtout en matière d'innovation. Pour cela l'université a créé une Cellule de Valorisation qui doit, en matière de transfert de technologie, s'attacher à rapprocher deux mondes qui semblent s'ignorer.

La création avec les partenaires locaux de "pépinières d'entreprises" est une initiative récente (couveuse d'entreprises).

3 - Les relations avec les autres universités normandes

Ce paragraphe, très important pour le devenir de l'enseignement supérieur en Haute- et en Basse-Normandie, sera développé dans le rapport transversal sur le site normand.

4 - Les relations avec les collectivités territoriales

Au cours des auditions menées auprès des responsables d'UFR et des membres de l'équipe de direction, les relations avec les collectivités territoriales ont toujours été évoquées dans la rubrique des satisfactions.

En ce qui concerne la Région, elle a apporté un soutien à la recherche dans le cadre du Contrat quadriennal et des soutiens à des actions bien ciblées entrant dans le cadre de ses priorités (4 MF par an). Le Conseil régional a été aussi un financeur important des constructions universitaires. Il a également participé à l'innovation pédagogique (11 MF sur 5 ans).

En ce qui concerne la Ville de Caen, après une période de non communication, les relations ont évolué depuis 1990 dans le bon sens. Une commission Ville-université a été créée et la municipalité de Caen a non seulement subventionné des manifestations organisées par l'université, des publications communes mais aussi participé par le biais du district, au financement des constructions universitaires.

En ce qui concerne les départements, des relations étroites avec le département de la Manche ont permis le développement de recherches appliquées et l'implantation des antennes de Cherbourg et de Saint-Lô. Dans le département de l'Orne, la contribution du Conseil général pour identifier le pôle d'Alençon a été importante.

Avis et recommandations

La qualité des relations de l'université avec les collectivités territoriales et locales, l'importance des financements apportées par ces dernières, ne doit pas masquer le déséquilibre qui a pu exister concernant le poids de certains partenaires pour la prise de décision par l'université.

C'est ainsi que l'on peut se demander s'il n'y a pas, à la base de l'émiettement des antennes et d'autres réalisations, un manque de concertation avec l'université. Les moyens financiers importants apportés par certains partenaires n'ont-ils pas, dans certains cas, exercé une sorte de pression déguisée auprès des instances universitaires ?

En tout état de cause, dans ce domaine, l'université doit maintenant, à l'expérience, afficher une politique de développement claire et cohérente et s'y tenir.

IX - La politique de la recherche à l'université

Il n'est pas question de se substituer dans ce domaine aux experts qui ont été désignés pour évaluer la qualité de la recherche faite dans les différents secteurs disciplinaires mais de donner quelques informations d'ordre général et surtout faire ressortir des initiatives intéressantes à mettre au bilan du gouvernement actuel de l'université.

1 - Bilan politique concernant la recherche

Le bilan politique concernant la recherche entre 1993 et 1998 s'établit en quatre points principaux :

1- une politique scientifique liée très étroitement à la formation doctorale avec la structuration d'un Bureau de la recherche qui inclut les études doctorales ; depuis 1994 les habilitations de DEA et d'écoles doctorales sont déterminées par le Conseil scientifique et suivies par ce Bureau.

2- la mise en place d'une politique scientifique de site université-ISMRA et d'un pôle universitaire normand.

Dans le cadre de la signature de la convention de collaboration Université-ISMRA et de la politique de site menée conjointement, il y a eu :

- signature du Contrat quadriennal de l'ISMRA par l'université de Caen ;
- la co-habilitation de 5 DEA et 2 Ecoles doctorales entre l'université et l'ISMRA;
- la rédaction d'un Annuaire de la Recherche universitaire en Basse-Normandie, incluant les unités de recherche des deux organismes.

De plus, l'université et l'ISMRA (7 équipes associées au CNRS et 3 programmes pluriformations) se répartissent sur 8 pôles scientifiques, reconnus prioritaires :

- Neurosciences, médicaments
- Biologie fondamentale et appliquée
- Sciences humaines et sociales, notamment les équipes liées au CNRS
- Interactions ions lourds-matière
- Matériaux
- Chimie moléculaire
- Ingénierie de l'information et imagerie
- Instrumentation.

Dans le cadre de la structuration du pôle universitaire normand, il y a eu reconnaissance d'unités mixtes de recherche ou d'équipes en réseau, la co-habilitation de 11 DEA et 3 Ecoles doctorales ainsi que l'organisation, au Bureau de la Recherche, du séminaire "Doctoriales Normandie" pour préparer les doctorants à l'insertion professionnelle (95 thèses soutenues en 1992, 124 en 1997).

- 3- un développement scientifique international par la création d'un Bureau des relations Recherche Europe depuis la rentrée universitaire 1996-1997, et la mise en place de co-tutelles de thèses et de doctorats européens.
- 4- l'organisation et la structuration d'opérations de communication scientifique au Bureau de la Recherche : participation active à "Science en Fête", réalisation d'une plaquette annuelle présentant congrès et colloques scientifiques, développement de la communication scientifique sur Internet.

2 - Bilan de la contractualisation

Ce sont 41 équipes qui ont été reconnues par le MENRT et les grands organismes de recherche. La répartition est la suivante :

- 20 équipes ont été associées aux grands organismes : 14 CNRS, 2 INSERM, 1 INRA, 1 IFREMER, 2 CEA ;
 - 21 équipes ont été labélisées par le MENSR : 18 équipes d'accueil, 3 jeunes équipes ;
 - 6 programmes pluriformation ont été acceptés ;
- 13 équipes ont été reconnues et aidées par le Conseil scientifique de l'université : 10 équipes de recherche fondamentale et 3 plus appliquées.

Pour ces dernières équipes, il s'agit d'une initiative intéressante du Conseil scientifique par le biais du BQR qui est examiné par la commission d'évaluation et des finances du CS. Il pratique une répartition des 10% prélevés à ce titre sur les subventions des équipes reconnues, suivant trois axes :

- le fonctionnement du Bureau de la recherche ;
- le chargé de mission à Bruxelles pour les contrats européens ;
- le soutien aux équipes en émergence pour lesquelles un regroupement est fortement recommandé.

Cette politique de distribution du BQR a permis de soutenir l'émergence et la restructuration d'équipes de recherche et a abouti à la reconnaissance de nombre d'entre elles. C'est pourquoi l'université de Caen continue à se donner les moyens de favoriser l'émergence et la restructuration de laboratoires s'inscrivant dans ses priorités scientifiques.

En conclusion, la restructuration de la recherche entreprise est pleine de promesses et contribuera à accroître le petit nombre d'équipes reconnues dans le secteur médical où le nombre d'associations avec l'INSERM est faible. Dans les entretiens avec les directeurs d'UFR, il a été évoqué à plusieurs reprises la faible proportion, dans certaines disciplines, d'enseignants-chercheurs engagés dans des équipes reconnues. Ce phénomène peut s'expliquer en partie par la proximité et l'attrait des structures de recherche des universités parisiennes. Dans ce domaine, l'université doit réagir et elle le pourra plus facilement en adhérant pleinement à une fédération des universités normandes.

Conclusions générales

Les divers remarques, avis, recommandations formulés lors de l'examen des différents domaines ne seront pas repris dans cette conclusion. L'accent sera mis surtout sur l'impression générale qui se dégage sur le devenir de l'université de Caen après l'audition de nombreux responsables et acteurs de l'établissement.

Les tensions autour de la question de scission se sont apaisées même si des opinions tranchées peuvent, ça et là, réapparaître sans argumentaire sérieux. Depuis le premier Contrat de Plan, de gros efforts ont été fait pour accueillir un flux toujours croissant d'étudiants. Ils ont porté sur la création et la professionnalisation de filières, sur une structuration de la recherche, sur l'amélioration des conditions d'accueil et de fonctionnement des composantes et des services. Mais cela n'a pu se faire qu'au prix d'une multiplication des campus, des antennes et des sites.

A l'horizon 2 000, des locaux suffisants, dont la construction est inscrite au Plan Université 2000 et le Contrat de Plan Etat-Région, offriront des conditions d'études et de vie satisfaisantes. Ainsi, une réponse sera-t-elle apportée aux questions d'espace qui devrait supprimer au moins les revendications de scission basées sur le manque de locaux pour certaines disciplines. D'autres difficultés seront à surmonter, mais celle qui paraît capitale pour la cohésion de l'établissement est la mise en oeuvre d'une organisation et d'un fonctionnement capables d'intégrer toutes les composantes et toutes les implantations très dispersées géographiquement.

Dans sa structure actuelle, l'administration a du mal à assurer correctement cette mission. L'université l'a bien compris et elle a entrepris une restructuration des services centraux. Mais un tel changement ne pourra se faire sans une redistribution des attributions entre composantes et administration centrale : c'est là que réside la difficulté. Ce mouvement doit satisfaire à deux impératifs apparemment contradictoires :

- confier aux composantes certaines attributions et en particulier celles favorisant le rapprochement des utilisateurs des centres de décision ;
- concentrer au niveau de l'administration centrale des attributions essentielles à la cohésion de l'établissement, à la nécessité de son identification nationale et internationale.

Il est certain que la façon dont l'université réussira la réorganisation de son administration sera une des conditions de stabilité et d'unité de l'établissement.

Gestion et organisation administrative

Finalement, l'université de Caen est globalement bien gérée. Mais cela n'est perceptible que pour un observateur attentif, certainement peu pour une partie prenante qui pourrait douter de l'efficacité de cette gestion et prétendrait, évidemment, être plus efficiente. Il n'empêche que les effectifs étudiants et les emplois sont connus avec précision, que la gestion de la scolarité est efficace, que la répartition des moyens est transparente, discutée et acceptée, que les comptes sont clairement présentés aux instances délibératives, que les procédures administratives sont clairement définies dans le respect de la réglementation, que les étudiants bénéficient de beaux locaux, vastes et propres, d'installations et d'organes destinés à leur faciliter la vie dans l'université et l'insertion sur le marché du travail, toutes choses qui séparément ne sont pas exceptionnelles mais dont la combinaison est rare.

Toutefois, si l'occasion est donnée de constater séparément une grande efficacité de certains services, la vision de l'efficacité globale de la gestion de l'établissement est plus difficile. Cette observation n'est pas immédiate, ni facilitée. Elle n'est pas immédiate du fait de l'ampleur de la structure, de ses nombreuses composantes et de ses localisations multiples. Elle n'est pas facilitée par les modifications récentes et multiples de l'organigramme, par la multiplicité au niveau central des organes de gestion inutilement scindés en services communs et en services généraux (3 bureaux et 4 cellules rattachés directement au secrétaire général et au secrétaire général adjoint, ainsi que 9 services généraux comprenant deux directions chapeautant chacune 3 services et, par ailleurs, 15 services communs)¹. Il n'est pas certain que la division des tâches y soit optimale, sans redondance, qu'elle soit parfaitement claire et compréhensible pour les acteurs internes et qu'elle ne génère pas l'impression, chez certains, du moins d'une déperdition d'énergie, au plus d'une déperdition de moyens.

Peut-être manque-t-il, dans un établissement aussi grand et aussi peuplé, un système général d'information simple et clair sur le fonctionnement de l'université ? On pourrait alors répondre qu'il existe déjà en partie, du centre vers les composantes, au moins du point de vue financier, tant dans la présentation du budget et de ses orientations que du compte financier. A moins que la défaillance ne soit dans la remontée d'informations des composantes vers le système central de gestion et de décision. Le gouvernement de l'université se trouverait ainsi, pour une part, isolé et insuffisamment en mesure d'apprécier la nécessité et l'impact de ses choix. Il y aurait certainement à gagner à concevoir un système dont l'objectif serait de reconstruire une forte identité d'appartenance à cet (à son) établissement.

I - La gestion financière et comptable

Dans cette université, comme dans leur immense majorité, l'agent comptable est aussi le chef des services financiers.

1 - La gestion financière

La préparation du budget

L'agent comptable prépare le budget qui est présenté et discuté aux réunions de la Commission d'évaluation et des finances et voté actuellement en décembre, avant le début de l'exercice. La présentation, la transparence des modes de dotation entre les composantes, le caractère presque

¹⁻ Organigramme de l'université d'octobre 1997. La plaquette 1997 de présentation de l'université en chiffres retient 15 services généraux et 14 services communs.

exhaustif des informations présentées dans le document budgétaire et dans le mémento soumis au Conseil d'administration, méritent que le détail en soit rapporté et en font également un document exemplaire. Il est à regretter toutefois que dans des annexes aussi détaillées, ce qui est exceptionnel et doit être salué, ne se retrouve pas la totalité des tarifs pratiqués. Les tarifs des 55 diplômes d'université sont votés lors de leur habilitation interne d'une durée de quatre années et ne sont pas repris systématiquement tous les ans, sauf lorsqu'ils connaissent des modifications ; ceux de formation continue étant difficiles à établir avant le vote du budget ne sont pas mentionnés, ce qui est compréhensible.

Le budget de l'exercice 1997 comprend d'abord, chose fort rare, les propositions du président de l'université en quatre pages ; ensuite, la partie des recettes qui peut être soumise à répartition et les propositions de dépenses afférentes à ces recettes, présentées par nature, par composante, pour les services communs et les services généraux ; à la suite, une comparaison de ces répartitions de dotations avec celles de l'exercice antérieur² ; viennent encore la répartition des crédits de rénovation pédagogique que la Commission d'évaluation et des finances a arrêtée pour cinq années, les crédits de recherche par nature³ et par origine (État et Région) pour les composantes et les services, les demandes de crédits pour les actions spécifiques, essentiellement des colloques, avec les propositions du président (autre rareté), le mode de répartition des crédits d'équipement et de fonctionnement entre les composantes (encore une rareté), avec un ajustement possible pour les nouveaux diplômes ; enfin le budget proprement dit, par nature et de gestion, suivant la nouvelle réglementation. Un tableau croisant les ressources par origine (subventions pour les chapitres fonctionnement et équipement, Contrat quadriennal et ressources propres de l'établissement) et destination (les composantes et services centraux) montre très bien les différentes répartitions opérées par le budget. Apparaissent encore les budgets du service des moyens, des services techniques avec le détail des travaux programmés sur plusieurs exercices, du service de coopération internationale, du service du personnel, de la vie étudiante, du centre de ressources informatiques, de l'information-orientation-insertion des étudiants, dont on peut simplement regretter le manque d'homogénéité dans la présentation.

Les annexes sont tout aussi remarquables, avec une information sur les placements de trésorerie (exceptionnel), un relevé des emprunts, le budget social de l'université et (ce qui est rarissime) une situation des emplois d'enseignants par grade et par composante, une situation des emplois des personnels IATOS et de santé, par corps et par support budgétaire pour l'université et les deux IUT, une situation des emplois des personnels de bibliothèque ainsi qu'une situation des personnels assimilés IATOS rémunérés sur le budget propre de l'établissement, par UFR, service et par grade d'assimilation aux corps de la fonction publique. L'annexe concernant les tarifs est presque complète, sauf ce qui a été dit pour les tarifs pratiqués pour les diplômes d'université.

Le déroulement de la procédure de préparation du budget est exposé dans un mémento budgétaire à objectif pédagogique pour les élus du Conseil. Il rappelle également le décret relatif au budget et au régime financier des EPSCP et l'arrêté relatif au budget de gestion de ces établissements.

. La répartition entre le centre et les composantes

La constitution du budget consiste, **dans un premier temps**, à répartir des ressources par nature (fonctionnement-équipement) entre les composantes et les services centraux. Le budget sera préparé par consolidation des demandes des composantes, faites à partir de la lettre d'orientation budgétaire que leur adresse le président.

Dans un premier temps, l'enveloppe des recettes de l'établissement - constituée des ressources externes (subventions au titre du Contrat quadriennal et dotation générale de fonctionnement) et des ressources propres (droits d'inscriptions nationaux, produits financiers) avec la distinction entre les dotations à usage déterminé et celles à usage général - est évaluée par nature.

^{2 -} On peut regretter toutefois l'absence des valeurs relatives par rapport au total et des taux de variations d'une année sur l'autre, pour chaque ligne.

^{3 -} Avec la rare distinction entre vacations, fonctionnement, équipement et BQR.

Puis il s'agit de répartir ces ressources par soldes successifs, tout d'abord entre différentes utilisations (celles prévues au Contrat quadriennal, celles dont les ressources imposent une utilisation déterminée, celles que l'université réserve à des actions qu'elle entend privilégier : actions spécifiques, aide à la pédagogie par exemple) et ensuite entre différents utilisateurs (en premier lieu les services qui assurent les dépenses communes, en second lieu les composantes).

Les dépenses communes sont effectuées par les services communs (par exemple le service commun de documentation, le service d'information et d'orientation, l'informatique pédagogique, la médecine préventive, etc.) et les services généraux (ainsi le service immobilier, le service du personnel, la gestion de la recherche, le centre de gestion informatisée, la scolarité, etc.). Il faut noter que les heures complémentaires relèvent ici du service du personnel et donc restent centralisées pour le paiement. La dotation des composantes est le solde entre les recettes et les attributions précédentes.

Dans un deuxième temps, le budget général de l'établissement est constitué par la consolidation des budgets des composantes, lorsque ceux-ci ont été constitués par addition des ressources attribuées par l'université à leurs ressources propres. Il était prévu pour 1997⁴ une dotation pour le renouvellement des matériels et mobiliers tant au niveau central (1 MF) que pour les composantes (700 KF), dotation inverse de ce qu'elle avait été sur l'exercice précédent. Les budgets sont envoyés aux membres du Conseil avant la réunion budgétaire si l'intervalle de temps entre la Commission d'évaluation et des finances et le Conseil est suffisant, sinon ils sont distribués en séance.

Il faut relever dans le budget la cohérence et le suivi de la politique de l'université : lors de la mise en place en 1994 de la dotation pour cinq années de crédits d'innovations pédagogiques, une enquête auprès des UFR et des services communs concernés a permis de dégager de grands axes d'équipement (informatique, multimédias,...). Une répartition a été effectuée dans le temps entre chaque composante bénéficiaire pour permettre une acquisition cohérente par rapport au projet. Elle a été tenue. En cinq exercices, 11 MF ont été alloués : 8 MF aux composantes, 2 MF aux services communs. 1 MF aux IUT.

. La dotation en heures complémentaires

Les enseignants sont ici affectés aux composantes et le potentiel d'enseignement est connu avec précision. La dotation en heures complémentaires est calculée par différence entre les besoins d'enseignement et le potentiel d'enseignement. Les besoins d'enseignement sont évalués à partir des maquettes des diplômes et d'hypothèses d'effectifs d'étudiants suivant la nature des enseignements (cours et TD) qui sont celles des normes Garaces. Ce mode de répartition, dont on voit difficilement comment il pourrait en être autrement, est une pratique ancienne dans l'établissement et ne suscite pas de discussions. C'est probablement le cas parce qu'il est réalisé par le service de scolarité qui connaît parfaitement les maquettes des diplômes et suit leur évolution, ainsi que les effectifs étudiants.

. La répartition entre composantes

Il reste à répartir entre les 18 composantes qui dispensent des enseignements (hors IUT et la bibliothèque qui reçoivent directement leur subvention), le solde calculé précédemment pour constituer leur dotation en moyens de fonctionnement et d'équipement. Cette répartition est effectuée en calculant le poids relatif de chaque composante selon une adaptation, débattue en Commission d'évaluation et des finances, de Sanremo. Le poids relatif d'une composante est, pour l'année N, la moyenne arithmétique des poids relatifs de cette composante pour l'année N et l'année N-1, ce qui permet de réduire les à-coups des variations trop grandes d'effectifs. Le poids relatif des composantes entre elles est, pour l'année N, le résultat de la comparaison des dotations théoriques de chaque composante, en appliquant les coûts de fonctionnement Sanremo par étudiant, par cycle et familles de formation dispensées dans les composantes, en tenant compte des effectifs inscrits dans l'année en cours pour les deux premiers cycles, de l'effectif de l'année précédente pour le troisième cycle (ce calcul informatisé est effectué par le service de scolarité et présenté dans le document budgétaire). Par la suite, la dotation à la composante est répartie en subvention d'équipement (7% de la dotation de la composante) et le reste

⁴ - Au moment de l'expertise, les comptes relatifs à l'année 1997 n'était pas encore définitivement arrêtés.

en fonctionnement. L'application de Sanremo est justifiée puisque c'est la base du calcul des subventions : elle permet de doter les composantes en fonctionnement et équipement dans la même proportion que celles-ci génèrent la subvention générale de fonctionnement. En définitive, ce mode de répartition, une fois encore, n'est réalisable et ne suscite pas de contestations grâce à la connaissance précise des effectifs étudiants et des formations dispensées. Le vote du budget a lieu actuellement au mois de décembre.

L'exécution du budget

L'université, site pilote pour l'application Nabuco, a tenu les délais qu'elle s'était fixée pour son implantation. Une commission de mise en place de ce nouveau logiciel, réunie dès fin 1994, comprenait le président, l'agent comptable, les directeurs de composantes et les personnels administratifs concernés, d'une manière telle que tous les intéressés soient représentés. L'utilisation de Nabuco a commencé au 1er janvier 1996, passant de 1 500 utilisateurs de crédits sous GFC à 320 centres de responsabilité (niveau 3) sous le nouveau système. Actuellement tous les niveaux 2 (UFR, Instituts, Ecole et services communs) sont connectés par réseau à l'agence comptable :

- Le logiciel Nabuco ne donne pas la possibilité d'un budget provisoire : le budget définitif est mis en place dès le vote du Conseil d'administration. Il s'ensuit que, dès le début de l'exercice, les centres de responsabilité disposent de leurs crédits. Le budget est exécuté avec une période complémentaire en recettes et en dépenses jusqu'au 31 janvier.
- Les délégations de signature : lors de la mise en place de Nabuco, une réorganisation des délégations de signatures a été faite avec une ou deux possibilités de remplacement en cas d'empêchement, nommément désignées. En matière financière, pour la signature des bons de commande dont le montant est inférieur à 10 KF HT et la certification des factures, une délégation de signature officielle a été donnée aux directeurs de composantes et aux chefs de services administratifs. C'est le secrétaire général qui signe les mandats de paiements. La signature est de droit pour les directeurs des 2 IUT, de l'Ecole d'ingénieurs de Cherbourg, de l'IBBA, de l'IPAG et de l'IAE relevant de l'article 33 de la loi de 1984.
- La comptabilité des engagements est tenue dans les composantes. Trois cas de figures se présentent : environ 1/3 des composantes ont une comptabilité informatisée, 1/3 utilisent des supports papier, le reste ne tient pas de comptabilité de ce type. Ceci est en partie dû au manque de formation du personnel administratif.
- Pour 96% des factures, les délais de paiement sont inférieurs à 45 jours et pour 0,8%, supérieurs à 60 jours. Un règlement est effectué toutes les semaines.
- Le logiciel Nabuco ne donne guère satisfaction pour le traitement de la TVA qui est déductible pour les dépenses concernant la recherche, mais il ne l'est pas pour les dépenses de fonctionnement associées à l'enseignement.
- Les missions : il n'y a pas de service central des missions. Celles-ci sont signées par les directeurs de composantes et les chefs de service administratifs (à l'exception des ordres de mission délivrés pour des déplacements à l'étranger), par le secrétaire général pour les agents des services qui n'ont pas de délégation de signature, c'est-à- dire les services généraux et communs.
- Des prestations internes sont re-facturées aux composantes telles que le téléphone (re-facturation par le service technique) et les dépenses de reprographie. Il est à noter que les dépenses téléphoniques sont majorées de $0.35~\mathrm{F}$ pour couvrir diverses charges (marge d'erreur, abonnement, maintenance, extension du réseau, et publicité).
- L'inventaire comptable est tenu dans chaque composante, le numéro d'inventaire étant attribué par l'agence comptable. Il y a des sorties d'inventaire pour tous les matériels qui ont plus de dix ans.

- Les marchés : chaque service a la responsabilité de la rédaction du cahier des charges, le service financier ayant la responsabilité des marchés informatiques et le contrôle général des marchés.

Il est nécessaire de mentionner encore la clarté, et probablement la quasi-exhaustivité, des tarifs pratiqués pour les prestations de service rendues par l'université. A la lecture des annexes du document budgétaire, on se demande ce qui peut avoir été oublié⁵. Mais une telle précision, fort louable, appelle trois questions : d'abord qu'en est-il réellement de son application systématique dans les multiples lieux de son utilisation, ensuite existe-t-il un contrôle pour les domaines où cela est possible (matières, billetterie pour les sports, compteurs de machines à reprographier, utilisation de ressources logicielles, par exemple) et enfin, pour les seuls utilisateurs internes, n'apparaît-elle pas parfois comme abusive?

L'application de ces tarifs est certainement plus facile pour l'échelon central. C'est le cas des conventions de recherche qui donnent lieu à deux types de prélèvements. En premier lieu, des prélèvements sont différenciés (au total de 5% à 9%) suivant le secteur d'activité : 2% pour couvrir les frais de gestion (sauf pour la médecine : 1% pour l'université et 1% pour l'UFR de Médecine), les frais généraux (de 2% à 6% pour la chimie fine et la biologie) et 1% pour doter la cellule de valorisation de la recherche, suivant une décision du Conseil d'administration du 29/1/1993. Une différenciation est aussi prévue pour les contrats exécutés à Luc-sur-Mer et à Cherbourg. En second lieu, les rémunérations des personnels titulaires sur contrats donnent lieu à un prélèvement de 5%. Il faut remarquer, pour ce domaine, la différenciation par secteur et la clarté de la destination, ce qui est loin d'être le cas dans nombre d'établissements.

- Le prélèvement sur les activités de formation continue pour la participation aux frais généraux de l'université est, lui aussi, très clairement différencié, ce qui est rare : dans les locaux $50~\mathrm{F}$ par groupe et heure ; $3,50~\mathrm{F}$ par heure-stagiaire ou 4% du montant de l'action quand les enseignements sont donnés en dehors des locaux de l'université.
- La durée hebdomadaire de travail des personnels IATOS est de 37 heures 30. La durée des congés est de 9 semaines : 6 semaines en été, 1 semaine à Noël et à Pâques, 1 semaine en cours d'année en fonction des convenances personnelles.

Quatre associations ont une activité afférente à celle de l'université :

- le Centre de la petite enfance (crèche qui peut accueillir une soixantaine d'enfants des personnels IATOS, enseignants et étudiants) dont le bâtiment a été construit conjointement par la ville et l'université ;
- l'Observatoire régional des formations supérieures (ORFS), créé en 1996, qui associe le Rectorat, le Conseil régional et le président de l'université,
- AURA Phénix, créé en 1994, qui assure la valorisation de la recherche. Ses comptes sont vérifiés par un expert-comptable ;
 - CASUC, Comité d'action sociale de l'université de Caen.

^{5 -} comprend : les taux de prélèvement des contrats de recherche pour la participation aux frais généraux de l'université différenciés par composantes, les tarifs de frais de dossiers et d'inscriptions sans toutefois la certitude qu'ils y soient tous, de cartes de photocopies, de location de salles et de télécopies, de produits chimiques, de produits de nettoyage, de photocopies, de papeterie, du service commun de la documentation, du centre de ressources informatiques, du télé-enseignement, du laboratoire de langues, du centre de traduction, du matériel biologique, de la station marine, du service des activités physiques et sportives, de la microscopie électronique, du téléphone, de prêt de véhicules.

Les prévisions budgétaires

Ecart budget et compte financier

ECART BUDGET								
ET COMPTE FINANCIER	1993		1994		1995		1996	
BUDGET	<u> </u>		<u>_</u>		<u>_</u>	<u> </u>		
RECETTES DE	113 817	0,58	120 964	0,76	133 089	0,76		
FONCTIONNEMENT								
RECETTES D'EQUIPEMENT	29 668	0,15	19 389	0,12	42 855	0,24		
Report reliquats exo. ant	53 796	0,27	19 147	0,12	0	0		
Amortissement	63	0	0	0	0	0		
Prélèvement fonds de roulement	0	0	0	0	0	0		
TOTAL RECETTES	197 344	1	159 500	1	175 944	1	188 878	1
dont recettes de subvention	100 825	0,51	68 492	0,43	120 568	0,69	102 913	0,54
dont recettes propres	96 519	0,49	91 008	0,57	55 376	0,31	85 965	0,46
DEPENSES DE	137 276	0,7	127 864	0,8	131 108	0,75		
FONCTIONNEMENT								
DEPENSES D'EQUIPEMENT	60 068	0,3	31 636	0,2	44 836	0,25		
TOTAL DEPENSES	197 344	1	159 500	1	175 944	1	188 878	1
COMPTE FINANCIER								
RECETTES DE SUBVENTION	123 221		111 808		151 614		179 577	
écart réalisé-prévu	22 396	0,22	43 316	0,63	31 046	0,26		0,74
RECETTES PROPRES	58 463		59 590		63 259		72 514	
écart réalisé-prévu	-38 056	-0,39		-0,35	7 883	0,14	- 13 451	- 0,16
RECETTES DE	145 202		147 411		169 756		174 636	
FONCTIONNEMENT								
écart réalisé-prévu	31 385	0,28	26 447	0,22	36 667	0,28	174 636	
RECETTES D'EQUIPEMENT	49 013		33 554		58 445		88 612	
écart réalisé-prévu	19 345	0,65		0,73	15 590	0,36		
DEPENSES DE	121 625		131 288		145 281		173 142	
FONCTIONNEMENT								
écart réalisé-prévu	-15 651	-0,11	3 424	0,03	14 173	0,11		
DEPENSES D'EQUIPEMENT	49 328		52 535		68 288		92 994	
écart réalisé-prévu	-10 740	-0,18	20 899	0,66	23 452	0,52		
TOTAL RECETTES	194 215		180 965		228 201		263 248	
écart réalisé-prévu	-3 129		21 465	0,13	52 257	0,3		0,39
TOTAL DEPENSES	170 953		183 823		213 569		266 136	
écart réalisé-prévu	-26 391	-0,13		0,15	37 625	0,21	77 258	0,41
RESULTAT NET COMPTABLE	23 262		-2 858		14 632		-2 888	

Source : budgets et comptes financiers de l'université.

La comparaison entre le budget et le compte financier fait apparaître :

- une sous-évaluation systématique des recettes de fonctionnement entre 22% et 28%, le budget de 1996, traité sous forme de budget de gestion, ne faisant pas apparaître cette distinction ;
- la sous-évaluation des recettes d'équipement est encore plus grande, de 65% en 1993, mais va décroissant à 36% en 1996 ;
- les dépenses de fonctionnement sont nettement mieux évaluées et l'écart est de 11% au maximum ;
- les dépenses d'équipement sont, sauf en 1993, plus importantes de 52 à 66% que celles qui étaient prévues ;
- d'une manière générale, la prévision de l'ensemble des recettes est sous-évaluée et cette sous-évaluation va croissant de 2% à 39% en 1996 ;
- d'une manière générale, la prévision des dépenses est encore sous-évaluée et d'une manière plus importante que celle des recettes, ce qui a conduit à un résultat négatif en 1996.

La sous-évaluation des recettes budgétaires, en particulier des recettes de subvention, permet de construire et de proposer un budget dont une part plus importante restera, lors de l'exécution, sous le contrôle de la direction de l'université.

2 - Les comptes financiers de l'université

On doit noter immédiatement, aussi bien sous GFC que Nabuco, que les services centraux (dans leurs appellations de services communs et services techniques) ne sont pas isolés sous une seule entité comptable. S'il est donc très facile d'évaluer ainsi les flux qui les affectent séparément, il est extrêmement difficile de chiffrer les flux financiers qui les concernent globalement. On ne peut logiquement les apprécier qu'en effectuant la somme des comptes financiers concernés⁶. Actuellement, l'activité financière de l'échelon central de l'établissement est éclatée sous sept entités de niveau 2 : information et orientation - scolarité, vie de l'étudiant - service du personnel - service technique - bureau de la logistique des services - centre de gestion informatique - Institutions, relations extérieures. Ce choix est compréhensible, dès lors qu'il a été fait pour que l'on puisse repérer l'action par fonctions correspondantes et qu'il serait la base d'une comptabilité analytique. Il serait probablement profitable pour l'information interne, en conservant la structure financière actuelle, de prévoir un compte financier supplémentaire regroupant ces services. Cela permettrait en particulier de mieux observer les re-facturations internes entre composantes et services centraux. Cela éviterait probablement la désagréable impression que l'action de l'administration centrale est dispersée ou tentaculaire, enfouie ou diluée.

On peut regretter encore l'utilisation abusive de sigles dans le compte financier 1996, inhérent au logiciel Nabuco, pour désigner les composantes et les services qui ont un budget identifiable au niveau 2. Le repérage des composantes est difficile, surtout celui des services communs à qui il arrive de changer de dénomination avec les organigrammes. C'est aussi le cas pour les abréviations utilisées dans les libellés des comptes. On peut regretter encore que le compte financier édité sous Nabuco ne conserve pas le code des composantes à côté de l'intitulé de niveau 2. Ces deux remarques n'avaient pas lieu d'être sous GFC où la lecture des comptes financiers était particulièrement aisée.

Les comptes financiers sont accompagnés d'un rapport de présentation rédigé par l'agent comptable. Il comprend pour chacun des exercices examinés :

- d'abord, en quelques pages, l'analyse des comptes financiers effectuée par l'agent comptable et les explications nécessaires à la lecture du document ;
- ensuite une comparaison de quelques comptes significatifs avec l'exercice antérieur, la comparaison des crédits ouverts et du montant net des dépenses pour chacun des UFR et services, les comptes en recettes et dépenses par nature avec la comparaison avec l'exercice précédent, la liste des contrats en cours à la fin de l'exercice (UFR, responsable du contrat, contractant, montant total du contrat), les résultats de l'exercice par composante (recettes de l'exercice et reliquat de l'exercice antérieur, dépenses de l'exercice et restes à payer, reliquat brut, ressources dont l'emploi est fléché, provisions et variation du fonds de roulement), un graphe de la répartition du reliquat.
- enfin, pour chaque composante à finalité d'enseignement, des informations financières (dépenses par nature en isolant celles pour la recherche et la formation continue, recettes par nature en isolant les ressources propres), et extra-comptables (le nombre de mandats et de titres de recettes, l'effectif des étudiants par cycle, ceux inscrits en préparation aux concours et en diplômes d'université), le nombre d'enseignants et d'intervenants extérieurs, le nombre d'heures d'enseignement délivrées dont celui en heures complémentaires, le nombre de diplômes délivrés par niveau d'études, l'effectif des personnels IATOS, de CES, d'objecteurs de conscience.
- en dernier lieu une comparaison de l'effectif étudiant de la composante à celui de l'établissement et du poids financier (en recettes ou en dépenses ?) de la composante par rapport à l'établissement.

_

⁶ - Ou en effectuant la différence entre le compte financier de l'établissement et la somme des comptes qui concernent les composantes, ce qui ne risque pas d'être rapide.

Une fois encore, il est rare de trouver un tel document, tant par son contenu que par sa présentation. On peut espérer que ses destinataires, les élus, en sont conscients. Il faut remarquer que les histogrammes illustratifs, pour les lecteurs peu familiers des chiffres, comportent le plus souvent les valeurs absolues, ce qui permet de les différencier de simples dessins. Le tableau correspondant avec les valeurs absolues, les valeurs relatives et les taux de croissance en ferait un document exceptionnel. Il serait exemplaire si toutes les entités de niveau 2 étaient présentées dans l'annexe traitant des composantes, en clair si les services communs et centraux, séparés d'abord, centralisés ensuite, y figuraient.

Les ressources

La structure des ressources évolue très peu sur les exercices observés :

- Les recettes de subvention représentent en 1996 la même proportion des ressources totales qu'en 1993, soit 63%, avec une légère augmentation en 1995 où elles s'élèvent à 66%. Elles augmentent de 35,3% sur la période, presqu'au même rytme que les recettes totales.
- Les recettes propres passent de 30% des ressources totales en 1993 à 32% en 1996. Sur la période 1993-1996, la croissance des recettes propres (à 45,9%) est de 10% plus forte que celle des recettes de subvention (à 35,3%).
 - A ces recettes, s'ajoute en 1993 un emprunt de 1 200 KF destiné à l'équipement.
- Il faut noter que les prestations internes (les flux entre composantes et services centraux) connaissent de fortes variations : -15,6% en 1994, +39,3% en 1995 et -16,3% en 1996 où elles retrouvent presque leur niveau de 1993. Elles ne représentent plus que 4% du total des recettes en 1996 au lieu de 6% en 1993.

Compte financier par origine et par nature

UNIVERSITE CPT FIN	1993	%	94/93	1994	%	95/94	1995	%	96/95	1996	%	96/93
TOT REC de SUBVENTION	123 221	0,63	-9,3	111 808	0,62	35,6	151 614	0,66	10	179 577	0,68	45,7
TOT REC PROPRES	58 463	0,3	1,9	59 590	0,33	6,2	63 259	0,28	34,9	72 514	0,28	24,0
EMPRUNTS	1 200	0,01										
Prestat. internes (et rec. d'ordre)	11 331	0,06	-15,6	9 567	0,05	39,3	13 328	0,06	-16,3	11 157	0,04	-1,5
TOTAL RECETTES	194 215	1	-6,8	180 965	1	26,1	228 201	1	15,4	263 248	1	35,5
TOT REC de FONCTIONNEMT	145 202	0,75	1,5	147 411	0,81	15,2	169 756	0,74	2,9	174 636	0,66	20,2
TOT REC EQUIPEMENT	49 013	0,25	-31,5	33 554	0,19	74,2	58 445	0,26	51,6	88 612	0,34	80,7
TOTAL RECETTES	194 215	1	-6,8	180 965	1	26,1	228 201	1	15,4	263 248	1	35,5
TOT DEP DE FONCTION	121 625	0,71	7,9	131 288	0,71	10,7	145 281	0,68	19,2	173 142	0,65	42,3
TOT DEP EQUIPEMENT	49 328	0,29	6,5	52 535	0,29	30	68 288	0,32	36,2	92 994	0,35	88,5
TOTAL DEPENSES	170 953	1	7,5	183 823	1	16,2	213 569	1	24,6	266 136	1	55,6
Solde fonctionnement	23 577			16 123			24 475			1 494		
Solde équipement	-315			-18 981			-9 843			-4 382		
RESULTAT NET	23 262			-2 858			14 632			-2 888		

Source : comptes financiers de l'université.

. Les ressources de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement augmentent de 20,2% sur la période, mais ne sont plus que 66% des recettes totales alors qu'elles en représentaient 75% en 1993.

Les recettes de subvention

Les subventions de fonctionnement ne croissent que de 3,8% sur la période. Elles représentaient 52% des recettes de fonctionnement en 1993, ne sont plus que 45% de ces recettes en 1996 et deviennent inférieures aux recettes propres à 49%.

en milliers de F

LININ JED CIEE COE EIN	1993	%	94	1994	% col	95	1995	%	96	1996	%	96
UNIVERSITE CPT FIN		col	/93			/94		col	/95		col	/93
TOT REC de FONCTIONNEMT	145 202	1,00	1,5	147 411	1,00	15,2	169 756	1,00	2,9	174 636	1,00	20,2
dont recettes de subvention	75 471	0,52	3,8	78 317	0,53	19,1	93 307	0,55	-16,0	91 147	0,52	20,2
dont recettes propres	58 463	0,40	1,9	59 590	0,40	6,2	63 259	0,37	34,7	72 411	0,41	20,7
dont prestat. internes et rec. d'ordre	11 268	0,08	-15,7	9 504	0,06	38,8	13 190	0,08	-16,0	11 078	0,06	-1,6

Source : comptes financiers de l'université.

Mais la structure des recettes de subvention se modifie au profit de l'équipement : les subventions d'équipement étaient 39% des recettes de subvention en 1993, elles en deviennent 53% avec une progression de 85,1% sur la période.

en milliers de F

TININ IED CHEE COM EIN	1993	%	94	1994	% col	95	1995	%	96	1996	%	96
UNIVERSITE CPT FIN		col	/93			/94		col	/95		col	/93
TOT REC de SUBVENTION	123 221	1,00	-9,3	111 808	1,00	35,6	151 614	1,00	10,0	179 577	1,00	45,7
dont subvention de fonctionnement	75 471	0,61	3,8	78 317	0,70	19,1	93 307	0,62	-16,0	91 147	0,51	20,7
dont subvention d'équipement	47 750	0,39	-29,9	33 491	0,30	74,1	58 307	0,38	51,7	88 430	0,47	85,1

Source : comptes financiers de l'université.

Dans le détail du compte financier, il faut remarquer que les subventions du MEN représentent toujours 37% des ressources de fonctionnement en 1996, comme en 1993. En revanche, les subventions du MEN concernant la recherche diminuent de 9,7% sur la période et ne sont plus que 6% des recettes de fonctionnement en 1996 contre 8% en 1993. A l'inverse, les ressources venant d'autres ministères croissent sans à-coups sur les quatre exercices. Mais ces dernières connaissent de fortes variations d'un exercice sur l'autre puisque elles peuvent représenter en 1995 jusqu'à 6% des recettes de fonctionnement.

Les recettes propres

Les recettes propres sont essentiellement des recettes de fonctionnement.

en milliers de F

cii iiiiiiicib de I												
LINIU IED CHEE COE EIN	1993	%	94	1994	% col	95	1995	%	96	1996	%	96
UNIVERSITE CPT FIN		col	/93			/94		col	/95		col	/93
TOT REC PROPRES	58 463	1,00	1,9	59 590	1,00	6,2	63 259	1,00	34,9	85 325	1,00	45,9
dont recettes de fonctionnement	58 463	1,00	1,9	59 590	1,00	6,2	63 259	1,00	34,7	85 222	1,00	45,7
dont recettes d'équipement										103		

Source : comptes financiers de l'université.

Les recettes propres de fonctionnement connaissent une forte croissance sur la période 1993-96 (+ 45,7%), due à la combinaison des évolutions suivantes (cf. compte financier) :

- les droits universitaires représentent, à peu de choses près, la même proportion des recettes de fonctionnement soit 11% en 1993 et 12% en 1996, mais connaissent une augmentation de 23,4% sur la période suite à l'augmentation des effectifs étudiants.
- les droits spécifiques (30 F de droit d'accueil servant à financer le livret général, les opérations d'inscription et des vacataires à l'accueil dans les UFR) et les cotisations pour le sport (70 F) ne représentent que 1 à 2% des recettes de fonctionnement mais augmentent de 121,9% pour les droits spécifiques et de 106,2% pour le sport, du fait de la croissance des effectifs étudiants et de l'augmentation de leur montant.
- les prestations de recherche vendues par l'université sont en croissance de 19,6% et représentent toujours la même proportion des recettes de fonctionnement, soit 5%.
- la formation continue est une activité qui connait un succès constant. Pour l'année universitaire 1995-1996, l'université a organisé 134 offres de formation continue, accueilli 6 937 stagiaires, et dispensé 19 720 heures de formation, soit 1 018 587 heures stagiaires. Les ressources sont

stables sur les quatre exercices, à environ 14 MF : elles ne croissent que de 3,03%, moins que l'ensemble des ressources propres (45,9%) et en conséquence ne représentent plus que 8% des ressources en 1996 au lieu des 10% en 1993. Il faut noter que c'est le Service universitaire de formation continue (SUFOCEP) et l'IAE qui sont les deux fournisseurs essentiels de ces offres de formations. En 1996, sur les 14,5 MF de recettes, chiffre très honorable, le SUFOCEP en réalise 5,2 MF soit 35,8% et l'IAE 4,9 MF soit 33,7%, à eux deux 69,5% du total. Cela représente respectivement 89% du budget du SUFOCEP et 70% de celui de l'IAE.

- les prestations fournies par l'université croissent de 37% et passent de 9,5 MF à 13,1 MF.
- les ventes de produits et publications augmentent de 47,1% et passent à 587 KF.
- la taxe d'apprentissage croît de 32,8%, moins que les ressources propres (45,9%) et représente 1% supplémentaire des ressources de fonctionnement, soit 4% de ces ressources.
- les produits financiers sont les ressources propres qui décroissent le plus (- 40,5%) sous l'effet de la baisse des taux d'intérêts.
- les prestations internes (reversements entre composantes et/ou services centraux) varient considérablement d'un exercice à l'autre, mais diminuent sur la période de 1,6%.

. Les ressources d'équipement

en milliers de F

LININ/EDGITTE GDT FINI	1993	%	94	1994	% col	95	1995	%	96	1996	%	96
UNIVERSITE CPT FIN		col	/93			/94		col	/95		col	/93
TOT REC EQUIPEMENT	49 013	0,99	-31,5	33 554	1,00	74,2	58 445	1,00	51,6	88 612	1,00	80,7
dont recettes de subvention	47 750	0,97	-29,9	33 491	1,00	74,1	58 307	1,00	51,7	88 430	1,00	85,1
dont recettes propres										103	0,00	
dont emprunts	1 200	0,02										
dont prestat.internes(et rec d'ordre)	63	0,00	0,0	63	0,00	119,0	138	0,00	-42,8	79	0,00	25,4

Source : comptes financiers de l'université.

Sur la période 1993-1996, les recettes d'équipement passent de 25% du total des recettes à 34%. Elles croissent corrélativement de 80,7% alors que celles de fonctionnement n'augmentent que de 20,2%, pour une augmentation générale des recettes de 35,5%. Ce sont essentiellement les subventions qui augmentent de 85,1% avec des taux de croissance variables suivant les intervenants : +53,4% pour le MEN, +84,7% pour la Région (26 MF en 1996), +93,9% pour le département (2,4 MF en 1996), les communes ont des interventions plus irrégulières.

En définitive, on constate l'effort réussi par l'université de développement de ses ressources propres et une orientation très forte vers l'équipement qui représente le tiers de ses dépenses en 1996, ce qui est remarquable par rapport à d'autres universités pluridisciplinaires.

Les dépenses par nature

La structure des dépenses se modifie sur la période au profit de l'équipement : la totalité des dépenses augmente de 55,6%, alors que les dépenses d'équipement croissent de 88,5%, deux fois plus que celles de fonctionnement à 42,3%. L'augmentation des dépenses d'équipement dépasse même la croissance des recettes de même nature à 80,7%. Sauf pour 1994, les dépenses d'équipement sont, sur les trois exercices suivants, toujours supérieures aux recettes de même nature.

En 1996, les dépenses de fonctionnement représentent toujours la majorité des dépenses, à 65%, mais elles ont diminué par rapport à 1993 où elles se situaient à 71%.

. Les dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses ne se modifie pas d'une manière significative au cours de la période, si ce n'est que l'université commence à amortir ses immobilisations en 1996 et y consacre 8% de ses dépenses (environ 13 MF).

Les dépenses croissent de 1993 à 1996 de 42,3% et il faut noter que ce sont seulement, pour les grands postes, les dépenses consacrées aux "Autres services extérieurs" avec 54,5% qui dépassent ce taux global de croissance des dépenses. Ce sont tout autant les taux de croissance sur la période que les valeurs absolues qui sont à remarquer :

- les dépenses d'électricité s'élèvent encore à 6,1 MF en 1996, mais l'investissement réalisé par l'université devrait prochainement amener un retour sur investissement de 400 KF par an ;
 - les dépenses d'entretien et de petit équipement augmentent de 90,3% soit 4,4 MF en 1996 ;
- les locations s'élèvent à 3,1 MF en 1996 (+ 78,1%), avec 1 MF de locations immobilières et 1,9 MF de locations mobilières ;
- l'entretien croît de 31.8% et, en 1996, l'entretien des biens mobiliers s'élevait à 1.6 MF, la maintenance à 9.6 MF ;
 - la documentation croît de + 37,4%, à 9 MF en 1996 ;
 - les frais de colloques (652 KF en 1996) progressent de 110,3%;
- les frais de relations publiques s'accroissent de 73,1% et atteignent 2,1 MF en 1996 avec 1,5 MF d'honoraires, 1 MF d'annonces et d'insertions, 314 KF d'imprimés et 579 KF de publications. Il faut noter que l'université participe à toutes les manifestations organisées pour l'orientation des étudiants et y distribue de nombreux documents d'informations ;
- les frais de déplacements sont étonnamment élevés, probablement du fait des localisations multiples de l'université. Ils s'élèvent à 4,9 MF en 1996 avec une croissance de 19,9% entre 1993 et 1996 : 3,1 MF pour les personnels de l'établissement avec des différences considérables par UFR, 716 KF pour les étudiants, 1,07 MF pour les personnalités extérieures ;
- les frais de réception sont parmi les rares dépenses en diminution, de 18,2% avec toutefois 1,9 MF en 1996 (2,4 MF en 1993);
- les frais postaux augmentent de 33,8% (franchise postale abolie en 1996) et sont en 1996 de 3,9 MF pour le téléphone, 1,8 MF d'affranchissements et 490 KF pour les lignes informatiques spécialisées. En 1996, 2,3 MF de téléphone ont été re-facturés par le service technique aux composantes ;
- les autres prestations externes diverses augmentent de 59,4% : 5,9 MF en 1993 à 9,5 MF en 1996 :
 - les prestations internes n'augmentent que de 5,7%, à 10 MF en 1996 :
- les heures complémentaires croissent de 39% sur la période avec un montant de 26,6 MF en 1996.

		1993	%	94/	1994	%	95/	1995	%	96/	1996	%	96/
			dép	93		dép	94		dép	95		dép	93
			de			de			de			de	
	en milliers de francs		fonct			fonct			fonct			fonct	
7061	Droits universitaires	16 453	0,14	2	16 782	0,13	8,1	18 143	0,12	12	20 310	0,12	23,4
	TOT REC de FONCTIONNEMT	145 202	1,19	1,5	147 411	1,12	15,2	169 756	1,17	2,9	174 636	1,01	20,3
	dont recettes de subvention	75 471	0,62	3,8	78 317	0,60	19,1	93 307	0,64	-16,0	91 147	0,52	20,7
64	CHARGES PERSONNEL	42 938	0,35	10	47 345	0,36	9,8	51 999	0,36	8,2	56 269	0,32	31,0
6411	dont heures compl. ens. initial	19 180	0,16	11,0	21 283	0,16	14,1	24 291	0,17	42	26 664	0,15	39,0
	TOT DEP DE FONCTION	121 625	1,00	7,9	131 288	1,00	10,7	145 281	1,00	19,2	173 142	1,00	42,4
	Solde de Fonctionnement	23 577			16 123			24 475			1 494		

Source : comptes financiers de l'université.

Les dépenses d'heures complémentaires appellent les observations suivantes : les charges de personnel passent de 35% des dépenses de fonctionnement, en 1992, à 36% en 1994 et 1995, et à 32% en 1996. Les dépenses afférentes aux heures complémentaires passent de 16% des dépenses de fonctionnement en 1993 à 15% en 1996. Plus étonnante est leur progression de 39% sur la période, avec une croissance de 41,9% entre 1995 et 1996.

La lecture des comptes financiers fait apparaître :

- d'abord, une modification importante dans la gestion des heures complémentaires : en 1993, elles sont imputées essentiellement au service général (compte 950) et au compte 912 IUT de Cherbourg et 913 IUT (Caen). En 1994, une première modification intervient au niveau central puisque

l'imputation apparaît désormais au service du personnel (compte 972), conjointement avec les deux IUT. En 1995, s'ajoutent à cela le site de Cherbourg et l'Ecole d'ingénieurs de la même ville. En 1996, une partie des heures complémentaires est imputée dans toutes les composantes. Entre 1995 et 1996, leur montant progresse de 41,9%.

- ensuite, la lecture des annexes des rapports de présentation des comptes financiers fait apparaître pour les composantes chargées d'enseignement les volumes d'heures complémentaires suivants :

	1993	94/93	1994	95/94	1995	96/95	1996	96/93
Nbre d'heures complémentaires	81 480,5	9,7	89 425,5	10,6	98 935	5,1	104 049	27,7
Montant en KF des h. complém.	19 180	11,0	21 283	14,1	24 291	41,9	26 664	39,0
Taux moyen de remunération de	235,39	1,1	237,99	3,2	245,52	34,9	251,59	6,8
l'heure complémentaire Droits universitaires	16 453	2,0	16 782	8,1	18 143	11,9	20 310	23,4

source : comptes financiers de l'université.

On peut constater la progression voisine sur la période entre le volume de heures complémentaires (+ 27,7%) et celui des droits d'inscriptions (+ 23,4%).

On peut regretter que, dans les annexes de ces rapports de présentation des comptes financiers, l'information concernant le volume des heures complémentaires dispensées soit d'origine extra-comptable ce qui rend incertaine l'appréciation sur les heures complémentaires. Suivant les composantes la nature de l'information n'est pas homogène : ces valeurs peuvent inclure les heures complémentaires payées sur budget propre ; ailleurs, ne compter que les heures effectuées dans la composante à l'exclusion des heures dispensées hors de la composante. A cela s'ajoutent les heures complémentaires délivrées dans les services qui n'ont pas de charges d'enseignement : CEUIE, SUFOCEP, etc.

Il est donc excessivement difficile de connaître le volume global des heures complémentaires dispensées dans chaque composante, de la même manière d'isoler le montant exact de ces rémunérations payées à partir de la subvention de fonctionnement et de celui payé sur ressources propres. En 1996, à titre d'exemple, 26,6 MF d'heures complémentaires ont été payées sur la dotation de fonctionnement et 8,3 MF sur les ressources propres des composantes.

Il est incontestable que l'université doit développer un instrument d'information précis dans ce domaine.

Compte financier : section 1 - Recettes et dépenses de fonctionnement

en milliers de F

en mill	iers de F	1											1	
	UNIVERSITÉ CPT FIN	RP	1993	% col	94 /93	1994	% col	95 /94	1995	% col	96 /95	1996	% col	96/93
sect1	FONCTIONNEMENT : RECETTES													
70	VENTES DE PDTS, SERV MARCHAN.	*	50 728	0,35	2,7	52 106	0,35	5,6	55 003	0,32	15,3	63 436	0,36	25,0
7061	Droits universitaires	*	16 453	0,11	2,0	16 782	0,11	8,1	18143	0,11	11,9	20 310	0,12	23,4
	Droits prestations specifiques	*	1 804	0,01	-13,0	1 569	0,01	8,8	1707	0,01	134,	4 003	0,02	121,9
	Cotisations sportives	*	1 098	0,01	85,9	2 041	0,01	0,1	2 044	0,01	10,8	2 265	0,01	106,2
7062	Prestations de recherche	*	7 678	0,05	7,5	8 254	0,06	-3,5	7 962	0,05	15,4	9 189	0,05	19,6
7065	Formation continue	*	14 136	0,10	-8,6	12 920	0,09	8,8	14 056	0,08	3,6	14 565	0,08	3,03
708	Autres produits activités annexes	*	9 559	0,07	10,3	10 540	0,07	5,2	11 090	0,07	18,2	13 104	0,08	37,0
7087	Ventes de prod. et publications	*	399	0,00	58,1	631	0,00	10,6	698	0,00	-15,9	587	0,00	47,1
74	SUBVETS D'EXPLOITATION dont		80 326	0,55	3,8	83 384	0,57	18,9	99 131	0,58	-1,6	97 562	0,56	21,4
7411	Subvention MEN enseignement		54 411	0,37	5,7	57 505	0,39	8,7	62 526	0,37	2,7	64 228	0,37	18,0
7412	Subvention MEN recherche		12 311	0,08	-42,3	7 100	0,05	20,7	8 571	0,05	29,6	11 110	0,06	-9,7
7414	Subv. autres ministères et org.pub.		7 282	0,05	25,1	9 111	0,06	30,3	11 872	0,07	10,8	13 152	0,08	80,6
744	Subv. collectivités locales		1 467	0,01	213,6	4 601	0,03	124,	10 331	0,06	-74,3	2 657	0,02	81,1
746	Dons et legs	*	44	0,00	-11,4	39	0,00	59,0	62	0,00	-61,3	24	0,00	-45,4
7481	Taxe d'apprentissage	*	4 811	0,03	4,5	5 028	0,03	14,6	5 762	0,03	10,9	6 391	0,04	32,8
75	AUTRES PDTS GEST. COURANTE	*	11 268	0,08	-15,	9 504	0,06	38,8	13 190	0,08	-16,	11 078	0,06	-1,6
758	Prestat. internes et recettes d'ordre		11 268	0,08	-15,7	9 504	0,06	38,8	13 190	0,08	-16,0	11078	0,06	-1,6
76	PRODUITS FINANCIERS	*	2 545	0,02	-22,	1 979	0,01	3,2	2 042	0,01	-26,	1 512	0,01	-40,5
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	*	335	0,02	-86,	438	0,00	-11,	390	0,00	168,	1 048	0,01	-68,7
	TOT REC. de FONCTIONNEMENT		145 202	1,00	1,5	147 411	1,00	15,2	169 756	1,00	2,9	174 636	1,00	20,2
	dont recettes de subvention		75 471	0,52	3,8	78 317	0,53	19,1	93 307	0,55	-16,0	91 147	0,52	20,7
	dont recettes propres	*	58 463	0,40	1,9	59 590	0,40	6,2	63 259	0,37	34,7	72 411	0,41	23,8
	dont prestat. internes et rec. d'ordre		11 268	0,08	-15,7	9 504	0,06	38,8	13 190	0,08	-16,0	11 078	0,06	-1,6
sect1	FONCTIONNEMENT : DÉPENSES													
60	ACHATS dont		20 531	0,17	2,9	21 125	0,16	13,2	23 921	0,16	15,5	27 636	0.16	34,6
	Achat de matériel, équipement, travaux		0	0,00	2,0	0	0,00	20,2	0	0,00	20,0		0,00	
	Eau, électricité, chauffage, gaz		7 076	0,06	-8,0		0,05	22,7	7 990	0,05	17,0	9 348		32,1
	Fournitures entretien		2 313	0,02	30,5		0,02	29,7	3 916	0,03	12,4	4 402		90,3
	Autres mat. et fournitures		7 184	0.06	9,3		0,06	0,4	7 884	0.05	-0,4	7 855	,	9,3
61	SERVICES EXTÉRIEURS dont		18 523	0,15	23,5		0,17	-2,8	22 235	0,15	11,7	24 831		
613	Locations		1 762	0,01	34,1	2 362	0.02	4,4	2 467	0,02	27,2	3 138	0,02	78,1
615	Entretiens et réparations		8 664	0,07	17,4	10 171	0,08	-1,8	9 993	0,07	14,3	11 422	0,07	31,8
6181/	Documentation		6 616	0,05	30,6	8 641	0,07	-1,0	8 553	0,06	6,3	9 096	0,05	37,4
6185	Frais de colloques, séminaires, conf.		310	0,00	43,2	444	0,00	-4,3	425	0,00	53,4	652	0,00	110,3
62	AUTRES SERV. EXTER. dont		20 692	0,17	19,5	24 726	0,19	3,5	25 603	0,18	24,9	31 983	0,18	54,5
623	Relations publiques		1 238	0,01	27,3	1 576	0,01	-7,3	1 461	0,01	46,7	2 143	0,01	73,1
6251	Déplacements		4 090	0,03	20,7	4 935	0,04	-4,5	4 712	0,03	4,1	4 907	0,03	19,9
6257	Frais de reception		2 427	0,02	-24,8	1 826	0,01	-18,8	1 483	0,01	33,9	1 985	0,01	-18,2
626	Frais postaux		4 676	0,04	12,1	5 241	0,04	11,2	5 827	0,04	7,4	6 258	0,04	33,8
628	Nettoyage		262	0,00	66,8	437	0,00	35,9	594	0,00	3,0	612	0,00	133,5
6288	Autres prestations ext. diverses		5 983	0,05	16,5	6 972	0,05	9,3	7 622	0,05	25,2	9 540	0,06	59,4
63	IMPÔTS ET TAXES		1 735	0,01	7,8	1 871	0,01	8,4	2 029	0,01	9,9	2 229	0,01	28,4
64	CHARGES PERSONNEL dont		42 938	0,35	10,3	47 345	0,36	9,8	51 999	0,36	8,2	56 269	0,32	31,0
6411	Heures complémen. ens. initial		19 180	0,16	11,0		0,16		24 291	0,17	41,9	26 664	0,15	39,0
	Rem. personnel contr. recherche		1 913	0,02	22,1		0,02	-23,4	1 789	0,01	22,1	2 184	0,01	14,1
642	Rem sur emplois gagés		1 315	0,01	25,5	1 650	0,01	-18,9	1 338	0,01	-10,5	1 197	0,01	-8,9
	Rem sur ress. propres		17 991	0,15	6,7		0,15		20 947	0,14	-36,0			
643	Rem. sur CES		2 473	0,02	15,6		0,02		3 603	0,02	28,5	4 631		
65	CHARGES GEST.COURANTE dont		16 733	0,14	-23,		0,10		18 699	0,13	-10,	16 712		
	Bourses		4803	0,04	-44,7			164,2	7023	0,05	-37,9	4359		
	Prest internes & rec. d'ordre		9 529	0,08	-19,4		0,06		9 276		8,7			
66	CHARGES FINANCIÈRES		65	0,00	229,			-27,1	156	0,00	67,9		0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		345	0,00	-24,		0,00		501	0,00	-54,0		0,00	
68	Dotation amortissements provisionnels		63	0,00	0,0			119,0	138	0,00	,			
	TOT DÉP. de FONCTIONNEMENT		121 625	1,00	7,9	131 288	1,00	10,7	145 281	1,00	19,2	173 142	1,00	42,3
	Solde Fonctionnement		23 577			16 123			24 475			1 494		
~	comptag financiona de l'université													

Source : comptes financiers de l'université. RP = ressources propres

Compte financier : section 2 - Recettes et dépenses d'équipement

en milliers de F

CII IIIIII	iers de F													
	UNIVERSITÉ CPT FIN	RP	1993	% col	94 /93	1994	% col	95 /94	1995	% col	96 /95	1996	% col	96/93
soct9	EQUIPEMENT : RECETTES	ΚP		COI	/93		COI	/94		COI	/93		COI	
13	SUBVITON D'INVESTISSEMENT		47 750	0.07	00.0	00.401	1.00	74.1	50.007	1.00	710	00.500	1.00	05.4
			47 750	0,97	-29,9		-,	74,1	58 307	1,00	51,8	88 533	,	85,4
	Subv. équipement État		29 890	0,61				-3,7	25 558	0,44	79,4	45 852	0,52	53,4
	Subv. équipement Region		14 111	0,29			0,18	,		0,46	-3,2	26 061	0,29	84,7
	Subv. équipement Département		1 246	0,03				149,2		0,04	2,8	2 416	0,03	93,9
	Subv. équipement Communes		1 653	0,03		0	0,00		2 161	0,04	-47,0	1 146	0,01	-30,7
	Subv. équipement Collectiv. publiques		850	0,02	-91,8	70	0,00	-100,	0	0,00		0	0,00	-100,0
	Subv. équipement taxe d'apprentis.	*										103	0,00	
	Subv. d'inv.inscrite au cpt. de résultat		0	0,00		0	0,00		1 328	0,02	875,	12 955	0,15	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMIL.		1 200	0,02	-100,	0	0,00		0	0,00		0	0,00	-100,0
	TOTAL		48 950	1,00	-31,6	33 491	1,00	74,1	58 307	1,00	51,8	88 533	1,00	80,8
	dont recettes de subvention		47 750	0,97	-29,9	33 491	1,00	74,1	58 307	1,00	51,7	88 430	1,00	85,1
	dont recettes propres											103	0,00	
	EMPRUNTS		1 200	0,02										
	PRESTAT. INTERNES		63	0,00	0,0	63	0,00	119,0	138	0,00	-42,8	79	0,00	25,4
	TOT REC. ÉQUIPEMENT		49 013	1,00	-31,5	33 554	1,00	74,2	58 445	1,00	51,6	88 612	1,00	80,7
sect2	ÉQUIPEMENT : DÉPENSES													
16	EMPRUNTS		44	0,00	81,8	80	0,00	0,0	80	0,00		0		
21	IMMO. CORPORELLES dont		44 898	0,91	16,8	52 453	1,00	29,9	68 155	1,00	36,4	92 994	1,00	107,1
213	Terrains & constructions		13 005	0,26	49,1	19 390	0,37	6,0	20 548	0,30	138,	48 976	0,53	276,6
215	Inst. techniques. matériels. outillage		7 035	0,14	52,1	10 703	0,20	22,7	13 129	0,19	56,1	20 488	0,22	191,2
216	Collections		162	0,00	47,5	239	0,00	46,4	350	0,01	57,4	551	0,01	240,1
2183	Mat. bur. & informatique		17 722	0,36	-18,4	14 468	0,28	66,9	24 144	0,35	-38,5	14 857	0,16	-16,2
2184	Mobilier		3 304	0,07	36,7	4 518	0.09	-11,4	4 004	0.06	-13,4	3 466	0.04	4,9
2188	Autres équipements		391	0,01	5,1	411	0,01	107,1	851	0,01	152,	2 149	0,02	449,6
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		4 372	0,09	- ,-		-,	, _	- , -	-,	,		-,	- , -
27	AUTRES IMMO. FINANCIERES		14	0,00		2	0,00		53	0,00		0		
	TOT DÉP. ÉQUIPEMENT		49 328	1,00	6,5	52 535	1,00	30,0	68 288	1,00	36,2	92 994	1,00	88,5
	Solde Équipement		-315			-18 981			-9 843			-4 382		
	RÉSULTAT NET		23 262			-2 858			14 632			-2 888		

Source : comptes financiers de l'université.

RP = ressources propres

. Les dépenses d'équipement

Les constructions sont l'essentiel des dépenses d'équipement et vont croissant : de 13 MF en 1993 et 26% des dépenses, elles passent à 48,9 MF en 1996 et sont multipliés par 2,7 entre ces deux dates. Ensuite, ce sont les équipements informatiques qui représentent sur les trois premiers exercices, le deuxième poste des dépenses : ce n'est qu'en 1996 qu'ils deviennent moins importants que les matériels et outillages. L'équipement en mobilier est, lui aussi, conséquent sur la période considérée. Il faut remarquer que le solde de la section équipement est systématiquement négatif. Il faut probablement voir ici la preuve que l'université encourage la recherche et équipe les nouveaux locaux.

Il faut noter l'importance des travaux du schéma Université 2000 : le montant était de 640 MF, répartis à parts égales entre l'Etat et les collectivités locales. Avec le prolongement d'U 2000 dans le Contrat de Plan Etat-Région, c'est presque 1 MdF qui auront été consacrés à l'enseignement supérieur. Les principales opérations restant à réaliser sont le DEUG de Droit à Alençon, une halle des sports et une bibliothèque sur le campus II, des locaux pour la recherche en Pharmacie, à proximité de la nouvelle UFR.

Les dépenses par fonction

Evolution des dépenses par fonction

	DÉPENSES UNIV. CPT . FIN.	1993	%col	94/93	1994	%col	95/94	1995	% col	95/93	1996	%col
	sect1 : FONCTIONNEMENT											
E1	Enseignement initial	45 237	0,26	15,3	52 179	0,28	7,3	55 999	0,26	23,8		
E2	Formation permanente	12 139	0,07	-2,6	11 821	0,06	17,2	13 851	0,06	14,1		
R0	Recherche contrats publics	6 908	0,04	7,8	7 447	0,04	-7,7	6 874	0,03	-0,5		
R1	Recherche subventionnée	6 745	0,04	11,7	7 534	0,04	6,8	8 049	0,04	19,3		
R3	Recherche privée et diverse		0,00		92	0,00	-18,5	75	0,00			
C	Activités à car. commercial	818	0,00	39,2	1 139	0,01	19,9	1366	0,01	67,0		
X	Autres activités extérieures	12 085	0,07	-27,2	8 792	0,05	45,4	12 787	0,06	5,8		
Α	Administration et gestion	22 594	0,13	21,3	27 397	0,15	10,2	30 200	0,14	33,7		
L01	Logistique immobilière	15 098	0,09	-1,4	14 887	0,08	8,0	16 080	0,08	6,5		
	TOTAL DÉP. FONCTION	121 624	0,71	7,9	131 288	0,71	10,7	145 281	0,68	19,5	173 142	0,65
	sect 2 : ÉQUIPEMENT											
E1	Enseignement initial	13 767	0,08	35,1	18 594	0,10	21,6	22 619	0,11	64,3		
E2	Formation permanente	502	0,00	-54,6	228	0,00	34,2	307	0,00	-38,8		
R0	Recherche contrats publics	770	0,00	4,9	808	0,00	34,7	1 088	0,01	41,3		
R1	Recherche subventionnée	5 353	0,03	-4,4	5 117	0,03	41,9	7 259	0,03	35,6		
R3	Recherche privée et diverse	9 128	0,05	-55,0	4 111	0,02	173,0	11 221	0,05	22,9		
C	Activités à car. commercial	71	0,00	-87,3	9	0,00	122,2	20	0,00	-71,8		
X	Autres activités extérieures	242	0,00	114,9	520	0,00	-1,9	510	0,00	110,7		
Α	Administration et gestion	3 135	0,02	10,5	3 464	0,02	30,4	4 517	0,02	44,1		
L01	Logistique immobilière	16 360	0,10	20,3	19 684	0,11	5,4	20 747	0,10	26,8		
	TOTAL DÉP. ÉQUIPEMENT	49 328	0,29	6,5	52 535	0,29	30,0	68 288	0,32	38,4	92 994	0,35
	TOTAL DES DÉPENSES	170 952	1,00	7,5	183 823	1,00	16,2	213 569	1,00	24,9	266 136	1,00

Source : comptes financiers de l'université.

La colonne 1996 ne peut être renseignée à cause de l'utilisation du logiciel Nabuco dont l'actuelle nomenclature par destination ne reprend pas les mêmes fonctions. Il faut noter :

- d'abord, que les dépenses d'équipement croissent plus vite (+ 38,4%) que celles de fonctionnement (+ 19,5%);
- ensuite, que 37% des dépenses sont consacrées en 1995 à l'enseignement initial (26% pour le fonctionnement et 11% pour l'équipement) ;
- que pour la même date, ce sont les dépenses de logistique immobilière qui représentent le deuxième type de dépenses avec 18%, dont 8% en fonctionnement et 10% en équipement ;
- encore, le troisième type plus important de dépenses est l'administration et la gestion avec 16% des dépenses de 1995, 14% en fonctionnement et 2% en équipement ;
- enfin, la place importante que représente la recherche : 16% des dépenses en 1993, 13% en 1994 et 16% en 1995 ;
 - une opération de mise aux normes de bâtiments (44 MF sur 4 ans, de 1996 à 1999).

UNIV. CPT . FIN.	1993	%col	94/93	1994	%col	95/94	1995	% col	96/95	1996	%col	96/93
RECETTES												
SERVICES CENTRAUX	109 248	56,25	-0,08	100 970	55,80	0,27	128 330	56,24	0,19	153 094	58,16	40,1
COMPOSANTES	84 967	43,75	-0,06	79 995	44,20	0,25	99 871	43,76	0,10	110 154	41,84	29,6
TOTAL ETABLISSEMENT	194 215	100,00	-0,07	180 965	100,00	0,26	228 201	100,00	0,15	263 248	100,00	35,5
DÉPENSES												
SERVICES CENTRAUX	99 417	58,15	0,08	107 103	58,26	0,14	122 383	57,30	0,36	166 021	62,38	67,0
COMPOSANTES	71 536	41,85	0,07	76 720	41,74	0,19	91 186	42,70	0,10	100 115	37,62	40,0
TOTAL ETABLISSEMENT	170 953	100,00	0,08	183 823	100,00	0,16	213 569	100,00	0,25	266 136	100,00	55,7
RÉSULTAT												
SERVICES CENTRAUX	9 831			-6 133			5 947			-12 927		
COMPOSANTES	13 431			3 275			8 685			10 039		
TOTAL ETABLISSEMENT	23 262			-2 858			14 632			-2 888		

Source : Agence comptable de l'université

La structure de la répartition des recettes entre composantes et services centraux n'évolue guère d'une année à l'autre, sauf sur l'exercice 1996 où la part relative des services centraux augmente de 2%. Pour les dépenses, le phénomène est identique pour les trois premières années et, en 1996, la part relative des services centraux augmente de 5% (de 57,3% en 1995 à 62,3% en 1996). Il faut noter que les résultats sont très fluctuants d'un exercice à l'autre, que celui des composantes est toujours positif, celui des services centraux étant négatif en 1996 du fait de la pratique nouvelle de dotations aux amortissements.

II - La gestion de la scolarité

Elle est réalisée par un Service de scolarité générale doté de 16 agents pour un nombre considérable d'étudiants et de diplômes. Ce service réalise les tâches afférentes à la gestion des étudiants et des diplômes, avec des niveaux de déconcentration différents suivant les tâches et les composantes.

La gestion des enseignements consiste à réunir les dossiers de demande d'habilitation de diplômes, à suivre les demandes de renouvellement, à mettre à jour d'une part l'intitulé des enseignements et de leurs volumes horaires pour les formations dispensées, d'autre part les modalités de contrôles des connaissances des modifications qu'elles subissent après l'aval des différents conseils et à afficher ces règles dans les composantes.

La gestion des moyens consiste dans l'évaluation des besoins en heures complémentaires des différentes composantes. Cela est réalisé par des moyens informatiques mis en oeuvre localement, par comparaison des maquettes des diplômes, d'hypothèses de taille des groupes d'enseignements qui sont celles des normes Garaces, suivant leur nature (cours, TD, TP), des effectifs réels d'étudiants de l'année en cours pour les deux premiers cycles (de N-1, pour le troisième cycle qui est à *numerus clausus*), d'heures de fonctionnement pédagogique et du potentiel d'enseignants des composantes concernées. Il faut répéter que cette pratique ancienne ne pose aucune difficulté ni contestation parce que chacune des données est connue et fiable, ce qui est rare, à l'exception probable de quelques enseignements dispensés en commun à plusieurs formations dans une même UFR, ce qui a pour effet de majorer sans excès les besoins de la composante. Il paraît bien difficile de contrôler ce phénomène.

Ensuite, **la gestion des étudiants** est éclatée en plusieurs tâches différenciées. La gestion des inscriptions est dissociée en inscriptions administratives réalisées au niveau central et en inscriptions pédagogiques au niveau des UFR. De 1981 à 1996 elles ont été réalisées avec le logiciel Scolar, produit de l'université Paris VI, considérablement développé par les informaticiens locaux. Depuis la rentrée de 1997, le produit Apogée est utilisé pour toutes les inscriptions administratives. Pour les inscriptions pédagogiques, le système n'est pas encore homogène : beaucoup d'UFR utilisent Apogée pour ces dernières, sauf l'UFR de Droit qui a conservé son propre produit et les IUT gérés à part, toutes s'étant engagées à renvoyer les notes et les résultats d'examens au niveau central. Deux difficultés de gestion sont à mentionner : la première concerne les enseignements communs à plusieurs formations qu'il est difficile de repérer au niveau central, la seconde concerne les UFR de Sciences humaines, phénomène qui n'est pas spécifique à cette université. En effet, dans ces composantes, les inscriptions pédagogiques sont effectuées dans les enseignements et dans les groupes d'enseignement, après le choix effectué par les étudiants de leur emploi du temps, et donc des groupes y afférant. Ailleurs on raisonne en diplôme, là en discipline et cela ne facilite pas la gestion.

Les rendez-vous pour les inscriptions, effectuées dans une salle dédiée à cette activité par des vacataires et des étudiants, peuvent s'opérer par Minitel. Deux personnes assurent l'accueil téléphonique des étudiants.

Pour **la gestion des examens**, une dichotomie des tâches existe entre le Service de la scolarité générale et les composantes. Le Service établit d'abord le planning, en particulier pour tenir compte des incompatibilités d'épreuves d'unités de valeur en Sciences humaines, ensuite la gestion des salles et enfin les listes d'émargement par épreuves. Les composantes se chargent du reste et vont utiliser en 1998 l'application Apogee. Il serait étonnant que l'informatisation des règles d'examen sous cette application se déroule sans difficultés, du seul fait de la combinaison du nombre de diplômes et de la mise en place de la réforme actuelle des DEUG. Il faut noter que depuis 1982, il n'y a plus de documents papiers concernant les étudiants et que les notes sont stockées sur supports magnétiques.

Les épreuves sont surveillées par un enseignant pour une cinquantaine d'étudiants, avec un enseignant "chef de salle". De plus, un rappel du règlement des surveillances d'examen est fait par le président. Il y a d'ailleurs une saisine régulière de la commission disciplinaire. Il faut remarquer que l'UFR de Droit et celle de Sciences économiques tiennent à gérer seules leurs épreuves d'examen. L'anonymat des copies existe depuis longtemps dans certaines disciplines (Droit, Sciences économiques, Médecine). Depuis la rentrée 1997, l'anonymat est appliqué à toutes les épreuves écrites, dans toutes les disciplines, pour les partiels comme pour les examens terminaux. Ce sont les services centraux qui paient les copies susceptibles d'être "anonymées". On peut regretter toutefois que tous les résultats d'examen ne soient pas systématiquement affichés et que subsiste parfois encore la pratique contestable des notes seulement disponibles au secrétariat de l'UFR ou du département.

Le Service général assure l'affichage, dans les composantes, des règlements d'examens - qui, à l'occasion de la réforme des DEUG, ont été simplifiés - la préparation des procès-verbaux de jury de diplômes et leur conservation une fois signés. Il faut noter dans ce domaine le progrès atteint depuis 1992, puisque les procès-verbaux de jury de Sciences humaines concernent les diplômes et non plus les unités de valeur comme auparavant et sont signés par les membres du jury.

Enfin, à tout cela, il faut ajouter la gestion des transferts de dossiers d'étudiants changeant d'université (1 500 départs par an, autant d'arrivées), la gestion des validations d'acquis, la délivrance d'attestations de diplômes, la gestion des demandes d'inscription par dérogation et la gestion des inscriptions et soutenances de thèses.

Le Service de la scolarité générale publie tous les ans des enquêtes rapides et un bilan global des inscriptions. Ce dernier a plusieurs mérites : d'abord d'être publié très rapidement après la clôture des inscriptions à la fin novembre ; ensuite, celui de la clarté et de la précision. Les effectifs sont détaillés par UFR, par cycle, par premiers entrants dans chaque discipline et, pour les diplômes de deuxième cycle, par antenne, par origine géographique des bacheliers, par nationalité (21 pays sont représentés par plus de 25 étudiants, 5,2% de la population de l'université est d'origine étrangère).

Chaque tableau établit la comparaison avec l'année précédente, en valeur absolue et relative, et est accompagné d'histogrammes.

L'activité financière du Service de la scolarité générale-vie de l'étudiant est retracée par 6 centres de responsabilité : l'accueil, les vacations (pour les opérations d'inscription - 1 MF), l'aide aux handicapés (350 KF), l'animation culturelle, les droits réservés, le SVP étudiants.

Enfin, il faut souligner la remarquable efficacité du Service, sa productivité et l'attention qu'il porte à l'accueil des étudiants. On aimerait être certain qu'il en est de même dans toutes les composantes. Ce Service bénéficie du soutien permanent des présidents de l'université qui ont probablement compris son importance, ce qui n'est pas le cas dans toutes les universités.

III - La gestion des personnels

Le service du personnel comprend 14 agents (13 ETP) pour gérer 1 134 enseignants dont 965 personnels de l'enseignement supérieur et 618 IATOS. Ceci comprend la gestion des agents, des carrières, des emplois, des concours, de la formation continue. Tous les agents du service disposent d'un micro-ordinateur. Le logiciel GPU, développé à Besançon et amélioré localement, apporte une aide pour la gestion des carrières. On attend ici beaucoup de Harpège, logiciel national, probablement plus qu'il ne peut fournir. D'ailleurs, il semble déjà que la définition des branches d'activités professionnelles du logiciel national ne soient pas adaptées à l'établissement.

1 - La gestion du service des enseignants

Les enseignants sont affectés à l'établissement et par la suite rattachés aux composantes. La déclaration annuelle des services est renseignée par l'enseignant titulaire sur un document qui comprend tous les éléments d'identification du service dans l'établissement : grade, section du CNU, UFR de rattachement, type de prime dont l'agent est bénéficiaire, nombre d'heures spécifiques l'année précédente, équipe de recherche, volume des enseignements effectués en dehors de l'établissement pour le cumul des rémunérations, nature de l'activité professionnelle autre que l'enseignement. Les services d'enseignement sont ensuite distingués suivant qu'ils sont effectués dans l'UFR de rattachement ou les autres UFR. Les services sont identifiés par l'intitulé de l'enseignement et le niveau du diplôme (le codage est renseigné par le service du personnel et le code est commun avec celui du service de la scolarité), la nature de l'enseignement (cours, TD, TP), le volume horaire, le nombre de groupes, le total en heures EQ/TD. A cela s'ajoutent, le(s) jour(s) de réception des étudiants, l'heure et le lieu et un tableau où l'enseignant doit cocher les demi-journées de présence dans l'établissement pour ses enseignements ou pour la réception des étudiants. Le document comprend, outre la signature de l'enseignant, deux avis et signatures du président de la commission de spécialistes, du directeur de la composante et enfin la date de l'arrêté des services et la signature du président de l'université. Ces fiches sont transmises au service du personnel et doivent être communiquées au président avant le 15 novembre de l'année universitaire⁷.

Une fiche du même type concerne les chargés d'enseignement et les agents vacataires, avec l'avis de la commission de spécialistes, le visa du service du personnel, la proposition du Conseil d'administration et sa date, et la signature du président arrêtant les services. Le document rappelle les conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur par des extraits du décret concerné et vaut arrêté de nomination.

_

⁷ - Il faut noter que les mathématiciens ont instauré la règle selon laquelle 20% des obligations de service, calculées sur 4 années, devaient être effectués en Deug.

Une lettre du président de l'université adressée, en tout début d'octobre, aux directeurs de composantes et aux présidents de commissions de spécialistes rappelle, avec beaucoup de précision, les procédures de déclaration de service, de recrutement des vacataires et de liquidation des heures complémentaires. La mise au point des états de liquidation appartient aux composantes. Des reversements entre composantes ont lieu dans le cas d'enseignements effectués dans une autre composante que celle de rattachement, sous le contrôle de l'agent comptable.

Il existe des décharges de services, accordées par le Président : un demi-service à la chargée de communication, vice-présidente du Conseil d'administration, aux responsables enseignants des services communs, de 25 à 50 heures annuelles en fonction de l'importance du service.

Tous les éléments sont réunis et les contrôles établis pour que les procédures réglementaires soient respectées dans les délais, et les obligations statutaires des enseignants effectuées.

2 - La gestion des concours d'enseignants

Une simple idée de l'ampleur de ce travail sera donnée en précisant que pour les concours de la session 1997, le service a géré 1 593 candidatures (127 ont été sélectionnés pour l'audition) pour 36 emplois de maîtres de conférences, et 60 candidatures pour 20 emplois de professeurs. Un document statistique très précis sur les candidatures est réalisé, ce qui est exceptionnel. Un suivi de l'insertion des enseignants dans les activités de recherche est organisé par domaine de recherche et dans les laboratoires.

3 - La gestion des emplois d'enseignants

Il est excessivement rare de trouver un établissement qui connaisse aussi bien que celui-ci l'état précis de son stock d'emplois budgétaires d'enseignants, occupés et vacants, par corps et par composante, à une date donnée et, par là, de son potentiel d'enseignement.

4 - La gestion des personnels IATOS

Si la connaissance des emplois d'enseignants est déjà remarquable, celle des personnels IATOS est exceptionnelle. Outre la connaissance précise des effectifs d'emplois par corps et par affectations dans les composantes, l'université a réalisé, en utilisant une nomenclature de fonctions fournie par le Ministère, un état détaillé des personnels rémunérés sur emplois budgétaires et de ceux payés sur les nombreux autres types de supports, par catégories d'emplois, fonctions exercées, par affectations. A cela, il faut ajouter des pyramides d'âges par catégorie d'emplois, par type de structures (UFR, services centraux), un tableau des fonctions exercées susceptibles de se libérer, un bilan des promotions obtenues dans l'établissement selon leur mode d'accès.

De plus, l'université organise une mobilité interne des personnels IATOS, aussi bien dans un service qu'entre les services des différentes composantes (sauf l'UFR de Médecine). Là encore, on retrouve une très grande transparence - étonnante dans la fonction publique - dans la procédure de création de ce marché interne, dans la définition des emplois (service, localisation, mission(s) et activités, niveau, connaissances générales, qualités requises, interlocuteurs, responsable hiérarchique) susceptibles d'être vacants (41 pour la rentrée 1997, une soixantaine de voeux émis) et une attention à la réussite de la nouvelle affectation.

5 - La formation continue des personnels

Elle est tout aussi bien destinée aux IATOS qu'aux enseignants, titulaires ou non. Un cahier d'offres de formations préparant aux concours, à la connaissance de l'environnement de l'enseignement supérieur, à l'utilisation des logiciels nationaux et des standards de la bureautique, aux normes d'hygiène et de sécurité est publié en début d'année universitaire.

En résumé, on trouve encore dans ce service une efficacité et une productivité remarquables qui nécessiteraient des moyens informatiques et des logiciels plus performants. Il ne semble pas que le logiciel Harpège puisse satisfaire, au moins en matière statistique, les besoins et les exigences de rigueur de ce service.

IV - Le centre de gestion informatisée

Deux services gèrent l'utilisation de l'informatique : un service pour la recherche et l'informatique pédagogique, un pour la gestion informatisée doté de 8 postes en équivalent temps plein. Tous deux ont assuré en 1994-1995 la mise en réseau de l'université dans une collaboration réussie et en assument les extensions. Les tâches ordinaires de ce centre sont l'implantation, la maintenance et la formation aux logiciels d'informatique de gestion, en particulier des logiciels Nabuco, Apogée et prochainement Harpège. Il a considérablement développé le logiciel GPU qui a été une des clés de la réussite de la DRH. A tout cela s'ajoute la mise en place de la messagerie électronique et la maintenance des outils de bureautique (environ 270 utilisateurs connectés au réseau, une cinquantaine non reliés, soit près de 320 machines). Le centre de gestion informatisée a aussi la responsabilité de la gestion informatique des sites délocalisés. Il semble incontestable qu'ici une très lourde charge de travail ait été assurée. La rétribution vient de la confiance, certainement méritée, que la direction accorde au centre, qui se traduit dans les investissements en matériels. Un centre dont l'efficacité est démontrée.

V - L'attention portée aux étudiants

 $L'attention\ port\'ee\ aux\ \'etudiants\ se\ manifeste\ de\ différentes\ et\ nombreuses\ mani\`eres.\ Nous\ retiendrons\ les\ suivantes\ :$

- **l'information des lycéens.** L'université participe activement à l'information sur ses multiples offres de formation : elle participe ainsi au Salon organisé par le journal "l'Etudiant" et à la Journée de l'enseignement supérieur. Elle organise elle-même des journées du Lycéen (3 journées en 1997, avec des dates de report en cas d'annulation) sur les formations par grandes disciplines avec un Guide technique (édité par le SAIO d'après les informations des UFR) destiné à tous les interlocuteurs des lycéens, et des journées sur tous les sites délocalisés (Carrières 2000). A toutes ces manifestations collaborent le SAIO et le SCUIO.
- le conseil aux étudiants. L'information sur les cursus et les métiers est délivrée d'une manière permanente par la Cellule liaisons-entreprises (CLE) et le SCUIO qui bénéficient d'une surface commune de 300 m² et accueillent les étudiants trois journées et demie par semaine. Leurs actions sont financées par le Contrat quadriennal et une partie des droits spécifiques d'accueil dont le montant est modeste (30 F). A l'effort financier multiplié par cinq depuis 1990, vient de s'ajouter tout récemment un demi-poste de conseiller d'orientation aux deux demi-postes préexistants (28 000 étudiants). La CLE reçoit une cinquantaine de visites par jour, à 80% des étudiantes. Cette cellule conseille pour la rédaction de curriculum vitae et de lettres de motivation et elle aide à la recherche de stages par l'utilisation de bases de données, de fichiers d'entreprises, d'annuaires professionnels et d'accès au Minitel. Elle organise aussi six modules de formation aux techniques de recherche d'emploi (environ 300 étudiants ont demandé à en bénéficier en 1997). Il faut noter que les conventions de stage sont gérées par les UFR.

- l'information écrite. On ne peut pas ignorer la qualité et la multiplicité des sources d'information mises à la disposition des étudiants : il existe un guide pour les deux premiers cycles, un pour le troisième cycle, des plaquettes pour les UFR et pour les diplômes de formation continue, un annuaire de la recherche, un programme des congrès et des colloques pour l'année universitaire, un catalogue des Presses universitaire de Caen. De plus, une saison culturelle est organisée. Le guide des premiers cycles est un modèle du genre par la précision de l'information offerte aussi bien à l'étudiant qu'à tous ceux qui s'intéressent, dans la région, aux activités universitaires. Tout y est. Le lecteur ne peut pas dire qu'il ne connaît pas la localisation d'une structure ou d'un service, le moyen de s'y rendre, sa mission, qui en est le responsable, les jours et les heures d'accueil. Il en est de même pour les informations pratiques de la vie courante. Les cursus d'études sont tous remarquablement représentés sous forme graphique dans les composantes qui les dispensent. On peut seulement regretter le manque d'homogénéité de l'information concernant les enseignements : pratiquement chaque diplôme affiche les volumes horaires globalement dispensés au cours de la formation ainsi que l'horaire global par enseignement. Seules quelques rares formations réduisent ces informations à un volume hebdomadaire d'enseignement. Il serait également souhaitable que la nature des enseignements (cours, TD) soit mentionnée. Ces remarques valent aussi pour les formations décrites dans le livret de troisième cycle. Ce n'est pas le cas des plaquettes de l'UFR de Sciences où à la description des contenus des enseignements, s'ajoutent les règles précises de contrôles des connaissances. Si certaines plaquettes des départements de Sciences de l'Homme devraient préciser davantage les modalités de contrôle des connaissances, l'information y est globalement bien détaillée.

De tout aussi remarquables dépliants, régulièrement actualisés, tels que *L'université en chiffres*, donnent quelques informations générales sur l'université ; d'autres indiquent les "plans et accès" aux différents sites de l'université. Le cinquième jour du mois paraît, à 3 000 exemplaires, le mensuel *Phénix-Infos* qui est le bulletin d'informations de l'université.

D'autres critères manifestent l'attention que porte l'université à la population étudiante :

- l'accueil des étudiants est privilégié lors de l'inscription ;
- une Maison de l'étudiant a été édifiée sur le Campus I ;
- des manifestations culturelles sont fréquentes et diverses ;
- la rentrée solennelle de l'université a été fêtée de nouveau en 1997, à l'occasion du quarantième anniversaire de la reconstruction de l'université : l'objectif de cette manifestation était de permettre la transmission, à l'ensemble des acteurs de la vie universitaire, d'une identité et d'un sentiment d'appartenance ;
- la fête étudiante : en 1996, l'université a permis à nouveau l'organisation d'un carnaval, manifestation qui n'avait pas eu lieu depuis 40 ans !

En mode de conclusion

La gestion de l'université de Caen affiche certainement des réussites nombreuses, malgré les contraintes que représentent sa taille et sa dispersion. Il est parfaitement évident qu'un long séjour ferait apparaître des dysfonctionnements, probablement mineurs. Il reste encore à préciser la délimitation des compétences entre niveau central et composantes - ce qui est en fait une question de répartition des tâches, de pouvoirs et d'économies d'échelle - mais que la dispersion géographique complique dangereusement. Cela est clairement fait en matière financière, mais l'on peut s'étonner tout de même qu'une telle entreprise ne dispose pas à l'échelon central d'une cellule des marchés. Cela semble aussi résolu en matière de scolarité, et il est à souhaiter que la combinaison de l'implantation d'Apogée et de la réforme du premier cycle ne remettent pas en cause l'équilibre atteint entre le centre et les composantes mais, au contraire, le renforce. Une tentative est faite pour les services techniques et il faut laisser le temps agir pour apprécier les transformations. D'autres projets existent, pour le téléphone notamment dont la prestation s'ouvre à la concurrence, avec l'appui des collectivités locales. Des évolutions restent à imaginer pour la reprographie et la communication.

Valorisation de la recherche

En décembre 1991, l'université de Caen Basse-Normandie a réalisé un audit sur le potentiel en matière de valorisation de la recherche de l'université. Cet audit, terminé le 31 décembre 1992, a permis non seulement d'évaluer le potentiel des équipes, d'appréhender les difficultés prévisibles et les particularités locales, mais aussi de définir les objectifs et les missions d'une organisation future chargée de favoriser et de conduire la valorisation de la recherche.

Un constat initial s'imposait :

- la quasi totalité de la recherche en chimie et en physique se fait dans des laboratoires communs avec l'ISMRA qui en assure les opérations de transfert et de valorisation ;
- pour l'université, les stages étudiants ne constituent pas une force de pénétration du monde industriel aussi importante et homogène que pour une école d'ingénieurs : stages proportionnellement moins nombreux et surtout plus courts, à l'exception notable des MST et des DESS.

Depuis 1993, l'université de Caen affiche une politique de valorisation de la recherche dont elle a fait un point fort de sa stratégie de développement. Cette politique est conduite par la Commission de la valorisation qui est elle-même une émanation du Conseil scientifique de l'université.

La Commission de la valorisation est composée pour moitié d'élus du Conseil scientifique et, pour l'autre moitié, de personnalités extérieures : le DRRT, le directeur de l'ADRIA, le directeur de la technopole, le SGAR, le délégué régional de l'ANVAR. Elle définit la politique et la stratégie de l'université en matière de transfert et de valorisation dont elle valide la cohérence par rapport à la politique de recherche. Cette position s'est concrétisée par la création de structures centrales comme la Cellule de valorisation qui est le pivot des activités de transfert, l'association Aura-Phénix et la Cellule européenne, ainsi que par la mise en oeuvre de structures spécialisées comme Syntheval, etc...

I - Les structures centrales

1 - La Cellule de valorisation

La Cellule de valorisation, reconnue en 1996 et financée par le Ministère dans le cadre du Contrat d'établissement 1996-1999 en tant que programme pluriformations, est placée sous la responsabilité politique et scientifique du président de la Commission de la valorisation et du vice-président du Conseil scientifique et sous la responsabilité administrative directe du secrétaire général. Son rôle consiste à participer à l'élaboration de la stratégie de valorisation, à gérer et à exploiter le potentiel et à administrer les activités de valorisation.

La Cellule de valorisation est formée d'un directeur - ingénieur d'étude titulaire d'un DEA d'économie industrielle, payé sur ressources propres -, d'un chargé de mission - docteur ès sciences - pour les relations industrielles (depuis décembre 1995) et de deux secrétaires dont une à temps partiel (40%). Ses moyens financiers sont de l'ordre de 1 MF/an¹.

Dans ses actions de valorisation, la Cellule s'appuie sur deux réseaux dans lesquels elle est, elle-même, bien intégrée : le réseau de diffusion technologique de Basse-Normandie (soit une trentaine d'adhérents) et le réseau CURIE.

_

¹ Ministère - Université de Caen - FEDER.

La Cellule aide les chercheurs à trouver des partenaires industriels, effectue un démarchage systématique des PMI, recense leurs besoins en technologie et véhicule une information réciproque entre les industriels et les chercheurs. Depuis la création de la Cellule, plus de 100 PMI ont été visitées par ses responsables. En général, on observe un taux de rejet de 20% dès le premier contact mais, ici, dans la même période, 60 à 70 projets ont été montés avec 60% environ des PMI visitées. Les autres contacts commencent souvent par un stage et conduisent pas à pas à des collaborations. L'effet de proximité est très sensible si bien que les nombreuses antennes de l'université (Alençon, Lisieux, St Lô, Cherbourg) augmentent le rayon d'action efficace à cet égard.

Cette méthode d'approche des PMI semble fructueuse vis-à-vis des entreprises de petite taille (moins de 100 personnes) où le visiteur universitaire rencontre un responsable regroupant des pouvoirs variés : finance, recherche-développement, production. Pour les sociétés plus importantes, le contact s'établit avec des responsables sectoriels, ce qui rend la prise de contact plus lente, sinon plus difficile. Pour les filiales de grands groupes, cette difficulté est encore plus accusée.

Au-delà de cette démarche de prospection des PMI régionales, la Cellule met en place une nouvelle mission dont l'objectif sera de prospecter les collectivités territoriales, les associations, les services de l'Etat, pour identifier les possibilités de collaboration en recherches, études, expertises, dans les secteurs des sciences humaines et sociales, juridiques et économiques.

En matière de propriété industrielle, la politique de l'université est de laisser le partenaire industriel déposer et entretenir les brevets à ses frais en contrepartie de redevances selon les termes du contrat. L'université peut être amenée à déposer elle-même des brevets couronnant ses recherches propres. La règle est alors de laisser aux inventeurs un délai de 12 à 18 mois pour trouver un partenaire industriel et de procéder à l'abandon en cas d'insuccès.

Il faut signaler, d'une part, une collaboration active avec la technopole Synergia et, d'autre part, un projet de création de "couveuse d'entreprises" en cours d'élaboration avec l'ISMRA, pour aider et accompagner des étudiants-créateurs. Cette démarche se fait également avec le concours de la Cellule Europe.

Le chiffre d'affaire total lié aux contrats est de l'ordre de 20 MF en 1996 (91 contrats) dont 3,2 MF ayant transité par Aura-Phénix, l'ADER et le CNRS. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'activité de Syntheval ni des Presses universitaires.

2 - AURA-PHÉNIX (Association universitaire pour la recherche appliquée)

Association loi 1901 créée en juillet 1994, Aura-Phénix est essentiellement destinée à la gestion financière des contrats de recherche et des prestations diverses de l'université en direction du monde économique ainsi qu'au recrutement de personnels temporaires. Elle assiste la Cellule de valorisation dans le montage des projets, l'assistance technique aux PMI, les études de faisabilité. Elle est liée à l'université par une convention précisant les modalités de collaboration ainsi que les ristournes consenties à l'université sur les montants des contrats gérés.

Aura-Phénix est interne à l'université, tous les membres actifs en faisant partie. Son président est un professeur de l'université de Caen et le responsable de la gestion est le directeur de la Cellule de valorisation. Son personnel propre est constitué par deux agents à mi-temps.

Les prestations financières de 1996 ont été :

- gestion de contrats d'étude 2,2 MF

- gestion de bourses doctorales et post-doctorales 1,5 MF (soit 7 bourses)

- assistance technique 3,3 MF

- montage et portage de projets : 1,3 MF redistribués sur fonds européens

Elle a aussi mis à disposition 30 ingénieurs et techniciens à titre temporaire sur des missions déterminées et, pour les 10 premiers mois de 1997, 62 nouveaux salariés temporaires ont été recrutés.

Toutefois Aura-Phénix n'est pas le canal exclusif pour la gestion des contrats de recherche. L'intervention directe de l'université est très fréquente. Par ailleurs, il existe une ADER dont le rôle diminue fortement, celle-ci n'ayant pas voulu conclure d'accord-cadre avec l'université, ce qui a d'ailleurs conduit à la création d'Aura-Phénix.

3 - Cellule Europe

Une Cellule Europe, animée par un ingénieur, a été mise en place au début de l'année 1997. Chargée des relations avec la Commission de Bruxelles, cette Cellule s'efforce, entre autres activités, de développer les coopérations internationales de valorisation et de transfert. Elle informe les laboratoires des thèmes susceptibles d'être soutenus par un financement européen et échafaude des montages à plusieurs regroupant des PMI.

La Cellule Europe est directement impliquée dans le projet de création d'une couveuse d'entreprises avec l'ISMRA et intervient pour tenter de développer les créations d'entreprise hors de France par des étudiants de l'université. Pour l'instant au moins, l'ISMRA ne contribue pas au financement de la Cellule.

Par ailleurs l'université est partenaire du CRITT-BNC dans le réseau régional "Transfert de technologie transnational". L'objectif est de promouvoir des partenariats entre PMI régionales et PMI européennes.

4 - Projet de plate-forme de transfert

Le projet de construction d'une plate-forme technique a été soumis aux autorités régionales. Elle devrait compléter le dispositif de transfert en offrant des conditions matérielles convenables pour la collaboration avec les PMI, la création d'entreprises, la promotion des DRT. Elle déboucherait à terme sur la création d'un Centre de ressources technologiques.

Ce projet recoupe celui de l'ISMRA. Il aurait avantage à être traité dans le cadre d'une coopération entre les deux établissements et la Région, sous peine d'échapper aux uns et aux autres.

II - Les structures spécialisées

1 - Syntheval

Créée en 1995, Syntheval est une société à Directoire et Conseil de surveillance issue d'un essaimage du Centre d'études et de recherche sur le médicament de Normandie (CERMN). Elle permet la valorisation des compétences en chimie fine pharmaceutique, agro-alimentaire et en environnement des chercheurs du CERMN qui ont à leur actif un passé de 15 000 synthèses de molécules originales diverses.

La Cellule de valorisation de l'université, qui a participé aux études préliminaires de faisabilité en 1996, assure la gestion administrative de la société. Le président de l'université préside le Conseil de surveillance. Le directeur du CERMN est président du Directoire. Une convention-cadre de collaboration prévoit la mise à disposition d'un laboratoire de recherche et la jouissance des équipements du CERMN. Le personnel de Syntheval comprend le directeur qui assure la fonction commerciale, trois chercheurs (docteurs) dont deux recrutés avec une aide ANVAR, un technicien et un comptable à temps partiel.

L'offre de la société consiste en la synthèse à façon de produits chimiques, l'étude de voies nouvelles de préparation et l'optimisation de techniques actuelles de synthèse. Syntheval travaille actuellement avec 18 clients, parmi lesquels Pasteur, Dupont de Nemours, Merck, Rhône-Poulenc...

L'université possède 25%, le reste est réparti entre 30 petits porteurs, essentiellement des enseignants chercheurs de l'équipe de recherche universitaire (CERMN). Le chiffre d'affaire 1996 était de 0,7 MF (conforme aux prévisions). Le chiffre prévisionnel pour 1998 est de 1,6 MF.

2 - Les Presses universitaires de Caen

Outre les grands équipements scientifiques de l'université (microscopie électronique, spectométrie) qui assurent des prestations pour différents partenaires, les Presses universitaires de Caen, créées en 1984, participent à la valorisation de l'activité scientifique de l'établissement en assurant l'édition et la commercialisation d'ouvrages s'inscrivant dans les objectifs de l'université.

Les auteurs (équipes ou individus) avancent le financement de chaque édition et perçoivent en retour les produits de la commercialisation. Ce chiffre d'affaire est de l'ordre de 650 KF/an dont 450 sont ristournés aux auteurs. Les Presses prélèvent 5% du budget de chaque publication. L'effectif comprend un directeur assisté de neuf personnes dont une à mi-temps.

3 - Equipes de recherche appliquée

Ce label a permis, en 1996, la reconnaissance institutionnelle de trois équipes regroupant des chercheurs et enseignants-chercheurs dont la vocation se situe dans le domaine des applications et du transfert de technologie. Ces équipes s'autofinancent (1 MF par équipe de 3 ou 4 personnes). On cite plus particulièrement le laboratoire de recherche instrumentale en zétamétrie qui commercialise avec son partenaire industriel un appareil de mesure (société SEPHY).

4 - Les structures péri-universitaires

A l'initiative d'équipes de recherche de l'université ou dans leur environnement proche, il existe notamment sous la forme associative un certain nombre de structures dans lesquelles l'université est partie prenante :

- SIGNE, association loi de 1901 regroupant des laboratoires et des PME-PMI régionales sur la problématique du traitement automatique des langues ;
- GRP SNC, association loi 1901 réalisant l'interface entre des équipes universitaires et des industriels pour la réalisation de recherches pharmacologiques sur le système nerveux central ;
- LACTOTEC, association loi 1901 regroupant l'université, l'ADRIA Normandie, l'INRA et l'ITG assurant la gestion et le développement d'une collection polytechnologique de bactéries lactiques ;
- l'Atelier des cordeliers, SARL bureau d'études travaillant en relation avec des sociologues de l'université de Caen,...).

5 - Ecole d'ingénieurs de Cherbourg (EIC)

De création récente, l'EIC gère un volume de contrats de l'ordre de 350 KF, soit huit thésards dont deux sont financés grâce aux ristournes sur les contrats de collaboration industrielle. L'interface de l'Ecole avec les PMI repose largement sur les stagiaires et ne concerne qu'un contrat sur quatre environ. Ceci étant, la période couverte est trop courte pour permettre un traitement statistique. La création très récente d'un DRT renforcera les possibilités de contact.

6 - La Maison de la recherche en sciences humaines

Il s'agit de l'organisation structurée d'équipes de différents statuts, qui s'appuie sur une unité mixte de service université-CNRS. Elle réunit des spécialistes en psychologie, sociologie, linguistique, géographie... Les interlocuteurs extérieurs sont surtout les collectivités locales et quelques banques ou commerces de grande distribution. Les contrats représentent 1 à 2 MF par an.

III - Quelques effets de proximité

La proximité de la mer induit des projets de recherche valorisés dans plusieurs disciplines :

- **géologie** : contrats avec des collectivités locales concernant la protection du littoral contre une sédimentation excessive ou contre l'érosion marine selon les sites. L'équipe permanente est de quatre personnes dont deux emplois en CDI.

- biologie marine :

- contrat de recherche en association avec IFREMER, pour l'amélioration de l'alimentation d'animaux marins d'élevage. Le partenaire est la "Société Dielen Laboratoires". Le financement s'organise autour des fonds propres du laboratoire universitaire (LBBM), de l'apport de la société Dielen, d'une bourse régionale permettant à un étudiant en thèse de collaborer au programme ;
- projet du LBBM avec la SATMAR sur la reproduction des huîtres. Le financement est de 120 KF de SATMAR, 120 KF de la Région, 240 KF de l'université sur fonds FEDER, et une bourse CIFRE pour un thésard travaillant au sein de l'entreprise ;
- "exploitation des ressources vivantes côtières" : cette spécialité, portée par un DESS, bénéficie pour sa valorisation de stages de longue durée dont la moitié se déroulera à l'étranger. Trois étudiants sur quinze se lancent dans la création d'une entreprise (aquaculture, transformation et commercialisation des produits de la mer).

Lié à l'importance de la production laitière dans la région, **un contrat sur la microbiologie des fromages** existe au LMA (Laboratoire de microbiologie alimentaire) et STANDA Industrie. On notera en particulier qu'il s'agit d'une authentique "valorisation" puisque cette recherche mobilise une collection unique en France, de 600 isolats de souches issues de produits laitiers bas-normands, et constituée au cours des années par le LMA. Le budget est de 142 KF pour le LMA, 300 KF pour STANDA et 104 KF de la Région. Pour le développement ultérieur, un dossier est en cours d'élaboration associant LMA, Standa, le Groupe Besnier et le Syndicat national des fabricants de camembert. Des aides européennes et ministérielles sont espérées.

Le groupe de recherche en informatique et instrumentation de Caen regroupe des laboratoires de l'université et de l'ISMRA. Il conduit trois projets importants de valorisation :

- sur la synthèse vocale avec Electrel (SARL). En plus des équipes en place, un thésard est engagé pendant trois ans ;
- sur l'informatique linguistique avec MEMODATA (SA) qui finance 80 % du programme (700 à 800 KF par an depuis 2 ans). Les stages étudiants "technologiques régionaux" sont cofinancés par la Région et l'Etat. De plus, un thésard a obtenu une bourse CIFRE ;
- sur l'imagerie informatique avec ADCIS (SA), société créée en 1995. Le contrat de 461 KF est financé pour moitié par ADCIS et pour l'autre moitié sur fonds FEDER.

IV - Conclusion

La valorisation de la recherche à l'université de Caen est caractérisée par un centre fort coexistant avec de nombreuses structures spécialisées qui assurent une souplesse de fonctionnement et une grande ouverture sur le monde économique.

Evolution de l'ensemble Lettres-Langues-Sciences de l'homme

L'ensemble Lettres - Langues - Sciences de l'homme de l'université de Caen accueille le plus important effectif d'étudiants de l'université normande : 10 367 sur un total de 27 106. Dans la baisse généralisée des effectifs constatée tendanciellement depuis quelques années, cet ensemble conséquent est celui qui subit le moins l'érosion des inscriptions étudiantes (moins 2,9% en 1997) comparé à d'autres ensembles comme le Droit (moins 13%) ou les Sciences (moins 6,6%) par exemple. La répartition par cycle montre cependant la persistance d'une évaporation significative des effectifs (5 774 en premier cycle, 3 639 en deuxième cycle, 634 en troisième cycle) qui oblige naturellement à s'interroger sur le devenir des étudiants ayant un cursus court et sur les portes de sortie professionnelle proposées aux étudiants sans diplômes ou pourvus d'un DEUG.

L'ensemble est structuré en cinq unités de formation et de recherche : UFR des Sciences de la terre et de l'aménagement régional (1 386 inscrits), l'UFR des Langues vivantes étrangères (3 688 inscrits), l'UFR des Sciences de l'homme comprenant les lettres classiques et modernes, la philosophie, la sociologie et les sciences de l'éducation (3 632 inscrits), l'UFR d'Histoire (1 014 inscrits) et l'UFR des Sciences de la vie et du comportement (3 057 inscrits).

Ces cinq UFR, de dimension inégale et de poids différent dont le déséquilibre quantitatif pourrait susciter des tensions, vivent en bonne intelligence car chacune des composantes est organisée selon les mêmes principes.

Cet ensemble lourd est bâti sur une structure de base disciplinaire. La formation pédagogique s'inscrit dans une logique d'obtention des diplômes spécialisés dont l'ultime finalité légitime demeure à juste titre, surtout pour certaines disciplines, la préparation aux concours d'enseignement, inégalement intensive selon les départements mais toujours en collaboration positive avec l'IUFM.

Si l'on comprend fort bien les finalités académiques de cette structuration, la difficulté voire l'impossibilité des parcours transversaux ou mixtes doivent être soulignés et les rapports à la formation par la recherche doivent être améliorés pour permettre des projets professionnels hors concours mais bien intégrés dans des filières encore mal définies. Par ailleurs, la nomination de PRAG, à défaut de maîtres de conférences, si elle se saisit tout à fait dans une logique de concours, risque à terme de poser de nombreux problèmes quant au statut des enseignants-chercheurs et surtout d'entretenir une coupure dangereuse entre deux logiques contradictoires : logique de formation et logique de recherche. Deux UFR posent des problèmes de structure sans solution évidente pour l'instant.

L'UFR des Sciences de la terre et de l'aménagement régional, dite Star, associe, d'une manière originale et qui pourrait être très pertinente, la géologie et la géographie. Mais cette association s'établit dans le cadre d'un mariage purement administratif. Outre un déséquilibre quantitatif flagrant et la séparation des secrétariats des deux départements, l'UFR n'est pas unifiée par des perspectives de recherches ni par des programmes problématiques communs entre Géologie et Géographie, par ailleurs puissantes, dynamiques et bien intégrées aux programmes de l'université et de la Région.

Une unification plus structurelle et programmatique ne saurait être imposée et l'UFR, fort consciente du problème, fonctionne, faute de mieux et grâce au bon vouloir des personnels, sur un modus vivendi pacifié, sans consommation réelle d'union. Les solutions alternatives d'amélioration par séparation radicale, dont la tentation apparaît de façon récurrente surtout de la part de la Géologie, se révèlent finalement peu pertinentes et peu productives au regard des acquis. Il n'empêche que cette situation est grosse de conflits potentiels, ne serait-ce que pour la détermination future des profils de poste d'enseignants-chercheurs. Une des modalités possibles d'association fructueuse pourrait être organisée autour de la problématique de l'aménagement territorial, selon des modalités à préciser.

L'UFR Sciences de la vie et du comportement est dans le même cas de figure : elle associe le département de Psychologie et le département de Biologie. Ce rassemblement semble plus équilibré, plus harmonieux et le mariage mieux consommé dans la mesure où se développent des projets de recherche et de formation cohérents. Ceux-ci exigent des collaborations réelles avec les scientifiques voire avec les médecins, à partir essentiellement des problèmes du comportement animal, végétal, humain qui constituent un axe décisif de production scientifique et autorisent des passerelles heuristiques fructueuses. Dans cette perspective, l'association biologie-psychologie peut se révéler un atout scientifique dès lors que la dimension neuro-cognitive des recherches et des programmes sera encore mieux valorisée.

Trois difficultés de gouvernement doivent faire l'objet d'une attention prioritaire :

- la gestion administrative se révèle de plus en plus exigeante. Elle requiert des responsables, outre la revendication d'un quasi-sacerdoce, l'impression d'une acrobatie permanente et le sentiment exacerbé d'assurer des tâches subalternes dont personne ne sollicite de plein gré la charge. Pour autant, compte tenu de la mise en place de nouveaux outils de gestion, l'administration d'un département ou plus encore d'une UFR impose une véritable compétence technique et un encadrement professionnel de bon niveau administratif. Deux problèmes plus aigus doivent être traités rapidement :
- la répartition transparente des primes pédagogiques et des primes administratives. Pour éviter les interrogations voire les suspicions, le mode de calcul et de répartition selon les niveaux de responsabilité gestionnaire (DEUG, licence, maîtrise, DEA et gestion centrale) doit être communiqué dans une plus grande transparence ;
- les personnels de catégorie B et surtout C sont relativement nombreux. Bloqués dans leur carrière et assurant souvent des responsabilités lourdes (financières par exemple) et continues par lesquelles ils incarnent l'identité administrative des UFR et constituent parfois la mémoire même des unités, ces personnels souhaitent à bon droit une reconnaissance de l'université selon des modalités à réfléchir pour éviter le développement des amertumes et des jalousies, des méfiances et des soupçons ;
- l'appropriation des outils d'information et d'orientation remarquables dont dispose l'université n'est pas véritablement sollicitée en tant que telle. Les étudiants les utilisent à titre individuel mais les responsables devraient pouvoir en faire un usage public plus systématique pour la détermination des parcours professionnels possibles ;
- **l'intégration plus systématique de la formation par la recherche** offrant aux étudiants des débouchés professionnels plus ouverts, ou moins exclusivement finalisés par les seules carrières de l'enseignement.

Formation universitaire et professionnalisation : la situation des sciences humaines

La construction fort classique et justifiée des UFR sur des bases disciplinaires avec, pour finalité première, l'obtention du diplôme et l'inscription dans les préparations aux concours, donne une assise solide à la partition de l'ensemble Lettres - Langues - Sciences humaines. Pour autant, "l'évaporation" quantitative des étudiants à travers le passage des cycles oblige à s'interroger prioritairement sur la professionnalisation future des étudiants dès lors que ceux-ci n'inscrivent pas, volontairement ou par défaut, leur projet dans les perspectives exclusives de l'enseignement ou de la recherche supérieure.

Or, de ce point de vue qui prendra une importance capitale dans les années futures, les Sciences humaines à l'intérieur de l'ensemble Lettres - Langues - Sciences humaines de l'université de Caen possèdent des atouts remarquables qu'elles n'exploitent pas suffisamment et qui devraient faire l'objet d'un projet cohérent de synergie.

L'université dispose désormais en plein centre du campus Lettres (Le Phénix) d'un pôle insertion-information-liaison-entreprise, qui rassemble en un même lieu stratégique le SUIO, l'ORFS, un bureau des stages en complément de la cellule de valorisation, une antenne liaison avec les entreprises de la région.

Or cet outil documentaire et informatif - dont un enseignant titulaire assure depuis des années la continuité et la promotion malgré un déficit chronique en personnel de premier plan - souffre d'une sous-utilisation patente, de la part des Sciences humaines plus particulièrement, qui, hormis en psychologie, n'ont pas maintenu les modules facultatifs de pré-professionnalisation pourtant prévus par la rénovation des DEUG (25 h).

Le mirage IUFM (13 candidats pour un poste) joue sans doute son rôle, mais la multiplication des arrêts en DEUG et la "disparition" des étudiants post-DEUG rendent à l'évidence nécessaire la mise en place d'outils de connaissance et de sélection sur les projets professionnels possibles, à travers des métiers méconnus des étudiants et une situation régionale et locale de l'emploi qui demeure mal saisie par les intéressés eux-mêmes.

Vu du côté des entreprises, le même manque de visibilité de l'université et de ses formations semble là aussi flagrant, l'université apparaissant peu - ou pas assez - comme ressource dans la construction des projets économiques, les demandes de formation ou dans le transfert de ses savoirs technologiques, fût-ce dans le contexte d'une formation continue qui, en tant que telle, apparaît encore comme un service annexe, sinon marginal, dans la démarche universitaire.

Dans ce cadre problématique pourtant porteur, les Sciences humaines, par l'intermédiaire du département de Sociologie, ne proposent (fort positivement d'ailleurs) qu'un seul DSTS (diplôme supérieur de travail social) à orientation professionnelle et une MST (maîtrise de sciences et techniques) en "Intervention sociale et développement". Cette formation est assurée en collaboration avec le service de formation continue et d'éducation permanente de l'université. Ce service, par ailleurs, assure un DESS "Cadres sociaux".

Autant les UFR de Psychologie-Biologie, de Géologie-Géographie et de Langues semblent prendre à bras le corps le problème de la professionnalisation en multipliant les projets novateurs et prometteurs (signalons en priorité un DESS de Neuropsychologie et un DESS de Traductologie), autant l'UFR des Sciences de l'homme semble ne pas vouloir s'inscrire pour l'heure avec assez de volontarisme dans ce créneau. Situation d'autant plus paradoxale que les Sciences humaines, associées à d'autres disciplines, sont très intégrées dans une bonne école doctorale dont le potentiel scientifique, comme l'ambition des programmes et le projet informatif sont porteurs et bien

structurés (hormis la solitude revendiquée du DEA de Philosophie) comme le prouvent les projets de Masters européens présentés et soutenus par l'Ecole doctorale.

Par ailleurs et surtout, les Sciences humaines disposent d'un outil scientifique de premier plan avec la MRSH (Maison de la recherche en sciences humaines) où s'élaborent des programmes pluridisciplinaires permettant aux étudiants et aux chercheurs d'acquérir des formations plurielles et novatrices.

Ne retenons comme exemple que le pôle pluridisciplinaire "Ville-Architecture, Urbanisation, Image virtuelle" co-dirigé par un géographe et un latiniste, centré sur la visualisation infographique du "plan de la Rome impériale" en maquette.

Deux DEA y sont évidemment attachés (Monde méditerranéen antique et Environnement et sociétés). Mais, compte-tenu des compétences requises et des pratiques mises en oeuvre qui exigent l'informatique, le multimédia, l'audiovisuel, l'urbanisme, l'archéologie, les langues anciennes, l'histoire, la philosophie, etc., pour produire une reproduction visualisée de la Rome antique, émerge ici un véritable métier de la visualisation infographique de haut niveau scientifique. Une professionnalisation par la recherche appliquée pourrait être envisagée avec l'appui des professionnels de la marine par exemple, ou de l'architecture urbanistique, plus largement tous les domaines professionnels qui requièrent l'intervention de la modélisation infographique à haute valeur scientifique ajoutée. Ne serait-il pas envisageable de prévoir une option professionnalisante des deux DEA ou d'introduire, à côté du tronc commun, des formations optionnelles à caractère professionnalisant du type "aménagement, gestion de l'espace, initiation aux études et rapports, traitement des informations, visualisation infographique, simulation urbanistique, etc.").

On pourrait imaginer d'autres programmes de professionnalisation par la recherche, de type DESS ou MST, pour permettre à des étudiants de maîtrise, sans finalité d'enseignement et qui ne visent pas le titre de chercheur, d'acquérir une formation moderne de haut niveau.

Les propositions de la MRSH en matière de programmes sont remarquables et diversifiées : elles autorisent l'intervention de disciplines multiples pour traiter des objets scientifiques complexes et requièrent l'utilisation d'outils issus de l'application de méthodes innovantes. Les neurosciences, l'environnement et l'aménagement, le travail social, les métiers de la ville ou du sport etc. peuvent constituer des territoires scientifiques de professionnalisation gratifiante dans la mesure où, grâce à la MRSH, ils sont irrigués par un réseau dense de laboratoires reconnus et d'équipes bien structurées. L'intégration des professionnels dans la formation et la liaison avec les entreprises en seront d'autant plus facilitées que les laboratoires ne peuvent qu'en conserver la maîtrise.

On pourrait multiplier les projets, d'autant que les Sciences humaines, outre le plan de Rome, disposent, à Caen ou à proximité, de deux implantations nationales et internationales de très haut niveau : l'IMEC et le Mémorial de la Paix qui peuvent générer, outre des programmes scientifiques de qualité, des formations professionnelles originales pour des étudiants de disciplines des plus classiques et pourtant émergentes sur le marché de l'emploi.

On sait combien existe et s'exprime le besoin, dans les entreprises tertiaires, comme dans les services publics d'administration et d'intervention, de professionnels ayant une compétence de généralistes, c'est-à-dire une culture philosophique solide, une maîtrise confirmée de la rédaction, une capacité de synthèse et d'analyse, une pratique effective de plusieurs langages d'expression écrite, parlée, informatique, médiatique, etc. Conjuguée avec des spécialisations professionnelles acquises par la recherche appliquée, la compétence générale acquise par les étudiants dans le cadre des disciplines de Lettres ou de Sciences humaines peut et doit permettre de satisfaire ce besoin socio-économique des entreprises.

La formation "pour" la recherche" possède, dans ce cadre, des atouts indiscutables mais, plus encore, la formation professionnelle "par" et "dans" la recherche appliquée afin de qualifier et former non pas directement des chercheurs de haut niveau (ce qui est déjà fort bien fait et pourrait l'être mieux encore) ou, à l'inverse, des déçus de l'université cherchant à se récupérer, mais des professionnels spécialistes des techniques nouvelles en Sciences de l'homme.

L'université de Caen possède là le privilège trop peu exploité d'un véritable gisement professionnel joint au tissu conjonctif des entreprises régionales, lié aux métiers éditoriaux, environnementaux, urbanistiques, mariniers, portuaires ou militaires par exemple. Eclairé par les outils prospectifs du SUIO, le projet de professionnalisation des étudiants de Sciences humaines pourra trouver de nombreux échos.

A partir des objets scientifiques et des programmes heuristiques, des projets plus larges d'IUP de l'imagerie, de neuro-sciences ou du travail social, etc. pourraient être imaginés de façon à intégrer de manière concertée et cohérente les divers DESS à construire. Cette mise en place ne peut plus en effet relever d'un bricolage, fût-il performant, mais elle doit s'inscrire dans un service commun de professionnalisation exploitant à bon escient les potentiels de l'université de Caen.

Enseignement des langues aux non-spécialistes

Deux remarques préliminaires doivent être faites :

- Il est communément admis qu'une bonne pratique de l'anglais et, si possible, d'une deuxième langue vivante, constitue un atout dans la recherche d'un débouché professionnel. Certes, la mise en place de l'Euro devrait à brève échéance accroître la demande en germanistes, italianistes et hispanisants performants. Mais c'est en anglais (dont il sera principalement question dans les remarques qui suivent) que la demande continue de prendre à la gorge les établissements, tant les besoins sont massifs.

- L'université de Caen est très pluridisciplinaire : c'est à la fois une indéniable richesse et un handicap pour mener une politique d'intérêt général destinée à résoudre des problèmes pédagogiques communs.

I - Description de l'enseignement des langues aux non-spécialistes

Le premier fait qui frappe l'observateur de la situation locale est l'étonnante disparité des solutions retenues pour l'enseignement des langues, que ce soit :

- pour sa prise en compte dans les cursus ;
- en termes de concertation pédagogique ;
- en termes de recrutement du personnel enseignant ;
- en termes de gestion des heures ;
- pour la politique d'acquisition, de gestion et de maintenance du matériel audiovisuel.

Il est malaisé, dans ces conditions, de dégager une cohérence réelle à l'échelle de l'établissement.

Ces différents points seront successivement repris afin de dresser un état des lieux avant d'esquisser des propositions.

1 - Prise en compte, dans les filières, des cours de langues aux nonspécialistes

Tantôt les cours de langues pour non-spécialistes sont comptabilisés comme options, tantôt ils entrent dans un tronc commun, voire dans le calcul d'une admissibilité.

Il arrive que le nombre d'heures effectivement dispensées en langues aux non-spécialistes soit inférieur dans quelques filières à celui préconisé par les maquettes ministérielles. Plus grave, jusqu'à l'an dernier et précédemment à la mise en place de la réforme, des années entières n'étaient pas couvertes.

Si cela peut s'expliquer pour la Médecine, qui concentre sur ses deuxième et troisième années ses enseignements de langues du fait du caractère très compétitif de sa première année, l'absence d'enseignement de langue obligatoire se justifie plus malaisément dans le cas, par exemple, du premier niveau du DEUG de Sciences, mention Sciences de la matière, où il n'existe qu'un enseignement optionnel d'allemand I. Et ce n'est qu'en 1997-1998 que la première année de Droit a été dotée de 36 heures d'anglais, d'allemand, d'italien ou de russe (en initiation) au premier semestre.

Là où cet enseignement existe, on relève des bizarreries manifestes dans son organisation au sein de certaines filières. Si l'on prend en Sciences de la vie l'exemple de la biologie, on observait en 1996-1997 la répartition suivante au fil du cursus pour ce qui concerne l'enseignement de l'anglais :

DEUG Première année

- année A: 36 heures (soit 15 heures au premier semestre et 21 heures au second);
- année B : année de redoublement (15 heures au premier semestre et rien au second).

DEUG Deuxième année

- année C (rien au premier semestre, 14 heures au second).

Licence

- pas d'anglais

Maîtrise

- 16 heures au second semestre.

Comment un étudiant pourrait-il progresser ou même s'entretenir en anglais avec un emploi du temps «à trous» de ce type ? Manifestement, la notion de projet pédagogique en termes d'apprentissage des langues n'a pas prévalu dans la mise en place d'une telle organisation. Ce sont des considérations purement circonstancielles d'emploi du temps de la discipline principale qui l'ont emporté.

2 - Caractère disparate de la concertation pédagogique

Au sein de l'UFR de Langues vivantes étrangères, qui reste numériquement la plus grosse UFR de l'établissement et le principal prestataire de services pour l'enseignement des langues aux nonspécialistes, il n'y a pas de responsable pour ce secteur. Chaque section circonscrit son enseignement au champ de sa discipline. Ainsi l'enseignement de la langue se juxtapose-t-il plus souvent qu'il ne s'intègre dans une cohérence d'ensemble à la discipline fondamentale de l'étudiant non-spécialiste. La faiblesse avait déjà été relevée dans la réponse au questionnaire CNE de 1997 sur les forces et les handicaps de l'établissement. Le CNE regrettait alors que l'université n'ait pas une culture de filière plus largement partagée. C'est tout à la fois la philosophie de la filière et la structuration pédagogique propre à la langue considérée qui devraient être prises en compte.

Les remarques qui précèdent ne doivent pas occulter qu'il existe à Caen des initiatives originales dans l'enseignement de l'anglais aux non-spécialistes, notamment en Droit-AES, en Sciences économiques et à l'IAE. Dans nombre d'UFR, certains PRAG et PRCE élaborent, avec les vacataires qu'ils coordonnent, un même texte qui est traité en simultané ou en différé dans les différents groupes. Il y a là un embryon de concertation pédagogique qui, dans une perspective minimaliste, devrait être partout de règle.

En termes de projet pédagogique et pour citer l'exemple du Droit, l'accent est délibérément mis dès la première année sur l'entraînement à la communication (jeux, dialogues, débats) et il est fait place à une initiation aux problèmes propres au monde anglophone ; dès la deuxième année, la mise en place de groupes de niveau permet un travail structuré de langue au niveau des plus faibles, une insistance sur la prise de parole et le dialogue, l'acquisition d'un lexique fondamental d'anglais juridique conjointement à une initiation au monde anglophone contemporain. L'étudiant juriste a ainsi le pied à l'étrier pour suivre en licence, de manière optionnelle, 50 heures d'anglais de spécialité avec entraînement oral en vue de la préparation à des concours comme celui de l'Ecole nationale de la Magistrature ou dans la perspective de candidatures aux échanges SOCRATES.

Ce programme pédagogique répond aux deux critiques le plus souvent formulées par les étudiants d'autres UFR interrogés sur l'enseignement qui leur est dispensé en langues : une prise en compte insuffisante de leur niveau (tel étudiant avec un très bon niveau d'anglais au sortir du secondaire peut légitimement se rebeller devant un cours sur le groupe nominal qui est indispensable

aux plus faibles) et un accent excessif mis sur l'écrit et la version, au détriment d'une pratique, si possible ludique, de l'oral.

Il n'est toutefois qu'imparfaitement répondu à un troisième type de critique émanant d'étudiants de très bon niveau qui ont le sentiment de ne pas véritablement progresser, alors que des solutions ne sont pas difficiles à trouver si l'on prend la peine de mettre en place un niveau d'excellence pour les plus performants en visant de véritables spécialisations.

3 - Recrutement du personnel enseignant

Sur le plan de la "typologie", le personnel concerné est très divers, voire disparate. On y rencontre des maîtres de conférences qui complètent ainsi leur service statutaire, des PRAG, des PRCE, des lecteurs, des vacataires enfin, qui sont souvent des enseignants du secondaire mais qui peuvent aussi être des anglophones.

Le recrutement des vacataires, qui doivent en principe être titulaires d'une maîtrise et dont l'expérience professionnelle peut être prise en compte, est aléatoire. Il est devenu, ces dernières années, plus problématique encore du fait de l'exigence, réitérée par le Ministère, de l'existence d'un emploi principal.

L'université a pris une décision qui n'est pas sans conséquence en ouvrant la possibilité aux UFR de recruter elles-mêmes des PRAG et des PRCE de langues. Il en est résulté deux types de PRAG et de PRCE linguistes : ceux qui relèvent de l'UFR de Langues vivantes étrangères et sont affectés à telle ou telle filière, et ceux qui relèvent d'autres UFR qui sont plus isolés. Les uns et les autres sont à des degrés variables privés de l'assistance et des conseils méthodologiques que leur apporterait un véritable encadrement pédagogique leur permettant d'adapter leurs enseignements aux exigences, souvent très pointues, que requiert le lexique scientifique notamment.

Ce sentiment d'isolement est aggravé par une charge d'enseignement de 384 heures ; ces PRAG ont parfois le sentiment d'être taillables et corvéables à merci alors qu'en venant à l'université ils consentent des sacrifices financiers certains (promotions exclusivement à l'ancienneté, renonciation aux colles).

4 - Gestion des heures

A l'exclusion de celles dispensées par les PRAG de langues recrutés directement par les UFR, les heures de langue et de laboratoire (pour les enseignements obligatoires) sont facturées par l'UFR de Langues vivantes étrangères. Cela représente un gros travail de gestion pour lequel, si grands que soit le dévouement et la compétence du personnel administratif, l'UFR est notoirement sous-dotée au vu du poids déjà considérable que représente la gestion de la masse des étudiants spécialistes qui reste prioritaire. Plus grave, l'insuffisance en crédits de vacations rend de plus en plus difficile de payer du personnel temporaire en l'absence de personnel administratif permanent.

Pour la gestion des enseignements aux non-spécialistes, des systèmes de compensation de type "troc" ont été élaborés au fil du temps qui ne débouchent pas toujours sur des solutions satisfaisantes. Il s'ensuit parfois des déficits difficiles à combler en raison de la disparité des statuts et de l'absence d'une gestion véritablement centralisée de type "tableau de bord". Ce processus s'est accompagné de la diminution des moyens, entraînée par la baisse des effectifs étudiants en langues (baisse de 28,5% en anglais à Caen sur 4 ans), élément important qui n'est d'ailleurs pas propre à Caen et sur lequel on reviendra.

Un autre type de difficulté plus ponctuelle se rencontre dans le décompte des heures de conversation et de laboratoire par demi-groupe ; la dotation est comptabilisée sous forme de TP ; l'UFR de Langues vivantes étrangères les facture sous forme de TD, d'où, selon les calculs de l'UFR de Sciences et pour ce qui la concerne, un surcoût d'environ 400 heures complémentaires.

Cette divergence d'appréciation pose en fait la question fondamentale de la valeur reconnue aux enseignements de langues aux non-spécialistes et la place tenue pour nécessaire de cette discipline dans la formation des étudiants, quelle que soit la motivation des étudiants intéressés qui peut varier de faible à l'UFR STAPS par exemple, à forte en IAE et en Sciences économiques.

5 - Dispersion des moyens audiovisuels

L'éparpillement des laboratoires de langues fait problème. L'IUP agro-alimentaire possède un laboratoire propre qui, sauf à être banalisé, ne serait utilisé qu'environ trente-cinq heures par semaine sur 25 semaines et pour lequel il semble que le personnel nécessaire n'ait pas été recruté. Les Sciences vont recevoir à l'occasion de leur prochain déménagement 3 nouveaux laboratoires en propre sans avoir non plus, sauf erreur, le personnel requis pour les faire fonctionner. Il y a eu, certes, des financements parallèles de la Région pour ce type d'équipement mais ces financements ne sont jamais pérennes et, dans le passé, certaines UFR se sont avisées qu'elles ne pouvaient, à elles seules, assurer la maintenance et le renouvellement des nouveaux matériels, toujours mieux maîtrisés par un service central disposant de techniciens que par une UFR qui en serait dépourvue. Et ce d'autant que la rentrée de 1998 verra l'ouverture du Campus Côte-de-Nacre qui générera de nouvelles demandes dans ce domaine et qu'il faudra bien éviter les doubles emplois.

Comme c'est souvent le cas, les composantes de Caen ont pallié les urgences en réagissant au coup par coup pour s'efforcer de boucher les trous. Très généralement, les investissements précèdent les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement des matériels. Faire face à la nécessité, là comme ailleurs, a souvent tenu lieu de politique. Il n'y a pas eu l'affirmation nette à un moment critique d'une ligne directrice structurant un véritable projet pédagogique d'ensemble. Cet objectif, encore à dessiner, devrait permettre à l'université, tout en conjuguant ces deux impératifs, humain et technique, de plaider sa cause auprès du Ministère et des collectivités locales pour obtenir les moyens qui lui sont nécessaires.

II - De l'opportunité de reconsidérer le rôle du Laboratoire de langues

Un autre motif de surprise pour l'observateur de la situation dans ce secteur à l'université de Caen a trait au relatif effacement d'un service commun de l'établissement, le laboratoire de langues, qui pourrait rendre aux UFR, pour peu qu'il soit étoffé, des services beaucoup plus considérables. Son existence permet au moins d'ouvrir une piste de réflexion.

Prestataire auprès de toutes les UFR, de toutes les composantes et de tous les étudiants de l'université, il a un statut comparable à celui d'une UFR mais ne dispose que d'un enseignant titulaire, celui-ci étant affecté à la formation permanente. S'il bénéficie de deux postes d'IATOS gagés, sa demande récente d'un autre poste non gagé n'a pas été classée.

Le Laboratoire met pourtant à la disposition des UFR ses 6 laboratoires de langues équipés de consoles audio-comparatives et de matériel vidéo. Pour 1996-1997, ce sont 2 325 heures d'enseignement pratique de langues vivantes qui y ont été dispensés à des groupes de 15 à 24 étudiants.

Le Laboratoire de langues de l'université met également à disposition de tous les étudiants de l'établissement son centre de ressources multimédia en libre-service ouvert tous les jours de 10 h à 19 h (10 h-15 h le vendredi) sous la surveillance permanente d'un moniteur. Outre un très grand nombre de méthodes audio, vidéo, CD-Rom, dans de nombreuses langues vivantes, le Centre dispose de 40 consoles de laboratoires classiques, de six ensembles téléviseur + magnétoscope permettant un entraînement individuel, ainsi que d'un réseau informatique multimédia qui comptera une vingtaine d'ordinateurs en 1998. Sur les 6 988 heures de travail pratique proposées aux étudiants, certaines sont effectuées dans le

cadre d'enseignements obligatoires ; dans ce cas, elles sont facturées aux UFR d'origine des étudiants à 950 F l'heure-année. Lorsqu'au contraire, les étudiants fréquentent le Centre de ressources de leur propre initiative, ils doivent acquitter un droit d'entrée de 5 F de l'heure ou 100 F pour une carte de 25 heures. Le laboratoire est financé complémentairement par une subvention de l'université à hauteur de 115 KF et par ses activités en termes de formation continue.

III - Une perspective à explorer

Par la diversité des outils qu'elle propose, cette structure offre un commencement de réponse à une demande en enseignement de langues qui est extrêmement différenciée : en DEUG Sciences, par exemple, des enseignements d'anglais sont réclamés, entre autres, par des débutants dans cette langue, par des étudiants soucieux de progresser par rapport à leur niveau du secondaire pour atteindre un niveau honorable au TOEFL, par ceux qui entendent préparer les concours des ENSI comportant une épreuve d'anglais.

Il est clair qu'il convient de raisonner, partout où la chose est possible, en termes de groupes de niveau homogènes avec organisation d'une batterie de tests d'entrée et d'examens de validation.

On ne se dissimule pas la lourdeur de la mise en place de ce système en termes de gestion des emplois du temps. Cette gestion, au moins pour tout ce qui touche à la langue véhiculaire enseignée sur les deux années de DEUG, pourrait incomber au véritable Centre de langues qu'a vocation à devenir le Laboratoire de langues, à condition, bien entendu, que ses moyens soient renforcés. Animé comme il l'est depuis peu par un nouveau directeur, linguiste dynamique, le Centre serait alors en mesure d'établir un véritable partenariat avec les responsables de filière.

Il incomberait au responsable du Centre d'avoir une activité de conseil auprès de chaque responsable de diplôme, par exemple pour le recrutement d'un enseignant linguiste adapté ; de monter des programmes cohérents correspondant aux besoins de la filière considérée ; d'encadrer les vacataires en les insérant avec les PRAG et les PRCE dans une véritable équipe pédagogique où ils puissent échanger, partager, confronter leurs expériences respectives. Le concept d'équipe est de nature à impliquer davantage les vacataires, parfois laissés à eux-mêmes, et à permettre aux PRAG et aux PRCE de mieux préciser leur objectif en fonction de la population à former.

Fort de l'expérience qu'il a acquise dans l'enseignement de la formation permanente, le Centre serait en mesure, au moins en ce qui concerne les deux premières années, d'assurer en langue véhiculaire à la fois un enseignement présentiel (à l'aide notamment de la vidéo) et un enseignement à la carte, ce qui permettrait de résoudre les problèmes posés par celui de la deuxième langue et celui des débutants.

La constitution d'un véritable Centre de langues permettrait également de gérer efficacement la maintenance préventive et curative des équipements existants et de conduire une politique d'acquisition et de renouvellement du matériel audiovisuel qui rendrait possibles des économies appréciables. Par ailleurs, le plus grand nombre profiterait des avancées de l'évolution technologique. Il est à peine besoin de souligner qu'une structure unique de ce type permet, en rationalisant les coûts, de mieux négocier les moyens.

La mise à niveau simultanée de ce qui est aujourd'hui le Centre de ressources contribuerait à faire du Centre un lieu-ressources beaucoup mieux identifié, fléché et connu des étudiants que ne l'est l'actuel Laboratoire de langues.

Enfin, déjà centre d'examen pour le test de Princeton qui remplace le TOEFL, le Centre pourrait très largement proposer aux non-spécialistes en langues de passer le nouveau diplôme de compétence en Langues (DCL) très prisé des employeurs français, ce qui renforcerait la motivation linguistique de certains étudiants et leur offrirait comme une lumière au bout du tunnel.

D'autres universités de la taille de celle de Caen ont opté pour un centre de langues et ont jugé le bilan de l'opération positif. C'est le cas, par exemple, de Lyon I (médecine/sciences) où trois personnes - un directeur, un directeur adjoint et une secrétaire - gèrent 15 000 heures de langues.

Il a été suggéré plus haut que le recrutement à Caen de PRAG et de PRCE de langues directement par les UFR ne constituait pas une panacée, tant pour les prestataires de services que pour ceux qui les emploient. Par ailleurs, la baisse des effectifs va conduire un nombre accru d'anglicistes à compléter leur service statutaire en heures d'enseignement aux non-spécialistes et il n'est pas certain que, dans ces conditions, le Ministère multiplie sur Caen les créations de postes de PRAG en langues. Une rationalisation du potentiel pédagogique s'annonce nécessaire à court terme.

Pourquoi une solution, qui a fait ses preuves ailleurs, ne pourrait-elle être envisagée autour d'une structure qui prenne en compte tout à la fois la charge de l'enseignement de la langue véhiculaire pour les deux premières années et l'accueil pédagogique de PRAG ou de PRCE récemment recrutés par les UFR et destinés à encadrer et animer une équipe de vacataires (à condition que soit menée une politique de recrutement adaptée aux exigences des différentes spécialités)?

Il reste que, de plus en plus, et dès la licence, les étudiants sont demandeurs de cours dispensés par des "native speakers", professeurs associés ou invités, ou des enseignants français véritablement bilingues dans leur spécialité. On saluera comme novateur et prometteur le projet de faculté bilingue que monte, via le réseau avec l'université de Portsmouth, l'UFR de Sciences économiques. Celle-ci a inscrit dans son projet pédagogique de rendre obligatoire l'anglais en deuxième cycle comme langue d'enseignement. En troisième cycle de droit, une juriste américaine fait ses cours dans sa langue. A quand un cours de philosophie en allemand ?

Malgré la tentation qui est grande pour des raisons de logique disciplinaire, il serait illusoire pour une UFR de croire pouvoir disposer de tous les moyens requis par l'enseignement des langues en termes de matériel, de personnel technique et d'enseignants. Aussi, le regroupement de certains de ces moyens au sein d'une structure capable d'en optimiser l'efficacité est la solution qui apparaît comme la plus raisonnable, à condition bien entendu que les exigences disciplinaires de la filière soient parfaitement respectées. Les UFR se doivent de conserver leurs prérogatives pédagogiques et de pouvoir exprimer leur choix à travers les profils de postes souhaités et les contenus et niveaux par elles requis.

En termes de recherche en pragmatique des langues, l'établissement a mis fortement l'accent sur le français comme langue étrangère. Le département des Sciences du langage, qui relève de l'UFR des Sciences de l'homme, compte un professeur de linguistique française (FLE). Un autre poste de rang A fléché "didactique du français langue étrangère" doit être pourvu pour la rentrée 1998. Quant à l'équipe de recherche en linguistique regroupée autour de l'UPRESA de l'ELSAP (Etude linguistique de la signification, de l'ambiguïté et de la paraphrase), elle paraît centrer ses travaux principalement sur la linguistique générale.

Tout en respectant ces choix, on peut regretter qu'en un domaine où la recherche et l'expérimentation pédagogique sont aussi étroitement imbriquées, il n'existe pas à Caen, en dehors du français, de recherche en pragmatique/didactique de l'enseignement des langues étrangères sur le modèle, par exemple, de celle conduite à Bordeaux II par l'équipe du GERAS (Groupe d'études et de recherche en anglais de spécialité).

A défaut d'une équipe de cette importance, la présence, à tout le moins et dans un premier temps, d'un pragmaticien confirmé mais non francisant susciterait une dynamique propre à encourager certains des PRAG et des PRCE de langues à préparer et à soutenir des thèses dans la spécialité. Ceux-ci seraient alors en mesure de faire profiter de leur recherche l'enseignement donné aux non-spécialistes et, à terme, de dispenser en licence et en maîtrise comme maîtres de conférences un véritable enseignement de langue de spécialité, concept qui a vu le jour dans le cours des années 1970 avec la création de la filière de langues étrangères appliquées (LEA). Le temps est révolu où certaines sections linguistes du CNU regardaient avec suspicion les dossiers présentés dans ce domaine.

Quant à l'université, il lui revient, en préalable et pour faire face à la demande de moyens qui relève de sa compétence, de prévoir à l'intérieur du Centre un responsable unique chargé de gérer la totalité des laboratoires de l'établissement (créations, maintenance, renouvellement). Le Centre doit être également en mesure de gérer le tableau de bord de ses enseignements pour répartir les moyens humains et les heures supplémentaires.

Pour autant, cette structure, si elle permet de répondre plus facilement à la charge des deux premières années en raison de la masse et des niveaux relativement homogènes, devra proposer une formule originale pour les enseignements de spécialité. En s'appuyant sur le rassemblement pédagogique ainsi opéré, il conviendrait d'envisager à plus long terme la constitution d'une véritable équipe d'enseignement et de recherches en pragmatique/didactique des langues étrangères animée par un spécialiste disposant de sources documentaires.

Concéder une parcelle de son autonomie, pour gagner en fin de compte les moyens véritables de contribuer à définir la politique pédagogique du Centre, n'est pas forcément un mauvais calcul pour une UFR. Débarrassée du poids de la gestion tant technique qu'administrative, appuyée sur une structure solide, elle peut se consacrer à ses missions premières d'enseignement et d'étude de l'évolution de la discipline.

Pour autant, pareille proposition ne peut être envisagée que si les UFR sont partie prenante dans l'équipe pédagogique en charge des contenus. Aussi, ne peut-on que préconiser la mise en place d'une représentation effective de chacune d'elles au sein du Centre, chargée de veiller à la prise en compte des priorités affichées par chacune. Ce dispositif permettrait à chaque UFR d'évoluer à son propre rythme, tant au niveau des moyens que des contenus, tout en bénéficiant d'un service amélioré et d'un échange d'expériences propre à dynamiser les initiatives. L'originalité propre à Caen de juxtaposer des disciplines très variées implique un système de type fédérateur et non de délégation.

L'enjeu n'est pas sans importance à une heure décisive, celle de l'instauration de la monnaie unique qui devrait s'accompagner de la levée progressive des entraves linguistiques. Le dispositif esquissé paraît de nature à prendre en compte l'évolution nécessairement différenciée des diverses filières. Mais il ne pourra se concrétiser que si l'on accepte de passer outre à certaines rigidités et d'adopter un vrai modèle d'organisation. Sa mise en place implique une volonté politique.

Evolution de l'ensemble Droit et Sciences économiques

L'ensemble Droit et Sciences économiques est composé de l'UFR de Droit et des Sciences politiques, de l'UFR de Sciences économiques et de Gestion, de l'Institut universitaire professionnalisé (IUP) Banque-Assurance, de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) et de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG). Le nombre d'étudiants correspond à environ 1/5^e des étudiants de l'université de Caen, c'est-à-dire environ 5 000.

Mis à part l'IAE, ces différentes composantes sont toutes regroupées dans un bâtiment appelé Droit (sur trois étages) et dans une annexe attenante. Ce rassemblement dans des locaux fonctionnels et bien entretenus (mais qui deviennent exigus), associé à un esprit de cohésion (y compris avec l'IAE), donne à ce bloc de filières une bonne unité alliant tradition et innovation.

I - La faculté de Droit et des Sciences politiques

Elle donne à bien des points de vue une impression de solidité. L'efficacité repose à la fois sur un esprit d'équipe, une disponibilité, un dévouement assez exceptionnel d'enseignants, mais aussi d'un personnel administratif dont le nombre n'évolue pratiquement pas malgré la multiplication des filières.

1 - Enseignement

Nombre d'étudiants inscrits en 1997-1998

DEUG, mention Droit Caen	1 105
DEUG, mention Droit Antenne Alençon	167
DEUG, mention AES	621
Total DEUG	1 893
Licence en Droit	350
Licence AES	101
Total Licence	451
Maîtrises en Droit	285
Maîtrise AES	73
Total Maîtrise	358
DEA et DESS	169
DUESS	33
DSN	41
Thèse	45

En ce qui concerne les premiers cycles Droit et Administration économique et sociale (AES), le problème majeur actuel est la mise en oeuvre de la réforme pédagogique qui s'est faite sans trop de difficultés, y compris en fixant une seconde session d'examens dès juillet et en supprimant la session de septembre. Les étudiants ont paru dans l'ensemble plutôt favorables à la réforme, et notamment à la division en semestres, mais ont fait état d'une ambiance générale assez pesante en raison de ces nouveautés. Les travaux dirigés ont pris de ce fait quelque retard et les problèmes de locaux sont plus cruciaux. Il est apparu que le tutorat a été mis en place de façon satisfaisante. Par ailleurs, le fait que le cours de droit pénal en deuxième année soit devenu annuel est bien accueilli.

En maîtrise de Droit, il convient de noter le déséquilibre important (non spécifique à Caen) existant entre les maîtrises de Droit privé (250 étudiants) et les maîtrises de Droit public (30 environ). Ce déséquilibre a nécessairement des répercussions sur le troisième cycle. La maîtrise AES qui porte en option l'administration et la gestion des entreprises (domaine qui se recoupe un peu avec l'IAE et la faculté des Sciences économiques) comporte un stage obligatoire de cinq semaines.

La faculté de Droit de Caen appartient au Groupe dit de Coïmbra, ce qui permet des échanges internationaux en maîtrise d'une quarantaine d'étudiants dans les deux sens.

Au niveau du troisième cycle, le nombre de diplômes habilités s'est nettement accru ces dernières années, tout au moins en ce qui concerne les DESS. Les DESS qui existaient déjà sont les suivants :

- DESS Droit et Economie de la banque et des marchés financiers géré par l'IUP Banque-Assurance (cf. ci-dessous) et organisé en commun avec l'UFR de Sciences économiques et de gestion.
- DESS Droit notarial dont le directeur est en même temps directeur de l'Institut d'études judiciaires (IEJ). Y étaient inscrits, en 1997-1998, 24 étudiants sélectionnés parmi 200 candidatures. Ils se destinent pour la plupart à la profession de notaire, via le diplôme supérieur de notariat. La documentation y est plutôt restreinte.
- DESS Administration locale (53 inscrits) comportant deux options : gestion des collectivités territoriales ; aménagement du territoire et développement local. Le diplôme est bien rodé.

Trois autres DESS sont de création récente :

- DESS Droit des affaires Diplôme juriste conseil d'entreprise (DJCE). Il existe depuis 1995 et comprenait, en 1997-1998, 33 élèves dont une dizaine sont en même temps élèves-avocats. Ce diplôme est l'un des 10 DJCE existant en France et rattachés à la Fondation nationale du droit de l'entreprise : c'est dire qu'il est stimulé par cette appartenance mais qu'il est aussi en situation de concurrence. Il ne faudrait pas que le manque de moyens, tant en documentation qu'en personnel administratif, nuise à son développement et à son image.
- DESS Droit des assurances, créé en 1996. Y sont inscrits actuellement 16 étudiants. Ce créneau est original même si dans l'avenir cette voie risque d'être encombrée. Il est envisagé d'y adjoindre une formation continue et de le faire évoluer vers un diplôme d'apprentissage sous forme d'alternance. Il manque, lui aussi, de moyens (partage de secrétariat) et de locaux.
- DESS Techniques de protection et contentieux des libertés fondamentales, créé aussi en 1996, semble-t-il à la demande des avocats. Il comprend actuellement 14 étudiants, pour la plupart publicistes, bien que le diplôme soit ouvert aux privatistes. Il comporte un stage obligatoire. Il ne faudrait pas que ce nouveau DESS, dont il est difficile d'apprécier l'opportunité, porte de l'ombre au DEA de Droit public.

En revanche, il n'y a pas de modification, depuis la précédente évaluation du CNE, en ce qui concerne les DEA, tant de Droit privé que de Droit public, qui ont tous deux changé seulement de directeur.

Le DEA de Droit privé bénéficiait de 20 inscrits en 1997-1998 et de deux allocations de recherche allouées. Plusieurs thèses viennent d'être soutenues et conduisent à quatre candidatures à des postes de maître de conférences.

Le DEA de Droit public ne retient que 12 inscrits seulement, répartis sur 2 options (droit public fondamental ou droits fondamentaux). La réorganisation semble s'imposer pour une future demande de réhabilitation : un rapprochement avec les historiens est envisageable.

Au total, aucune demande de structure nouvelle n'apparaît actuellement souhaitable au niveau du troisième cycle. Le plein est fait. Il ne faudrait pas qu'un afflux de DESS puisse être préjudiciable aux deux DEA qu'il faut absolument préserver et développer : or, en l'état, le DEA de Droit public apparaît fragile.

Origine des étudiants inscrits en DEA et DESS (1997-1998)

	Université de Caen	Autres universités
DEA Droit privé		
(20 inscrits)	10	10
DEA Droit public		
(12 inscrits)	6	6
DESS Droit des assurances		
(16 inscrits)	4	12
DESS Droit notarial		
(24 inscrits)	14	10
DESS Techniques de protection et contentieux		
des libertés fondamentales		
(11 inscrits)	9	2
DESS Juriste d'affaires/DJCE		
(33 inscrits)	15	18
DESS Administration locale		
(53 inscrits)	23	22
	et 8 professionnels	

On peut remarquer que seuls le DESS Juriste d'affaire/DJCE et le DESS Droit des assurances attirent plus d'étudiants issus d'une autre université que d'étudiants venant de Caen, les proportions étant à peu près égales dans les autres formations de troisième cycle.

L'insertion professionnelle (quelques données concernant de récents diplômés des DESS)

- DESS Droit notarial : poursuite en DSN ;
- DESS Droit des assurances (sur les 19 diplômés de 1997) : 13 étudiants ont trouvé un emploi ; 1 étudiant poursuit en DESS Juriste d'afffaires ; 2 étudiants, pour raison personnelle, ne recherchent pas d'emploi ; situation non connue pour 3 étudiants ;
- DESS administration locale : il n'existe pas de statistique sur le devenir des diplômés. Une enquête va être lancée dans le premier semestre 1998 ;
- DESS Juriste d'affaires/DJCE (sur les 32 diplômés de 1996) : 6 étudiants ont un CDI, 14 étudiants sont élèves-avocats ou avocats stagiaires ; 1 étudiant vient d'intégrer l'ENM ; 2 étudiants ont poursuivi en Droit notarial, l'un d'entre eux est admis au DSN ; 1 étudiant (après avoir effectué son service militaire) poursuit en DEA de Droit privé ; situation non connue pour 3 étudiants ; les autres font des stages ou des CDD ;
- DESS Techniques de protection et contentieux des libertés fondamentales : le diplôme est trop récent (créé en 1996-1997). Toutefois, il y a une première indication : la majorité des diplômés sont, en 1997-1998, élèves-avocats.

Enfin, il faut mentionner l'existence de l'Ecole doctorale (inter-régionale) Droit-Normandie qui regroupe Caen, Rouen et le Havre. Cette école n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière. En 1997, 7 étudiants ont soutenu leur thèse à Caen, 3 à Rouen, mais aucun au Havre.

2 - Recherche

Il existe deux centres de recherche à la faculté, l'un de droit privé, l'autre de droit public plus particulièrement axé sur les droits fondamentaux. Le nombre de thèses soutenues est en progression et les résultats aux concours de maître de conférences et d'agrégation sont encourageants. L'IEJ fonctionne aussi de façon satisfaisante. Une coopération scientifique est mise en place avec des partenaires locaux dont le Barreau, la ville de Caen et le Mémorial pour la Paix.

Il convient d'enrichir les deux centres de droit privé et de droit public destinés aux chercheurs (par exemple en droit international public et en droit administratif), d'autant plus que le centre de documentation de la faculté de Droit, ouvert à tous les étudiants, est constamment encombré et que les conditions de travail à la bibliothèque universitaire ne sont pas idéales. L'informatisation du centre de documentation de la faculté doit être envisagée rapidement.

Bilan

En apparence bien implantée dans des locaux fonctionnels et malgré la rénovation récente d'un amphithéâtre de maîtrise, l'UFR souffre maintenant d'un réel manque de place (salles de TD - surfaces décentes pour les nouveaux diplômes - salle informatique pour les DESS.). Il conviendrait que l'université, avec laquelle les relations ne sont pas aussi aisées ni fructueuses qu'on pourrait l'espérer, prenne conscience de cette carence et des difficultés croissantes qu'elle suscite. L'UFR souffre aussi d'un manque de personnel administratif (il n'y a pas eu de création de postes pour les nouveaux diplômes).

Si ces difficultés étaient résolues, l'UFR pourrait envisager dans les structures actuelles (sans créer à l'avenir de nouvelles formations) de progresser avec le soutien de l'université dans les domaines suivants :

- l'enseignement des langues (actuellement très insuffisant) :
- l'informatique : traitement de textes et banques de données (actuellement un peu délaissés) ;
- "la montée en charge" de l'Ecole doctorale de droit Caen-Le Havre-Rouen avec la désignation d'un directeur issu de l'université de Caen qui pourrait prendre des initiatives.

II - L'IPAG (Institut de préparation à l'administration générale)

C'est la plus petite composante de l'université mais sa modestie ne nuit pas à la qualité du travail ni à l'ambiance chaleureuse.

L'IPAG a une double mission :

- préparer à la licence d'Administration publique dans la limite de 80 candidats, dont une dizaine bénéficient de bourses de service public et certains autres de bourses de l'enseignement supérieur, les étudiants titulaires d'un DEUG provenant essentiellement de disciplines littéraires (ou d'un BTS), de l'AES et du Droit (proportion de 25 %). Il faut noter aussi la présence d'auditeurs libres ;
 - préparer aux concours externes et internes de catégorie A.

Le directeur de l'IPAG est en poste à la faculté de Droit mais l'Institut dispose d'un emploi de maître de conférences et de deux emplois administratifs. Les locaux (salle de documentation et salle de 80 places) sont intégrés dans ceux de la faculté de Droit, avec laquelle les relations sont excellentes y compris avec l'Institut d'études judiciaires.

Les résultats aux concours administratifs sont dans l'ensemble bons (7 admis aux IRA en 1996, par exemple). Le fonctionnement de l'institut dépend bien évidemment de la fréquence des concours (certains ne sont pas ouverts) et du nombre de places.

En l'état, le directeur de l'institut ne sollicite pas de moyens supplémentaires, mais envisage, d'une part, la préparation aux concours de catégorie A des collectivités territoriales et, d'autre part, la préparation à des concours de catégorie B. Ces deux nouveautés exigeraient évidemment des moyens complémentaires. La préparation aux concours B apparaît souhaitable, compte tenu du nombre d'étudiants qui se présentent aux concours A et qui sont dans l'obligation de viser des objectifs inférieurs.

III - L'UFR de Sciences économiques et de Gestion

Cette UFR donne une impression de stabilité. Elle est bien structurée et dispose de locaux bien aménagés qu'elle partage avec l'IUP Banque-Assurance (avec même un secrétariat commun), locaux situés au-dessus de ceux affectés à l'UFR de Droit, ce qui facilite naturellement les relations. Ces locaux représentent environ 1800 m2 pour un effectif total, y compris l'IUP, de 1100 étudiants. Elle espère pouvoir bénéficier prochainement de locaux supplémentaires, au sous-sol du même bâtiment.

Le taux d'encadrement est tout à fait acceptable puisqu'il y a 11 postes de professeur et 20 de maître de conférences (dont certains occupés par des ATER) ; un seul enseignant ne réside pas sur place. Ce taux s'améliore, d'autant plus que les effectifs d'étudiants diminuent nettement. La baisse des chiffres de première année de DEUG s'explique par une information plus complète auprès des professeurs de lycée et par une meilleure adaptation des baccalauréats, mais aussi par de bons résultats aux examens de première année. Cependant les effectifs de licence, et à un degré moindre de maîtrise, sont aussi en baisse, les apports d'étudiants en licence provenant d'autres disciplines ne compensant pas les départs au niveau DEUG, notamment vers la région parisienne.

	1996	1997
	(inscrits administratifs définitifs)	(inscrits administratifs au 1/11/97)
DEUG 1	343	274
dont nouveaux inscrits	-256	-188
DEUG 2	232	213
Licence	186	141
Maîtrise	154	143
DEA+DESS	64	36
Doctorat (+ habilitation)	10	10
Autres (DU, préparation, divers	-	-
Total	989	817

1 - Enseignement

Outre le DEUG, l'UFR propose une licence et une maîtrise Econométrie et une licence et une maîtrise Sciences économiques, elles-mêmes divisées en deux mentions : économie industrielle ; économie et gestion de l'entreprise (essentiellement axée sur la finance d'entreprise).

Au niveau du troisième cycle, l'UFR propose depuis 10 ans, avec l'UFR de Droit et des Sciences politiques, un DESS de Droit et économie de la banque et des marchés financiers, géré par l'IUP Banque-Assurance (20 inscrits + 10 en formation continue) et bien intégré sur le marché du travail (200 candidatures à ce DESS). Un autre DESS Chargé d'études économiques est plus récent : 20 inscrits en 1997-1998 envisagent ainsi la carrière de chargé d'études économiques. L'UFR effectue en collaboration avec l'IAE une demande d'habilitation pour un DESS de Marketing. Enfin, elle dispose d'un DEA Modélisation micro-économique et applications (en cohabilitation avec Rennes I). En 1997-1998, 15 étudiants y étaient inscrits.

2 - Recherche

L'UFR dispose de deux centres de recherche performants : le LERE (Laboratoire d'études et de recherches économiques) et le CREME (Centre de recherches en économie mathématique et économétrie), regroupés dans le GEMMA (Groupe d'économie mathématique et de micro-économie appliquée). De nombreuses publications et plusieurs congrès nationaux et internationaux témoignent de l'activité de ces centres qui constituent des lieux idéaux de travail pour les doctorants.

Une école doctorale Economie-Gestion-Normandie, créée en juin 1996, regroupant trois DEA (Caen, Rouen et Le Havre) devrait permettre une meilleure adéquation de la recherche dans ces domaines en Normandie.

Le nombre d'inscrits en thèse en 1996-1997 était de 92 :

- UFR de Sciences économiques de Caen	42
- IAE de Caen	28
- Rouen	19
- Le Havre	3

Le nombre de thèses soutenues en 1997 est de 8 dont 3 à l'IAE de Caen.

Bilan

L'UFR est bien rodée mais le signal d'alarme provient de la chute des effectifs d'étudiants. Un rapprochement plus significatif (notamment au sein de l'Ecole doctorale) avec l'IAE devrait permettre de bénéficier des "effets IAE". Par ailleurs, une campagne de présentation et d'information sur les enseignements et les débouchés du DEUG et des licences et maîtrises devrait être entreprise (c'est surtout au niveau licence et maîtrise qu'il faut faire porter les efforts). Enfin les relations avec le sud de l'Angleterre pourraient être développées.

IV - L'IUP Banque-Assurance

L'IUP Banque-Assurance, à vrai dire, n'appartient pas à l'unité Sciences économiques. C'est une sorte de pôle commun aux deux UFR de Droit et de Sciences économiques, mais le partage des locaux et du secrétariat nous conduit à l'évoquer après les Sciences économiques.

On sait que cet IUP gère en fait le DESS Droit et économie de la banque et des marchés financiers (cf. supra). Mais l'IUP gère aussi, sur trois années, des diplômes de formation initiale et de formation continue de deux filières distinctes : Gestion du patrimoine (23 inscrits en troisième année, 16 en deuxième année, 19 en première année) et Opérations bancaires et financières internationales, dont les enseignements ont lieu en troisième année à Francfort et à Manchester (22 inscrits en troisième année, 9 en deuxième et 22 en première année, sans compter les étrangers qui se joignent à certains enseignements). Il y a actuellement 136 inscrits en formation initiale dont 45 en première année et 18 en formation continue. Ils proviennent pour l'essentiel des Sciences économiques, de DUT et BTS, de classes préparatoires aux grandes écoles et sont recrutés à Bac + 1.

Il semble que tous les élèves qui ont suivi la filière Gestion du patrimoine aient trouvé facilement un emploi. Dans l'autre filière, une moitié environ obtient une inscription en DESS.

La parfaite collaboration avec les Sciences économiques est évidemment bénéfique.

V - L'IAE (Institut d'administration des entreprises) Caen - Basse-Normandie)

Cet Institut, créé dés 1956, est l'un des 25 IAE de France. Il acquiert de plus en plus d'autonomie par rapport à l'université, tant en raison de son implantation locale que de son budget et de ses modalités d'action.

Depuis 1996, il occupe de beaux bâtiments neufs d'une surface de 3 000 m2 situés près du Campus Côte-de-Nacre, c'est-à-dire à deux kilomètres du Campus I (regroupant les unités de formation juridique et économique). Son implantation est très proche de l'Ecole supérieure de Commerce.

Son budget est alimenté essentiellement par des ressources propres (notamment prestations de formation continue, collectivités territoriales et taxe d'apprentissage), la part de l'Etat (ministère de l'Education nationale) ne représentant qu'un pourcentage d'environ 6% de l'ensemble de ses ressources.

Ses méthodes d'enseignement sont diversifiées et des pédagogies nouvelles sont mises en oeuvre. Tant en formation continue qu'en formation initiale essentiellement orientées vers la gestion, les techniques d'enseignement sont originales et les liens avec les entreprises sont de plus en plus développés.

1 - Enseignement

L'IAE propose, outre une capacité en gestion des entreprises, des enseignements de second cycle (à partir d'un DEUG) et des enseignements de troisième cycle, tous, sauf le DEA, comportant des stages en entreprise.

Les trois maîtrises portant sur deux ans concernent les sciences de gestion, les sciences et techniques comptables et financières, et les sciences et techniques en management industriel (formation originale par apprentissage depuis 1996).

Les formations de troisième cycle comprennent actuellement quatre DESS et un DEA.

Le DESS le plus ancien est le traditionnel certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (CAAE) ouvert essentiellement à des non-gestionnaires. Un DESS de Gestion de la production et des opérations se distingue par un excellent taux d'insertion professionnelle. Un DESS franco-américain d'Affaires internationales et un DESS d'Audit et de conseil en gestion de l'entreprise agricole (en collaboration avec l'IHEDREA de Paris) constituent des diplômes plus spécialisés.

Le DEA Sciences de gestion où, en 1997-1998, étaient inscrits 20 étudiants (économistes, juristes d'affaires, AES, écoles de commerce) sélectionnés sur une centaine de candidatures (chiffre d'ailleurs en baisse), constitue le vivier des futurs chercheurs et enseignants.

Sont envisagées pour l'avenir d'autres formations de troisième cycle : un DESS de Marketing en liaison avec la faculté des Sciences économiques, un DESS de Ressources humaines en cohabilitation avec Rouen, et un DESS Reporting sur le contrôle de gestion à distance ouvert aux filières comptables et financières.

2 - Recherche

Le corps professoral s'est considérablement développé (19 enseignants en poste dont 3 professeurs et 7 maîtres de conférences). Les soutenances de thèse se sont multipliées (21 de 1993 à 1997 pour lesquelles 15 ont permis l'accès à un emploi de maître de conférences).

Un centre de recherches en Gestion, compte tenu des doctorants inscrits, comprend aujourd'hui 55 chercheurs dont les enseignants. Ce centre, auquel sont rattachés le Centre normand de la moyenne entreprise et le Groupe Vision de prospective industrielle (en association avec l'Institut de sciences mathématiques et appliquées de Caen et l'Ecole européenne des affaires de Paris), a de nombreuses publications à son actif. Une école doctorale "Economie-Gestion-Normandie" constituée entre les universités de Caen, le Havre et Rouen, devrait permettre le développement des activités de recherche.

Bilan

Un audit, à la demande du directeur de l'IAE, a été récemment réalisé par un groupe de réflexion composé de sept personnalités extérieures. Des suggestions ont été formulées à cette occasion : accroissement des enseignements juridiques en maîtrise, meilleure intégration des nouvelles technologies dans le CAAE, plus grande ouverture des approches pédagogiques d'apprentissage, développement vers le management public municipal, recentrage des thèmes de thèse notamment vers l'organisation des ressources humaines.

L'IAE ne manque pas de dynamisme ni d'esprit d'innovation. Ses liens avec les entreprises et avec les collectivités territoriales (régions, départements et villes), la croissance de ses effectifs (surtout en formation continue), ses locaux fonctionnels constituent des atouts extrêmement positifs. La fragilité est financière car les ressources sûres, notamment étatiques, sont faibles. Par ailleurs il est toujours difficile, surtout en période de croissance, de concilier une logique marchande et le fonctionnement d'un service public. Enfin, il n'apparaît pas souhaitable que l'IAE s'écarte trop de l'université, un rapprochement plus net avec les économistes - et peut-être même les juristes gestionnaires de l'AES - semblant s'imposer. La participation à l'Ecole doctorale "Economie-Gestion-Normandie" devrait permettre le développement et une meilleure adéquation de la recherche dans les deux régions normandes.

UFR de Médecine

Introduction

L'évaluation complète des UFR de santé n'a pas été retenue comme thème d'expertise propre à l'université de Caen pour les raisons suivantes :

- 1- La recherche en santé en Haute et Basse-Normandie fait l'objet d'une expertise transversale dans le cadre du site Normandie. C'est dans ce chapitre que seront étudiées les places comparatives des deux facultés de Médecine et des deux facultés de Pharmacie, de taille modeste et comparable, dans chacune des universités de Caen et de Rouen.
- 2- Une évaluation à l'échelon national de l'ensemble des facultés de Pharmacie en France est en cours d'achèvement au CNE : la faculté de Caen a fait l'objet d'une expertise particulière.
- 3- Une évaluation à l'échelon national de la formation à la médecine générale dans l'ensemble des facultés de Médecine françaises est également en cours au CNE.

Cependant, il a paru indispensable de mettre dans ce rapport quelques éléments d'évaluation de retour par rapport aux conclusions et recommandations du rapport de 1991, et de signaler un problème majeur en ce qui concerne l'implantation de la faculté de Médecine.

Réponses aux critiques de la précédente évaluation

Tout d'abord, avait été souligné le problème de l'insuffisance d'ATOS, problème non résolu mais qui n'est pas d'une actualité brûlante. La direction de l'UFR s'emploie à utiliser le mieux possible les personnels qui, pour nombre d'entre eux, exercent des compétences peu différenciées.

En ce qui concerne l'agrandissement de la BU, les difficultés persistent puisque le projet d'extension n'a même pas été programmé. Ce retard place les étudiants de l'UFR de Médecine, mais aussi ceux de Pharmacie, dans une situation difficile.

Dans le domaine des relations internationales, un effort substantiel a été entrepris. C'est ainsi que, chaque année, un tiers de la promotion (22 étudiants sur 68) se rend au minimum quatre mois dans un pays de l'Union européenne ou hors d'Europe. De même des étudiants inscrits dans des universités européennes sont accueillis à l'université de Caen soit dans le cadre de visites d'études et le bénéfice de deux contrats d'échanges Erasmus, soit dans celui de jumelages (Wurzburg et Salamanque). Des liens ponctuels tissés avec Dublin, Birmingham et Sheerbroock permettent des échanges, et des liens institutionnels avec la faculté de Médecine de Dakar permettent à des étudiants d'y être reçus en stage dans le service de maladies infectueuses et tropicales.

L'UFR de Médecine a déposé, à l'université de Caen, un projet spécifique visant à intensifier les échanges d'étudiants, à institutionnaliser ceux des enseignants (contrat type visiting professor) et à étendre les échanges aux étudiants de troisième cycle de spécialité : ceci s'inscrit dans le cadre du passage des contrats Erasmus aux projets Socrates.

Sur le plan de l'enseignement, un effort réel a été fait pour répondre aux critiques formulées en 1991 : des méthodes interactives par petits groupes ont été mises en place. Un appel est fait à des collègues de l'UFR des Sciences de l'homme pour l'enseignement dans ces domaines, notamment en PCEM. L'enseignement de l'anglais est devenu obligatoire avec l'acquisition d'un laboratoire de langues de dix-huit postes.

Problèmes d'implantation

Dans la conjoncture de l'année 1998, l'UFR de Médecine se débat dans des problèmes dont le plus important tient à son implantation au sein du CHU Côte-de-Nacre construit en 1975. Réunir l'UFR et le CHU dans un même bâtiment était une bonne idée puisque les enseignants sont aussi des chefs de service hospitalier et que les étudiants trouvent dans un même lieu théorie et pratique.

L'UFR occupe les trois étages inférieurs, sans compter des espaces situés à différents niveaux, soit 18 000 m². Différents services sont situés dans l'ancien hôpital rénové et la psychiatrie est logée dans l'hôpital psychiatrique Esquirol. Mais c'est aussi une solution vulnérable dans la mesure où établissement universitaire et établissement hospitalier ont des économies différentes. Le m² de surface coûte plus cher d'entretien dans un CHU que dans une UFR. Aucune convention officielle n'ayant été signée, l'entente entre le doyen de l'UFR de Médecine et le président de l'université d'un côté, le directeur du CHU de l'autre, dépend de la bonne volonté de chacun. Actuellement cette bonne volonté est grande mais il y a des impératifs de gestion de plus en plus contraignants des deux côtés.

Ce qui rend la situation critique est l'état actuel du bâtiment hospitalier dont l'extérieur est prématurément dégradé par les vents marins et l'intérieur semé d'amiante, ce qui entraîne un surcoût pour tout travail d'aménagement. L'ensemble des travaux de rénovation nécessaires est estimé à un milliard de francs.

Certains pensent qu'il serait peut-être plus rationnel de construire un nouveau bâtiment, dont le coût serait trois plus élevé mais l'avenir mieux assuré. Des discussions sont en cours aux plans technique et financier. Une solution semblerait être envisagée en faveur de la rénovation du bâtiment.

Quoiqu'il en soit, la plupart des responsables affichent une certaine sérénité, disant qu'ils sont très attachés à cette mixité d'implantation qui leur paraît être un gage de réussite pour le complexe hospitalo-universitaire. Or, ce dernier est considéré comme un des derniers atouts de la ville de Caen qui a perdu énormément de ressources avec la chute de l'activité portuaire et la disparition des aciéries.

En ce qui concerne l'UFR de Pharmacie, pour laquelle nous renvoyons à l'évaluation de l'ensemble des facultés françaises, nous mentionnerons seulement les liens avec l'UFR de Médecine car ils sont à sens unique : beaucoup d'enseignants de médecine viennent en pharmacie mais il n'y a pas réciprocité.

La recherche dans le domaine de la Santé

Le rapport du CNE d'octobre 1991 soulignait la structure exceptionnelle de recherche de l'UFR de Médecine, représentée par le GIP CYCERON : avec lui, des laboratoires associés poursuivaient des recherches de réputation internationale en neurobiologie, quelques laboratoires B2¹ profitant de ce rare voisinage. De plus, deux longues listes de laboratoires, recommandés ou B2, étaient considérés comme actifs. "Toutefois l'ensemble de la recherche, malgré ses qualités indéniables, ne semblait pas animer la vie universitaire de la faculté."

A l'UFR des Sciences pharmaceutiques, les activités de recherche étaient regroupées en deux pôles : un pôle à dominante chimique, publiant beaucoup dans des revues de niveau international et accueillant des étudiants inscrits dans différents DEA ; un pôle à dominante biologique dans le cadre d'une équipe B2, très incertaine de son avenir.

I - La politique de recherche à Caen

1 - Les recrutements

Les UFR de Médecine et des Sciences pharmaceutiques de Caen ont vivement réagi face à la situation qui existait en 1991. L'indicateur le plus éloquent est la proportion importante, dans les recrutements d'enseignants, de candidats venant de l'extérieur : au cours des années 1992-1997, 10 PU-PH particulièrement motivés pour la recherche sur 16 recrutés venaient d'autres UFR de Médecine.

2 - La restructuration

Le contrat quadriennal de développement de l'université de Caen Basse-Normandie 1996-1999 affiche trois pôles prioritaires (5 en 1992), qui s'appuient sur les synergies fortes induites par la mise en commun d'équipements lourds et le regroupement dans des constructions nouvelles : Neurosciences-Médicaments, d'une part, autour du Centre CYCERON ; Biologie fondamentale et appliquée, d'autre part, autour de l'Institut de recherche en biologie appliquée (IRBA), le troisième relevant des Sciences humaines et sociales autour de la Maison de la recherche en sciences humaines.

Nombre d'équipes labelisées en Santé

	C	CNRS INSE		ERM	DRED	PPF	Equipes d'université	Total
	UMR	UPRES- EA	CJF	U	JE			
UFR Médecine et UFR Sc. Pharma.	1	3	1	1	1	2	6	15

On peut souligner le partenariat avec le CNRS ou l'INSERM :

- l'UMR 6551 - Mort neuronale, neuroprotection et neurotransmission - unité mixte de recherche université-CNRS rattachée à l'UFR de Médecine, regroupe plus de 25 personnes dont 4 chercheurs CNRS, 5 ITA et une dizaine de doctorants. Elle est en liaison avec les villes du réseau LARC (Lille-Amiens-Rouen-Caen) Neurosciences, fait partie du Programme pluri-formations (PPF)

_

¹ La dénomination de laboratoires B2 était relative à des laboratoires universitaires non soutenus par le ministère de la Recherche.

CYCERON (cf. infra). L'équipe ne comprend que des HDR venant de 4 UFR différentes, tous nés ou formés hors de Caen.

- l'unité INSERM 320 Groupe de recherche en physiopathologie et pharmacologie du système nerveux central et tomographie par émission de positons seule unité INSERM de Basse-Normandie, créée en 1989, fait partie du PPF CYCERON et du Réseau LARC. Localisée au Centre CYCERON, cette équipe poursuit des recherches longues et lourdes avec des protocoles de recherche clinique. En 1998, elle rassemble 3 chercheurs et 9 ITA INSERM, 3 enseignants chercheurs, 3 chercheurs de statuts divers, une vingtaine de doctorants et 5 post-doctorants (dont 2 étrangers). Dix thèses y ont été soutenues entre 1995 et 1997.
- le Contrat jeune formation (CJF) INSERM 96-03 Groupe régional d'études sur le cancer (GRECAN) s'est constitué par le regroupement de l'équipe d'épidémiologie et cancérologie (UFR de Médecine) avec celle de biologie cellulaire oncologique et toxicologie génétique (UFR des Sciences pharmaceutiques) ainsi que de chercheurs de l'INSERM dans les locaux du Centre François Baclesse. Cette équipe regroupe une quarantaine de membres dont 10 en DEA ou en thèse, les troisquart du budget annuel provenant d'organisations caritatives. Une collaboration existe avec Rouen en biologie moléculaire. Dans le DEA Toxicologie Environnement (Rouen-Metz-Strasbourg), Caen ne figure pas mais accueille des étudiants de ce DEA (5 en 1997-1998). Les problématiques de cette équipe sont la toxicologie et l'épidémiologie (un registre a été créé sur les tumeurs de l'oesophage en 1978, reconnu en 1986 par le Comité national des Registres, et un autre vient d'être créé sur les tumeurs non digestives).

Quatre UPRES, unités propres de recherche de l'enseignement supérieur (3 UPRES-EA et 1 JE), sont à citer :

- L'UPRES-EA 2126 Centre d'études et de recherches sur le médicament de Normandie (CERMN) est une équipe d'accueil de l'UFR des Sciences pharmaceutiques, constituée uniquement d'enseignants-chercheurs et de chercheurs de l'UFR dans les domaines de la chimie thérapeutique, de la pharmacologie et de la biophysique, qui travaillent dans des locaux situés rue Vaubénard. Déjà présent en 1991, ce centre comprend, en 1998, 4 PR, 6 MC, 1 PRAG, 5 ITA et une quinzaine de doctorants.
- L'UPRES-EA 2127 Groupe d'imagerie neurofonctionnelle (GIN) de la faculté de Médecine, qui fait partie du PPF CYCERON, compte, en 1998, 7 chercheurs dont 2 du CEA, 5 HU et quinze doctorants. Localisée au Centre CYCERON, elle a été associé, en septembre 1997, au CEA Laboratoire de recherches correspondant (LRC CEA 13). Le directeur a défini un projet très prometteur de maîtrise en Sciences et Techniques, multi-UFR (Pharmacie-Sciences-Médecine-Mathématiques-Physique et ISMRA) en imagerie des neurosciences.
- L'UPRES-EA 2128 Groupe de recherches sur l'immunité de l'infection et les transplantations -, équipe d'accueil de l'UFR de Médecine, est issue du regroupement de plusieurs laboratoires de l'UFR. Sise à l'hôpital Clémenceau, elle se compose uniquement d'universitaires (12 enseignants-chercheurs dont 9 HDR et un IATOS). Elle est en liaison avec Rouen pour l'immunologie et la parasitologie. La maîtrise de Biologie est commune avec Rouen et comprend une quinzaine d'inscrits (moitié de Rouen, moitié de Caen) dont le nombre est volontairement limité.
- L'UPRES-JE 2014 Psychopathologie et schizophrénies de la faculté de Médecine, est une jeune équipe en réseau université de Caen-université de Rouen, qui fait partie du PPF CYCERON. Elle intervient au Centre Esquirol Côte-de-Nacre à Caen et au Centre hospitalier du Rouvray à Rouen. Elle rassemble 4 PU-PH (dont 1 de Rouen), 12 membres associés et participe au DEA Psychopathologie et neurobiologie des comportements de l'université Paris VI.

Les deux programmes pluri-formations :

- Le Cyclotron biomédical de Caen-GIP Centre CYCERON est une fédération d'équipes de recherche, relevant toutes du domaine des Neurosciences, autour du GIP CYCERON qui existait déjà en 1991 (équipe d'une vingtaine de personnes dont 15 ITA, qui offre des créneaux horaires pour les chercheurs). Cette fédération a été confirmée et renforcée dans le cadre du contrat quadriennal et comprend l'UMR 6551, l'U 320, l'UPRES-A 2127, l'UPRES JE-2014, toutes décrites plus haut ainsi que l'UPRES-JE 2012 Physiologie et comportement des céphalopodes, et l'équipe universitaire Groupe de développements méthodologiques en tomographie par émission de positons. Les équipements sont nombreux et trouvent, en dehors de la recherche, des applications concrètes dans le domaine du diagnostic médical et dans le domaine industriel. Les partenariats sont nombreux et diversifiés.

Un emploi de l'UFR de Médecine a été redéployé pour cette structure en 1997 ainsi qu'un emploi de MCU-PH en biophysique afin de développer la recherche en cardiologie. Deux postes d'enseignants-chercheurs ont été obtenus par l'université et deux autres créations sont envisagées à court terme. Des investissements très importants ont été faits par l'Etat et la Région, notamment l'acquisition d'une nouvelle caméra à haute résolution.

- Le Centre de Microscopie électronique apporte un soutien technique à la communauté scientifique et aux industriels en mettant à leur disposition un équipement performant. L'équipement lourd du Centre permet d'aller plus loin dans les applications de la microscopie électronique en biologie, en médecine, en pharmacie, en géologie et dans les secteurs industriels divers. Les prestations proposées aux tiers vont de la mise à disposition d'équipements, au contrôle qualité, à la formation continue ainsi qu'aux expertises, études de surface et conseils.

Six équipes reconnues par le Conseil scientifique de l'université (cinq de la faculté de Médecine, et une équipe de recherche appliquée de l'UFR des Sciences pharmaceutiques) :

- Le Laboratoire hydrolases et cyto-toxicité est installé Côte-de-Nacre et participe à de nombreux réseaux de recherche ou groupements d'intérêt scientifiques français (ISMRA, Lille, Marseille, Limoges, Paris).
- Le Laboratoire d'anesthésiologie expérimentale et de physiologie cellulaire résulte d'une collaboration entre l'UFR de Médecine et le laboratoire de physiologie cellulaire et moléculaire de l'UFR des Sciences de la vie et du comportement. Situé Côte-de-Nacre, il participe au DEA Biologie cellulaire Caen-Rouen et au DEA Biomembranes (Poitiers-Tours-Limoges). Il rassemble 10 PR, 1 PH et 1 MC.
- Le Laboratoire de diagnostic moléculaire, épidémiologie et nutrition : mucoviscidose et pathologie pédiatriques complexes se décline Côte-de-Nacre et à l'Hôpital Clémenceau. Il regroupe 2 PU-PH, 2 MC-PH, 1 assistant des hôpitaux et 7 autres chercheurs. Ses partenariats comptent les Conseils généraux du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime, le Conseil régional de Haute-Normandie.
- Le Groupe de recherches en physiologie digestive et nutritionnelle est situé Côte-de-Nacre et compte 1 PU, 2 PU-PH, 3 MC-PH, 1 PH et 6 doctorants.
- Le Groupe de développements méthodologiques en tomographie par émission de positons est situé au Centre CYCERON, appartient à l'IFR Neuro-imagerie fonctionnelle et au réseau RINCOF. Il participe au DEA Chimie organique (université et ISMRA Caen-université et INSA Rouen).
- L'équipe de recherche appliquée Recherche instrumentale en zétamétrie, de l'UFR des Sciences pharmaceutiques, est une équipe de recherche instrumentale attachée au laboratoire de galénique d'enseignement. Outre les applications médicales, pharmaceutiques et cosmétiques, le champ de la zétamétrie est extrêmement étendu.

Un institut fédératif de recherches en neuro-imagerie fonctionnelle IFR 47 a été créé en 1996 et a reçu le label de l'INSERM, du CNRS mais aussi du CEA. Il regroupe 15 équipes de recherche ou laboratoires hospitaliers appartenant soit au GIP CYCERON, soit à l'université de Caen et à l'ISMRA, à l'université de Rennes I, au CHU de Caen et à celui de Rennes. En 1997 a été obtenue la mutation de deux enseignants provenant de deux universités parisiennes, dont l'un accompagné de cinq membres de son équipe de recherche ; la communauté hospitalo-universitaire caennaise avait facilement accepté la création d'un quatrième emploi en radiologie, option biologie, au détriment d'autres disciplines, dans la seule perspective du développement du pôle d'imagerie neuro-fonctionnelle.

L'objectif principal de cet institut est de fédérer des chercheurs de disciplines différentes : chimie, ingénierie informatique, traitement du signal, imagerie fonctionnelle, neuropsychologie et neuropharmacologie avec des cliniciens (neurologues, psychologues, radiologues) afin d'établir une dynamique de recherche sur des sujets qui recouvrent des problèmes de santé publique importants tels le vieillissement normal ou pathologique, les pathologies cérébrovasculaires et la mort neuronale, l'analyse des comportements normaux ou pathologiques. Le second objectif est de mettre en commun les moyens en équipements spécifiques et lourds implantés dans les différentes composantes. Cet ensemble très important participe à près d'une dizaine de DEA enseignés dans toute la France.

Une sensibilisation à la recherche a été faite en développant l'information et en organisant deux forums de la recherche (le dernier en novembre 1996) : la fréquence de telles manifestations doit, dans l'avenir, être plus grande.

L'ex-URA CNRS 609 - Biochimie des fonctions gonadiques chez les mammifères -, seule équipe de l'UFR de Médecine (en liaison avec l'UFR des Sciences), a été intégrée au sein de l'Institut de biochimie et biologie appliquée dans l'unité CNRS 009 - Laboratoire des interactions cellulaires dans les gonades des mammifères.

Enfin est en cours de réalisation un projet de création d'une commission scientifique mixte CHU-faculté de Médecine.

Conclusions

Ce bref panorama de la recherche dans le domaine de la Santé à Caen ne doit pas passer sous silence d'autres recherches que celles menées dans le cadre universitaire, en l'occurrence les nombreuses et importantes recherches relevant du CHU.

L'effort fourni par l'université de Caen pour structurer et renforcer la recherche dans le domaine de la Santé est réel mais doit encore se poursuivre.

•		•	•	\sim
	'unive	rcita		ľaan
	uiiivt			Cath

CINQUIÈME PARTIE

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Conclusions et recommandations

En préalable à ce chapitre, il est nécessaire de rappeler que l'évaluation de retour à l'université de Caen ne se veut pas exhaustive, suivant en cela la méthodologie actuelle du Comité. A côté des éléments qui font l'objet de recommandations, de nombreux autres ont été soulignés dans le rapport comme très positifs.

L'université de Caen Basse-Normandie a connu, de 1990 à 1997, une évolution très importante (croissance de plus de 30 % des effectifs étudiants, de 21 % des IATOS, de 39,4 % des enseignants, les surfaces bâties étant presque multipliées par deux (+ 93 %).

Depuis le premier contrat de Plan, les efforts ont porté sur l'accueil d'un flux toujours croissant d'étudiants par la création et la professionnalisation des filières, par l'amélioration des conditions d'accueil et de fonctionnement des composantes et des services. La recherche s'est développée et structurée : une politique scientifique de site université-ISMRA autour de huit pôles prioritaires s'est mise en place et la structuration d'un pôle universitaire normand a émergé récemment.

Mais cette évolution n'a pu se faire qu'au prix d'une multiplication des campus, des antennes et des sites. Même si des tensions autour de la question de la scission ont existé pour certaines disciplines en mal de locaux, l'atmosphère actuelle est apaisée. Les relations de l'université avec l'ISMRA sont maintenant normalisées et leur coordination scientifique est essentielle.

Cependant la cohésion de l'établissement, sa stabilité et son unité, sont nécessaires pour affronter les difficultés de l'avenir.

Recommandation

Le Comité suggère, au-delà de la restructuration des services centraux de l'université, une redistribution des attributions entre les composantes et l'administration centrale. De plus, il est souhaitable que soient organisées des réunions plus régulières des directeurs des différentes composantes et que soit clairement définie une politique globale de formation continue.

La gestion de l'université de Caen combine des éléments tout à fait remarquables et affiche des réussites nombreuses malgré les contraintes que représente sa taille et sa dispersion.

Par contre, si la grande efficacité de certains services peut être constatée séparément, il est plus difficile d'avoir une vision de l'efficacité globale de la gestion de l'établissement.

Recommandation

Il est utile, dans un établissement aussi grand et aussi peuplé que l'est l'université de Caen-Basse-Normandie, de mettre en place un système général d'information simple et clair. Il y aurait certainement à gagner à concevoir un système dont l'objectif serait de reconstruire une forte idée d'appartenance à cet (à son) établissement.

L'ensemble Lettres-Langues-Sciences de l'homme qui regroupe l'effectif le plus important de l'université (environ 38 %), dans le cadre de cinq UFR de dimension inégale et de poids différent, vit de façon paisible même si deux UFR posent des problèmes de structure sans solution évidente pour l'instant.

Recommandation

Une attention particulière doit être portée :

- à la gestion administrative qui se révèle de plus en plus exigeante et entraîne, de la part des responsables, des sollicitations qui seraient plus aisément acceptées si les règles du jeu étaient mieux définies ;
- à l'utilisation par les étudiants des outils d'information et d'orientation remarquables mis à disposition de l'université pour mieux les servir ;
- à l'intégration plus systématique de la formation par la recherche pour mener les usagers vers d'autres horizons que les seules carrières de l'enseignement.

Les sciences humaines, dans l'ensemble Lettres-Langues-Sciences humaines construit de façon fort classique et justifié en UFR disciplinaires, possèdent des atouts remarquables, insuffisamment exploités, qui devraient faire l'objet d'un projet cohérent de synergie.

Le problème de la professionnalisation en sciences humaines ne préoccupe pas assez les responsables de l'université, ni même les enseignants de ces disciplines.

Recommandation

Le CNE ne peut que souscrire à une meilleure utilisation et mise en valeur de la Maison de la recherche en sciences humaines, outil scientifique de premier plan dont bénéficie l'université de Caen.

L'enseignement des langues aux non-spécialistes révèle, à l'université de Caen, des situations indéfendables tant au niveau de sa prise en compte dans les cursus qu'en termes de concertation pédagogique, de recrutement de personnel enseignant, de gestion des heures mais aussi relativement à la politique d'acquisition, de gestion et de maintenance du matériel audiovisuel.

Recommandation

Il est opportun de reconsidérer le rôle du laboratoire de langues qui, de par la diversité des outils qu'il propose, pourrait répondre à une demande en langues qui est extrêmement différenciée. Il pourrait même évoluer vers un centre de langues dont les conditions de fonctionnement seraient à définir.

L'ensemble Droit-Sciences économiques, fort d'environ 1/5e des étudiants de l'université de Caen, et regroupant quatre composantes et un IUP nouvellement créé, constitue une unité alliant tradition et innovation :

L'UFR de Droit et des Sciences politiques, solide et efficace, a mis aisément en place la réforme des premiers cycles Droit et AES, mais la maîtrise de Droit accuse, comme partout en France, un déséquilibre important au détriment du Droit public.

Recommandation

Il est nécessaire d'envisager, dans le cadre des structures actuelles, un accroissement net des m2 mis à la disposition de l'UFR de Droit pour développer l'enseignement des langues et la pratique de l'informatique. Une attention particulière doit être portée au renouvellement de l'habilitation du DEA de Droit public.

L'UFR des Sciences économiques et de Gestion, dont le fonctionnement est de qualité, souffre d'une baisse des effectifs d'étudiants, surtout au niveau licence, par suite du tropisme parisien. Les bonnes relations avec l'IUP Banque-Assurance bénéficient mutuellement à ces deux entités.

Recommandation

Une plus grande symbiose avec l'IAE doit être assurée afin de bénéficier de "ses effets", notamment au sein de l'École doctorale, et une attention réelle doit être portée au développement de liens avec le sud de l'Angleterre.

L'IAE, situé sur un autre campus que les structures précédentes, fonctionne de façon bien plus autonome autant par son budget que par ses modalités d'action.

Recommandation

Il est souhaitable d'envisager un rapprochement plus net de l'IAE avec les économistes et de permettre, grâce à l'existence de l'École doctorale Économie-Gestion-Normandie, une adéquation plus satisfaisante de la recherche dans les deux régions normandes.

L'université de Caen
POSTFACE : RÉPONSE DE LA PRÉSIDENTE

Observations communes de Claude LARSONNEUR, Président jusqu'au 19 avril 1998 et de Josette TRAVERT, Présidente depuis le 20 avril

Il convient d'abord, nous semble-t-il, de procéder à quelques remarques d'ordre générale. Le CNE a, à juste titre, par exemple, souligné que l'évaluation "de retour" était sélective, privilégiant certains thèmes et en écartant d'autres, qui pouvaient être d'importance égale. Ce fut le souhait du Comité, auquel l'Université a adhéré. Il doit donc être bien compris, au fil de la lecture du rapport, que l'absence de référence à certaines disciplines ou à certains domaines de la gestion ne signifie pas qu'ils présentent peu d'intérêt ou que leur situation n'appelle aucun commentaire.

Parmi les thèmes retenus, l'Université constate que certains ont fait l'objet d'une analyse plus poussée. Ils sont souvent accompagnés d'indications et de commentaires utiles, de recommandations et de suggestions pertinentes. Il faut citer en particulier les chapitres sur l'ensemble Lettres-Langues-Sciences de l'homme, sur l'enseignement des langues aux non-spécialistes et les remarques sur la répartition des disciplines entre UFR. L'Université devra faire bon usage des avis exprimés sur ces différentes questions, comme elle s'attachera à prendre en compte les remarques émises en matière de gestion où le Comité souligne les bons résultats déjà obtenus.

L'effort à faire porter sur la gestion doit conforter la cohésion de l'institution, dont l'unité aujourd'hui n'est plus remise en cause. Peut-être, dans les différents entretiens qui ont eu lieu et dans la restitution qui en est faite, cette question de la scission prend-elle une trop large place, alors qu'elle n'est plus un débat actuel dans l'Université ?

Il demeure dans le texte quelques problèmes mineurs de terminologie ou de typographie. Ils font l'objet d'un document annexe. Nous souhaitons surtout, après être revenus sur certaines appréciations du Comité, mettre l'accent sur les actions en cours et évoquer les perspectives du plan U3M.

La procédure d'évaluation a permis au Comité, à travers les nombreux contacts qu'il a eus sur place, de se faire une idée précise d'un grand nombre de questions et de poser des diagnostics majoritairement approuvés par la direction de l'Université. Il demeure néanmoins dans le texte du

rapport des affirmations qui semblent relever d'opinions minoritaires. Ainsi en est-il du jugement porté sur l'ambiance "désordonnée" des Conseils d'Administration et Scientifique (repris à son compte par le Comité, qui qualifie ailleurs les débats en C.A. de "houleux"), de la transmission "très difficile" de l'information centrale jusqu'aux UFR, de la "difficulté" à trouver des stages pour certains étudiants d'IUT ou du "réel manque de place" dont souffriraient les juristes. Et l'on peut ajouter à ces exemples l'opinion exprimée, mais probablement minoritaire, selon laquelle les avis exprimés par les personnels IATOS sont rarement suivis.

Certains de ces jugements pourraient illustrer, de manière anecdotique, des difficultés relationnelles entre la structure centrale et les composantes. Si d'inévitables questions de répartition des compétences se posent dans un établissement à forte croissance - et les responsables de la gestion s'en préoccupent - il est sans doute exagéré de faire état de tensions qui laisseraient supposer des ruptures imminentes. La mention des excellentes relations entretenues par l'UFR de Sciences Economiques et l'IAE avec les services centraux doit être ici rappelée. De même, en matière de formation continue, si l'Université sait devoir se pencher en urgence sur son développement, les difficultés actuelles ne proviennent pas de la "forte résistance de composantes peu coopératives", mais autant d'un manque d'impulsion donné par la direction que d'un comportement naturellement autonome de composantes responsables pédagogiques des formations qu'elles ont mises en place.

Parmi ces composantes, les IUT ont fait depuis la fin des années 1980 de gros efforts de diversification et d'augmentation des capacités d'accueil, pour répondre à la forte demande des bacheliers en même temps qu'aux sollicitations des collectivités locales et de l'environnement économique. Il faut rappeler qu'à l'époque, la Basse Normandie se situait aux derniers rangs pour le ratio potentiel étudiant - nombre de départements d'IUT. Les créations nombreuses de ces dernières années, qui vont d'ailleurs se poursuivre encore un peu, ne font que répondre à une grave pénurie, pour ramener la Basse Normandie dans la moyenne nationale en matière d'offre de formations professionnalisées courtes.

La multiplication des implantations géographiques et le développement de nouvelles missions obligent l'administration à se restructurer pour répondre aux situations nouvelles tout en maintenant la cohérence d'ensemble. Le Comité souligne cette réussite et approuve les restructurations engagées. Il faut cependant du temps, et l'obtention d'un consensus sur les principales orientations, pour mener à bien une telle opération. Ainsi est-ce pas à pas que l'organigramme des services évolue : d'où ses modifications "récentes et multiples".

En matière d'opérations de gestion, l'Université tient à faire quelques observations, dans des domaines très différents : citons d'abord le cas des recettes d'équipement, que le Comité juge grandement sous-évaluées dans les prévisions budgétaires. Or il ne peut en être autrement,

puisqu'une bonne partie de ces recettes provient de subventions régionales, du FEDER ou de contrats, pour lesquels les décisions sont prises en cours d'exercice. Les contrats de recherche, précisément, sont gérés dans leur quasi-totalité directement par l'Université, qui sous-traite seulement une partie des prestations à AURA-PHENIX. La rédaction du Comité laisserait plutôt penser que l'Association gère la plus grande partie des contrats, ce que dément aisément la comptabilité de l'établissement. Il faut enfin signaler, puisque le Comité y fait référence, que l'attribution des primes pédagogiques et des primes administratives s'effectue dans la stricte orthodoxie réglementaire. L'impression de transparence insuffisante qui peut apparaître dans les UFR est le fruit autant du manque de consultation des documents existants que du petit nombre de ces primes, qui ne permet pas de reconnaître l'engagement réel du plus grand nombre.

Le rapport du Comité fait état d'opérations en cours, suggère des évolutions, recommande des solutions. Depuis les visites des experts, plusieurs mois se sont écoulés, et il convient, pour être complet, de mentionner ici les évolutions les plus significatives dans les domaines concernés.

En matière immobilière, les opérations inscrites au Contrat de Plan Etat Région se poursuivent : les bâtiments destinés à accueillir les 2ème et 3ème cycles de Sciences sur le Campus Côte de Nacre sont maintenant achevés, et permettront d'accueillir les étudiants à la rentrée. La construction d'un gymnase et d'une bibliothèque sur ce même Campus en sont à différentes phases de la procédure des marchés, et leur réalisation se fera dans les délais prévus. La réhabilitation des locaux du Campus 1 libérés par les Sciences entre dans une nouvelle phase, avec l'adaptation et la mise aux normes de plusieurs niveaux destinés aux géologues et aux historiens. Le plan de mise en sécurité des locaux, co-financé par l'Etat et l'Université, se poursuit lui-aussi : différents chantiers seront ouverts cet été, avec en particulier la réfection de plusieurs amphis.

Le programme immobilier, si nécessaire à l'amélioration des conditions d'études, est donc en bonne voie. Il répondra notamment aux besoins exprimés par plusieurs UFR du Campus 1.

Le Comité se montre par ailleurs soucieux des conditions de transmission des informations à l'intérieur de l'Université, et préconise notamment la création d'un système général d'information. Le serveur W3 de l'Université, lancé il y a plus d'un an en s'appuyant sur la connexion VIKMAN et sur un réseau interne très développé, répond aujourd'hui partiellement à ce souhait : à côté des informations d'ordre général sur l'établissement et ses composantes, se développe un secteur Intranet qui permet d'informer les différents responsables, les concierges et les appariteurs, au jour le jour, de tous les événements qui se déroulent dans les locaux. Il sera complété par des informations d'ordre administratif en provenance des services. Par ailleurs, il existe un projet de constitution et de mise en ligne de différentes données dynamiques sur l'Université, dans la perspective de la création d'un tableau de bord d'usage simple. Ce document devrait permettre, entre autres, de mieux suivre les attributions et la consommation des heures complémentaires.

Les experts ont pu mesurer le chemin parcouru depuis le début des années 1990 dans le domaine de la valorisation de la recherche. L'effort a notamment porté, et porte toujours, sur la multiplication des projets de recherche appliquée menés en commun par une PME-PMI et un laboratoire. Avec l'aide du FEDER, qui finance pour moitié l'opération, l'Université vient de lancer une seconde tranche de collaboration sur des projets précis, qui permettent au tissu économique local de mieux profiter des potentialités des équipes de recherche.

Le projet de plate-forme technologique élaboré par l'Université a, depuis, fusionné avec celui de l'ISMRA, dans le cadre de la politique de site. Il s'agit aujourd'hui d'un projet multifonctions, orienté aussi bien vers le transfert de technologie et la création d'entreprise que vers l'intelligence économique. Le dossier devrait trouver un financement dans le cadre du prochain contrat de plan.

L'un des développements actuels les plus intéressants concerne l'évolution depuis la visite des experts du projet de Pôle Universitaire Normand. L'association, qui regroupe les trois Universités du Havre, de Rouen et de Caen, l'INSA de Rouen, l'ISMRA de Caen et les IUFM des deux académies, a été officiellement créée et bénéficie du soutien du ministère de tutelle et des deux régions. Ses objectifs visent la multiplication des collaborations en recherche et la complémentarité des formations, dans une perspective d'échanges internationaux accrus et de relations renforcées avec les collectivités locales. Aux vingt-deux DEA et aux trois Ecoles Doctorales communs à au moins deux établissements du Pôle s'ajoutent des projets novateurs dans le domaine des sciences de gestion et des nouvelles technologies associées aux sciences humaines.

Le Pôle s'installera matériellement à Caen à l'automne, et participera au Colloque International organisé en novembre à l'INSA de Rouen sur le thème des nouvelles technologies dans les formations d'ingénieurs. Ce nouvel outil, qui devrait renforcer la visibilité du potentiel normand, répond à la nécessaire rationalisation des activités de recherche et d'enseignement supérieur. Son développement pourra être observé dans le cadre de l'évaluation transversale en cours.

Au moment où l'Université reçoit le rapport définitif du CNE, le ministère engage une grande consultation des établissements dans la perspective de l'élaboration du plan Université du 3ème Millénaire. Bien que le délai de réponse fixé soit sans aucun rapport avec l'ampleur de la réflexion à mener, l'Université de Caen Basse-Normandie n'a pas voulu manquer l'occasion qui lui était offerte d'exprimer ses choix pour l'avenir. Ainsi, début juillet, le Conseil d'Administration s'est-il prononcé sur un projet, essentiellement immobilier, mais que soustendent des options de formation, de recherche et de vie étudiante prolongeant les actions actuelles, et qui continuent dans bien des cas de faire écho aux préoccupations du Comité.

A côté des questions purement quantitatives d'adéquation des locaux aux effectifs et aux types de formations, l'établissement s'est attaché à conforter les thèmes émergents en proposant des regroupements scientifiques et/ou géographiques (image, biologie, sciences humaines, neuro-

sciences) et la construction d'outils à vocation transdisciplinaire (plate-forme technologique, déjà

citée) ou spécialisée (nouvelles bibliothèques).

Ont également été pris en compte, dans le domaine des formations, des développements

nécessaires qui répondent, souvent au plus près, aux suggestions du Comité : ainsi en est-il de la

structuration de la formation continue, de l'accès aux réseaux pour développer l'information, ou

de l'enseignement des langues aux non spécialistes. Par ailleurs, l'Université a prévu, s'inspirant

des recommandations du Comité, de mettre l'accent sur les politiques de site (pour les antennes, pour l'agglomération caennaise ou dans le cadre du Pôle Universitaire Normand), de favoriser les

rapprochements enseignement-recherche, et de poursuivre la rationalisation de l'organisation

administrative.

Ces perspectives s'inscrivent dans l'élargissement de l'autonomie pédagogique,

scientifique et de gestion dont les établissements ont besoin pour faire face à leur devoir

d'insertion professionnelle et à la concurrence internationale. En même temps, l'appartenance à

des réseaux de proximité ou plus lointains est indispensable à la qualité des formations et à un

niveau élevé de recherche.

L'Université de Caen Basse-Normandie s'efforce de concilier l'ensemble. Elle a besoin

périodiquement d'être évaluée et guidée dans sa démarche, et remercie le Comité pour l'aide qu'il

lui a apportée.

Caen, le 28 juillet 1998

Le Président Claude LARSONNEUR La Présidente
Josette TRAVERT

Publications du Comité national d'évaluation

Evaluations institutionnelles

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986 L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987 L'université d'Angers, 1987

L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988

L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988

L'université de Savoie, 1988

L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988

L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989

L'université Paris Sud - Paris XI, 1989

L'université de La Réunion, 1989

L'université Lumière Lyon II, 1989

L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989

L'université Rennes I, 1989

L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990

L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991

I' II 1001

L'université Strasbourg II, 1991

L'université de Nantes, 1991 L'université de Reims, avril 1991

L'université des Antilles et de la Guyane, 1991

L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991

L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991

L'université de Caen - Basse Normandie, 1991

L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis,

1991

L'université de Rouen, 1991

L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, $1991\,$

L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992

L'université Montpellier I, 1992

L'université des sciences et technologies de Lille I,

L'université de Nice, 1992

L'université du Havre, mai 1992

L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992

L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992

L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992

L'université Toulouse - Le Mirail, 1992

L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993

L'université René Descartes - Paris V, 1993

L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de

Mulhouse, 1993

L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993

L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993

L'université de Metz, 1993

L'université d'Orléans, 1993

L'université de Franche-Comté, 1993

L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993

L'université des Sciences et Techniques du

Languedoc - Montpellier II, 1993

L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994

L'université François Rabelais - Tours, 1994

L'université d'Aix-Marseille II, 1994

L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994

L'université Stendhal - Grenoble III, 1994

L'université Bordeaux II, 1994

L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994

L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994

L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994

L'université Nancy II, 1994

L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994

L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995

L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995

L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995

L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995

L'université de Bourgogne, 1995

L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

Les universités nouvelles, 1996

L'université d'Artois,1996

L'université de Cergy-Pontoise, 1996

L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996

L'université du Littoral, 1996

L'université de Marne-la-Vallée, 1996

L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996

L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

Les écoles et autres établissements

L'Ecole française de Rome, 1986

L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'Ecole normale supérieure, 1990

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991

L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes. 1991

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991

L'Ecole française d'Athènes, 1991

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991

L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'Ecole des Chartes, 1992

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992

L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon, 1995

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995 L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996

L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996

L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996

L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996

L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996

L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996

L'Ecole centrale de Lyon*, 1996

L'Ecole normale supérieure de Lyon*, 1997

Le Palais de la découverte*, 1997

La Casa de Velázquez*, 1997

L'Ecole française d'Athènes*, 1997

L'Ecole française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998

L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998

L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998

L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998

L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995

L'Ecole centrale de Nantes, 1995

L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996

L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998

Evaluations disciplinaires

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

^{*} Etablissement ayant donné lieu à un Profil.

Les Sciences de l'information et de la communication,

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Rapports sur les problèmes généraux et la politique de l'Enseignement supérieur

Rapports au Président de la République

Où va l'Université?, (rapport annuel) Gallimard, 1987 Rapport au Président de la République, 1988 Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993

Rapport au Président de la République, 1994

Evolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995

Rapport au Président de la République, 1996

Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997

Rapport au Président de la République, 1998

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janviermars 1987, Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995

Les magistères, 1995

Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997

Bulletins nº 1 à 24

Profils nº 1 à 22

COMITE NATIONAL D'EVALUATION 1997 - 1999

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Monsieur Georges CREMER, vice-président

Monsieur Pierre VIALLE, vice-président

Monsieur Philippe BENILAN Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Hubert BOUCHET Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal CUMUNEL Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Michel FARDEAU Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude FROEHLY Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur André STAROPOLI, secrétaire général

Monsieur Paul-Pierre VALLI, conseiller du président

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94 Internet : http://www-cne.mesr.fr

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier Edition - Diffusion : Francine Sarrazin